

Promotio Iustitiae

RESEAUX INTERNATIONAUX DE PLAIDOYER IGNATIEN (GIAN)

Un fondement théologique pour le plaidoyer ignacien

José M. Segura SJ

Cycle de mission dans la Compagnie de Jésus

Secrétariat pour la Justice Sociale et l'Écologie

Réseaux mondiaux de plaidoyer ignacien, une introduction

RAPPORT EXÉCUTIF

Écologie

Droit à l'éducation de qualité pour tous

Gouvernance des ressources naturelles et minérales

Les migrants et les personnes déplacées

Paix et droits de l'homme

Avec passion pour la justice de l'environnement

Coordinateurs sociaux des Conférences

DOCUMENT DE POSITION

Le droit à l'éducation de qualité pour tous

Gouvernance des ressources naturelles et minérales

Les migrants et les personnes déplacées

Paix et droits de l'homme



**Secrétariat pour la Justice Sociale
et l'Écologie**

Éditeur: Patxi Álvarez SJ
Coordinatrice de Rédaction : Concetta Negri
Éditrice adjointe : Elisabeth Frolet

Promotio Iustitiae, publié par le Secrétariat pour la Justice Sociale et l'Écologie de la Curie Généralice de la Compagnie de Jésus à Rome, paraît en français, anglais, espagnol et italien, est disponible sur Internet à l'adresse suivante : www.sjweb.info/sjs/

Si une idée vous a frappé dans ce numéro, n'hésitez pas à nous adresser brièvement votre réaction. Pour envoyer une lettre à *Promotio Iustitiae* à publier dans un prochain numéro, veuillez utiliser le numéro de fax ou l'adresse électronique indiquée au dos de la publication.

La reproduction d'articles est encouragée; merci de citer *Promotio Iustitiae* comme source, ainsi que notre adresse et de nous envoyer une copie de la reproduction.

Table des matières

Editorial	4
Un fondement théologique pour le plaidoyer ignacien	6
José M. Segura SJ	
Cycle de mission dans la Compagnie de Jésus	14
Secrétariat pour la Justice Sociale et l'Écologie	

Réseaux mondiaux de plaidoyer ignacien, une introduction	23
--	----

RAPPORT EXÉCUTIF

Écologie	26
Droit à l'éducation de qualité pour tous	29
Gouvernance des ressources naturelles et minérales	32
Les migrants et les personnes déplacées	34
Paix et droits de l'homme	38
Avec passion pour la justice de l'environnement	41
Coordinateurs sociaux des Conférences	

DOCUMENT DE POSITION

Le droit à l'éducation de qualité pour tous	52
Gouvernance des ressources naturelles et minérales	64
Les migrants et les personnes déplacées	74
Paix et droits de l'homme	86



Editorial

Patxi Álvarez, sj

Au cours de ces deux dernières années, l'évolution de la Compagnie s'est traduite par ce que nous appelons les réseaux internationaux de plaidoyer ignatien (GIAN-Global Ignatian Advocacy Network). Les cinq réseaux existants se concentrent sur les questions de l'écologie, du droit à l'éducation, de la gouvernance des ressources naturelles et minières, de l'immigration et des droits de l'homme.

Ce numéro est entièrement consacré aux réseaux internationaux de plaidoyer ignatien. Les articles sont accompagnés de documents exprimant les prises de décisions de ces réseaux, d'un résumé de ce qu'ils accomplissent en ce moment ainsi que de leurs plans d'avenir.

Au cours de ces deux dernières années, l'évolution de la Compagnie s'est traduite par ce que nous appelons les Réseaux internationaux de plaidoyer ignatien (GIAN-Global Ignatian Advocacy Network). Les cinq réseaux existants se concentrent sur les questions de l'écologie, du droit à l'éducation, de la gouvernance des ressources naturelles et minières, de l'immigration et des droits de l'homme.

Nos réseaux autour de ces cinq thèmes nous permettent de coordonner notre travail à un niveau international dans des domaines où la justice et la vie des pauvres sont en jeu. Ces thèmes constituent tous des domaines importants où œuvrent les Jésuites, mais ce n'est pas l'unique raison pour laquelle nous les avons sélectionnés pour ce type de mise en réseau. Le fait que dans différentes parties du monde, la Compagnie ait développé des initiatives et des institutions qui répondent à ces préoccupations et qui cherchent à coordonner leurs efforts explique également ce choix. Grâce à ce projet, nous pouvons maintenant espérer une collaboration différente qui produira une réponse apostolique plus efficace. Les réseaux aspirent à s'exprimer, au plan international, d'une voix unique pour défendre les victimes. Cela est un défi très bien adapté à la vocation d'universalité de la Compagnie.

Ce numéro est entièrement consacré aux Réseaux internationaux de plaidoyer ignacien. Le premier texte consiste en une brève documentation expliquant le sens de ces réseaux et fait office de lettre de présentation. L'article qui suit est écrit par José Maria Segura SJ et nous propose un fondement théologique pour le plaidoyer ignacien. Segura s'est penché sur ce concept pendant deux ans alors qu'il rédigeait sa dissertation théologique, dont une partie sera présentée ici sous une forme abrégée.

Le deuxième article a été préparé par le Secrétariat. Pour que ces réseaux se développent adéquatement, cela nécessite la participation des différents secteurs apostoliques : recherche universitaire, ministère pastoral, spiritualité, ministère social, éducation, etc. Une telle collaboration entre des secteurs différents exige un modèle permettant à la diversité de ses collaborateurs de rester intacte, et ce même une fois que l'on a dégagé la pleine richesse de

leurs contributions. Cet article sur le cycle de la mission propose un modèle potentiel pour une collaboration applicable aux réseaux thématiques qui se développent au niveau des Provinces, des Conférences ou de la Compagnie dans son ensemble, tout comme cela se passe pour les réseaux internationaux de plaidoyer ignatien.

Suivent les rapports exécutifs écrits par chaque réseau. Chaque rapport décrit brièvement la nature de son réseau : son but, sa finalité, ces plans pour des actions à venir et des personnes contact éventuelles. Nous croyons que ces rapports constituent un outil pour faire connaître les cinq réseaux.

Les cinq derniers articles contiennent les prises de position de tous les réseaux à l'exception de celui sur l'écologie. Élaborés au cours des deux dernières années, ces documents articulent le consensus initial des réseaux pour ce qui touche le défi apostolique auquel ils font face. Chaque document présente une description du phénomène, une interprétation de celui-ci du point de vue de la foi ainsi qu'une prise de position. Ces documents visent à être des instruments de travail pour le discernement individuel et communautaire au sein de la Compagnie sur ces cinq thèmes. Peut-être seront-ils utilisés pour certaines rencontres communautaires ou pour des sessions de formation dans le cadre de nos œuvres apostoliques.

En ce qui concerne l'écologie, le document de prise de position a déjà été publié dans un numéro spécial de *Promotio Iustitiae* sous le titre «Guérir un monde brisé», un texte qui a été reçu avec enthousiasme. Cet article est le fruit de l'information recueillie auprès de nombreuses Provinces. Il a été écrit sur la base des rapports en provenance des Conférences et présente une synthèse du travail accompli. Nous pensons que celui-ci présente une vision panoramique de notre réponse actuelle à la crise écologique et que la richesse de son contenu nous encouragera à continuer à pousser de plus en plus loin notre exploration de la problématique.

Ce numéro 110 de *Promotio Iustitiae* est le fruit d'une grande collaboration et nous espérons qu'il servira en tant qu'instrument de discernement personnel, communautaire et institutionnel.

*Original espagnol
Traduction par Christine Gauthier*



Un fondement théologique pour le plaidoyer ignacien ¹

Jose María Segura SJ

*Notre travail est un plaidoyer incarné
notre lutte est une lutte avec des noms et des prénoms.*

Rafael Jiménez

Agent du plaidoyer au Centre Bono Dominicana

1. Incarnation et création

Selon l'histoire de la Genèse, Dieu crée dans l'altérité : l'être humain a été créé en tant qu'être autre que Dieu et pourtant capable d'entrer en relation personnelle avec Dieu. Créé à l'image de Dieu et libre collaborateur avec Dieu, les êtres humains ont reçu l'intendance de la création. De manière à laisser les êtres humains déployer leur pouvoir créatif et exercer leur mission d'intendant, Dieu a pris du recul et 's'est reposé'. En créant, Dieu s'est dépossédé librement de son pouvoir sur la création de manière à ce que les êtres humains exercent leur liberté. Dieu partage son être, renonçant librement à son omnipotence afin de passer la responsabilité aux êtres humains. Ceci est le plus grand et le meilleur exemple de responsabilisation et d'accompagnement que le plaidoyer ignacien (PI) puisse trouver. Suivant l'exemple de Dieu, tel que relaté par l'histoire de la Genèse, le PI tente d'être à la fois le compagnon et le collaborateur durant le processus par lequel les bénéficiaires acquièrent les habiletés dont ils ont besoin; et cela sans que le PI ne prennent leur place ou ne se substituent à leurs efforts ou n'impose des solutions.

Là où il existe un plaidoyer façonné par une théologie, il est important de noter que le pouvoir, en tant que bien qui vient de Dieu, est en principe quelque chose de bon (St-Thomas). Le problème, nous dit Rahner, c'est qu'on peut abuser de ce pouvoir. À cet égard, le but du PI est de transformer les structures de pouvoir qui engendrent des relations inégales, c'est-à-dire des structures qui favorisent les puissants au détriment des sans pouvoir. Puisant son modèle dans la théologie de la création, le PI cherche à modifier les déséquilibres au sein des relations entre pouvoirs en responsabilisant les personnes visées par le plaidoyer ignacien.

Je propose ici une définition élargie de l'incarnation. Selon cette conception, la création, en tant qu'auto-communication avec Dieu, fait partie de l'incarnation et trouve sa plénitude en

¹ Cet article est une adaptation de : "Accompanying. A core feature of the Ignatian way of doing Advocacy," une thèse représentant une exigence partielle pour le diplôme de S.T.L. pour le Boston College School of Theology and Ministry. Il a été supervisé par David Hollenbach SJ et Meg Guider OSF.

Christ, expression suprême de l'auto-communication divine. Selon cette compréhension de l'incarnation, Dieu habite le monde et le nourrit de l'intérieur. Puisque Dieu est avec et demeure avec la création, laquelle existe en tant qu'être distinct de Dieu, Dieu peut être trouvé dans la création tout comme dans un « miroir ». Tout comme l'explique poétiquement Teilhard, la création évolue et montre ses aptitudes tout en vivant dans le milieu divin.

De cette perspective, l'incarnation du fils n'est pas nécessairement liée à la chute mais est la manifestation de la volonté de Dieu et de son désir d'être en relation avec ses créatures. En Jésus, Dieu devient partie prenante de l'histoire humaine et réciproquement, l'histoire humaine devient partie prenante de l'histoire divine, acquérant ainsi de nouvelles possibilités. Le Dieu de la création, le Dieu dépeint par les Écritures comme marchant avec le peuple de Dieu, devient humain et ce faisant ouvre de nouvelles possibilités pour l'humanité. Nous pouvons encore demander, avec Anselme, « Cur Deus Homo? » Et nous pourrions répondre avec Irénée de Lyon : parce que Dieu voulait être le père de plusieurs enfants.² L'incarnation divine révèle la véritable grandeur de l'humanité : les êtres humains sont créés pour partager la divinité de Dieu, pour partager la vie de Dieu.

Ceci est le fondement théologique sur lequel le PI appuie les droits de ses bénéficiaires : en tant qu'êtres humains ils ont été créés pour être pleinement l'image de Dieu en développant leurs habiletés. De cette façon. Le PI sait qu'il est important de demeurer au côté de ses bénéficiaires parce qu'il comprend l'incarnation du fils comme étant un sacrement de la volonté divine d'établir une étroite relation avec les êtres humains.

Ainsi nous comprenons l'incarnation comme un processus d'auto-communication divine et nous soutenons que Jésus est mort sur la croix non pas comme la culmination de ce processus, mais bien parce que dans le monde créé le péché exerce un pouvoir même sur le Fils de Dieu.

En tant que chrétiens nous confessons qu'en Jésus de Nazareth, Dieu a été fait un avec l'humanité et que Dieu est entré dans l'histoire. En tant qu'œuvre spécifique à l'institution chrétienne, le PI trouve dans l'Incarnation sa manière de procéder : le Fils s'est fait homme pour que Dieu puisse parler aux hommes dans leur propre langue. Le PI choisit ce modèle, celui de Dieu qui en Jésus a établi une relation personnelle avec les êtres humains, et ce particulièrement avec les plus vulnérables.

2. La personne humaine est créée en tant que « Capax Dei »

Une conséquence de cette théologie de la création et de l'incarnation est que le 'locus' de l'autorévélation divine est « Dieu vivant et travaillant dans la diversité de chaque chose et de chaque personne, » (ExSp 235-236). Ceci est la théologie profondément incarnée sous-jacente aux Exercices spirituels. Au cœur des Exercices se trouve la supposition que Dieu peut être trouvé « au plus haut degré dans la vie et l'histoire humaine », dans le monde et par le monde.³ La spiritualité et la logique des Exercices s'appuient sur le désir divin d'être rencontré par les êtres humains; auxquels Dieu se communique librement. La compréhension que Dieu est toujours à l'œuvre dans l'histoire est essentielle aux Exercices, parce que le Christ de Dieu et son Esprit « font partie de l'histoire humaine et constitue sa réalité la plus profonde. »⁴

² Adv. Haer, III 19 I.

³ Endean 2001, 70.

⁴ Endean 1990, 403.

L'auto-communication divine « présuppose une créature, » capable « d'expérimenter Dieu » en tant qu'elle est ouverte à la grâce de Dieu; cette ouverture « que nous appelons esprit ». Pour le croyant, Dieu est présent intérieurement grâce à l'Esprit Saint. C'est pourquoi, la nature humaine en soi reste un mystère, puisque dans son essence même celle-ci reste « ouverte au mystère divin. » Au cœur des Exercices nous retrouvons ce principe à l'effet que les êtres humains sont des créatures qui demeurent dans une dépendance existentielle avec Dieu et qui sont nourris par Dieu qui se soucie de leur bien-être. (cf. Principe et fondement ainsi que la Contemplation pour obtenir l'amour). Tout comme dirait González Faus (en conformité avec Irénée de Lyon), cet être créé et nourri par Dieu fait de l'être humain une créature irréductible, toujours ouverte par la grâce divine, toujours en quête de dépassement.

Au cœur des Exercices se trouve ce qu'Ignace appelle la visitation et la consolation divine : la conception que les individus sont guidés par le désir divin d'une manière qui les aide à vivre en plénitude et que Dieu les rend capables de pressentir intérieurement cette main qui les guide. Les Exercices nous permettent de trouver la présence de l'Autre au plus profond de nous-mêmes à travers nos sensations, nos sentiments et notre imagination. Cela constitue l'intuition au centre de l'expression « sens spirituels » utilisée dans les Exercices, laquelle désigne la capacité de l'être humain de trouver « Dieu en toutes choses ». Le pendant de cette réalité est que chaque individu doit discerner le désir de Dieu pour lui. Par l'Esprit, nous cherchons à percevoir le regard que Dieu pose sur le monde afin de découvrir, dans la trame de la réalité, comment Dieu est à l'œuvre et, réciproquement, de dévoiler les mécanismes plus ou moins cachés qui empêchent la pleine réalisation des enfants de Dieu. La pratique ignacienne de discernement reste essentielle pour le développement de la mission du PI.

Le discernement est particulièrement important pour le PI parce qu'il doit souvent développer son plaidoyer en situations de conflits, espérant et faisant confiance que Dieu continuera d'œuvrer pour la libération du peuple de Dieu. De plus, l'esprit de discernement rappelle au PI que sa pratique de libération émerge de l'appel de Dieu à continuer la mission de Jésus et que seulement Dieu guidera les efforts du PI afin que celui-ci porte des fruits.

3. Une ecclésiologie de compagnonnage

La 32^{ème} Congrégation générale fait référence à la contemplation de la Trinité dans les Exercices comme étant l'un des éléments clés définissant la mission et la spiritualité jésuite. Lors de cette contemplation, nous sommes invités à regarder le monde avec les yeux de la Trinité afin de collaborer avec l'œuvre trinitaire dans le monde. De cette contemplation émerge une ecclésiologie qui comprend que c'est le Dieu de la mission qui rassemble la communauté des disciples autour de lui et qui les envoie annoncer le Royaume de Dieu en paroles et en actions. Le compagnonnage et le Royaume constituent des traits caractéristiques de la spiritualité ignacienne, laquelle est orientée vers la contemplation dans l'action et qui trouve son accomplissement dans la mission.

Dans les Exercices l'ecclésiologie est née de la notion de disciple, laquelle est comprise comme être compagnon de Jésus, partager avec Lui, être et vivre avec Lui. Tout comme Jésus a été envoyé par le Père, de même Jésus envoie ses disciples. En participant à la mission de Jésus, l'Église participe au mouvement de l'incarnation. Puisque le PI constitue une réponse de la Compagnie à l'appel du Seigneur à s'engager dans la défense des droits des plus petits, celui-ci participe au mouvement trinitaire du salut-incarnation.

Comme Ignace, le PI réalise que suivre Jésus signifie embrasser le mouvement kénotique de l'incarnation de Dieu. Pour la spiritualité ignacienne, cette marche à la suite de Jésus engage de n'avoir d'autre sécurité que Dieu seul. Ce n'est qu'en partageant ce mouvement de se laisser aller en Dieu, d'embrasser ce que Jésus a aimé et embrassé, que nous participons à l'incarnation et en venons à connaître Dieu et à prendre part à la mission divine d'amener la création à sa plénitude.

Le PI trouve les lignes directrices de sa mission ainsi que sa manière de procéder dans le ministère public de Jésus. Cela peut sembler un anachronisme de revendiquer que Jésus a 'plaider' la cause des pauvres. Cependant, l'annonce du Royaume en paroles et en actes, que Jésus a proclamé, comporte des implications politiques. Jésus a mis les opprimés et les marginalisés au cœur de ses préoccupations. En outre, Jésus est lui-même devenu un paria, s'identifiant avec les derniers et les plus petits des enfants de Dieu. En mettant les personnes, vivant aux frontières de la société, au centre du Royaume (voir les Béatitudes, Mt 5,) et en en faisant le lieu par excellence de la théophanie (Mt 25), Jésus a déclenché une forte opposition chez les puissants, qui l'ont perçu comme une menace. Cet article soutient que le PI doit procéder de la même manière lorsqu'il plaide la cause des pauvres, soit : partager leur vie, se faire proche et faire sien leurs soucis et inquiétudes. En effet, le PI met les pauvres, les opprimés et les marginalisés au centre de sa mission parce que c'est la seule manière qu'il a de répondre à l'invitation divine de prendre part à la mission de Jésus, lequel a mis les pauvres au centre de sa préoccupation.

Pour le PI, «descendre les peuples crucifiés de la croix » signifie travailler pour la transformation des structures qui les condamnent à la croix. Ce faisant, le PI reste fidèle à Jésus, dont le ministère public a soulevé la controverse et des conflits parce qu'il défiait les structures inégales de pouvoir de la société. Au nom de Dieu et en faveur des pauvres, Jésus s'est opposé activement aux structures de pouvoir qui étaient à la racine même du système de marginalisation de son temps. Ainsi, en cherchant à transformer les relations et les structures inégales de pouvoir qui les perpétuent, le PI répond aux dénonciations faites par Jésus des structures de péchés qui s'opposent à la volonté de son Père. La révélation, que fait Jésus, d'un Dieu de la vie était en fait profondément politique. Parce que c'est une révélation d'un Dieu qui exige que nous prenions soin de nos prochains et que l'on s'oppose aux idoles qui entraînent leur mort, Ainsi, pour répondre à l'appel de Dieu de poursuivre la mission de Jésus, le PI confronte les structures oppressives du pouvoir.

De plus, le PI participe au mouvement du Dieu trinitaire qui non seulement s'est fait homme, mais est devenu un humain qui sert les pauvres et vit parmi eux. En Jésus le PI découvre non seulement en quoi consiste sa mission mais également comment l'exécuter et comment procéder pour transformer la réalité des appauvris et des opprimés. Le PI cherche à poursuivre la mission de Jésus, laquelle est une source d'espérance et de résistance pour les pauvres et les marginaux, puisque pour eux cela signifie que Dieu se fait proche. Le christianisme comprend la transcendance comme étant une force qui rend « les gens capable de lutter »; cela constitue précisément l'un des objectifs du PI.

Finalement, en déployant une analyse critique de la réalité et en élevant une voix prophétique en faveur des pauvres, le PI sert la mission de l'Église. Les « signes des temps » exigent que l'Église s'engage dans un plaidoyer en faveur des pauvres en ayant recours à une dénonciation prophétique, c'est-à-dire en proclamant la vérité à propos des victimes et des auteurs des crimes ainsi qu'en nommant les victimes pour empêcher qu'elles ne sombrent dans l'oubli et la non-existence.

Comme le dit Rahner : « Cela devient claire que l'unité entre l'amour de Dieu et l'amour du prochain entraîne une attitude de protestation et de critique envers la société. »⁵ Tout comme la prise de position prophétique de Jésus surgit du contraste critique entre la plénitude du Royaume de Dieu et une situation historique particulière, ainsi le PI est appelé à s'engager dans une dénonciation prophétique des structures de pouvoir qui ont recours à un 'discours de la vérité' différent et qui voile les relations inégales de pouvoir. Ce faisant le Pi sert la mission de l'Église, laquelle cherche à être une « médiatrice du salut » dans la société; en vertu de sa fonction 'critique', celle-ci invite tous les chrétiens à être « dans le meilleur sens du terme, des révolutionnaires. »⁶ En demeurant proche des gens et en plaidant en leur faveur, le Pi contribue à ce rôle prophétique de l'Église. En outre, le PI est sensible au principe de subsidiarité de l'enseignement social de l'Église, lequel exige la promotion de ce que nous avons appelé la prise en charge par les personnes ou la responsabilisation des personnes. Ce principe nécessite que la dignité, les besoins et les inquiétudes des bénéficiaires soient au cœur de chaque intervention du PI. Conséquemment, les pauvres et les opprimés devraient être les agents actifs essentiels de leur propre processus de responsabilisation; on devrait permettre qu'ils assument le leadership et leurs opinions devraient être prises en compte à chaque étape du processus. Cette manière inclusive de procéder assurera que le PI adhère à un processus exigeant, nécessitant de la patience et un accompagnement personnel étroit tant des bénéficiaires que du personnel du PI.

4. La croix en tant que sacrement du Dieu de la libération

Comme nous l'avons déjà dit, le Pi est un des moyens de la Compagnie de Jésus pour répondre à l'invitation de Dieu à prendre part à la mission du Fils. Le Pi a reçu la mission de défendre les pauvres et les marginalisés, de partager leurs espoirs et leurs inquiétudes, et de parler en leur nom. Le PI signifie plaider d'une manière incarnée en partageant le « place » des pauvres dans la société de manière à comprendre et saisir leurs joies et leurs peines et ainsi comprendre leur point de vue. Cela est précisément pourquoi une bonne compréhension de la croix est importante pour le PI : les bénéficiaires sont aussi des compagnons; ceux et celles pour qui le PI existe sont les crucifiés d'aujourd'hui. En s'engageant dans la mission de Jésus, le PI peut très bien être confronté par les pouvoirs du péché qui gardent les enfants de Dieu en croix, avec pour conséquence que le PI lui-même devra, à un degré plus ou moins grand, porter sa croix.

Dans cet article, nous entendons la croix comme étant un sacrement de la fidélité de Jésus, comme un signe de l'extrême solidarité avec le peuple de Dieu. Cette perspective empêche de considérer la croix comme une nécessité inévitable du plan de salut de Dieu ou comme quelque chose de désirable en soi et voulu par Dieu. Plutôt, nous avançons que Jésus a été tué parce que sa fidélité au rêve de Dieu pour son peuple est entrée en conflit avec les structures d'oppression et de pouvoir de son temps. Ultimement la croix rend témoignage que Dieu, en Jésus, a pris la part des sans pouvoir et des marginaux et que c'est précisément la fidélité de Jésus envers l'option de Dieu pour les pauvres qui a provoqué le conflit avec les puissants et mené à son exécution comme rebelle. Compris de cette façon, la croix fait partie du mystère de la création et de l'incarnation; c'est une conséquence de la vie de Jésus qui est centré sur le service du royaume et qui met en œuvre la libération voulu par Dieu.

⁵ Rahner 1972, 241.

⁶ Casaldaliga 1988, 239.

De l'horizon herméneutique pascal, la communauté fait l'expérience de la croix comme scandale parce que la divinité de Dieu était cachée, mais la croix est devenu un signe sublime de l'amour de Dieu parce qu'elle est comprise comme l'expression suprême de la solidarité de Dieu avec ses créatures; une solidarité porteuse de salut. C'est seulement dans la résurrection que se révèle la signification profonde de la croix : lorsque le péché exerce son pouvoir et que l'amour de Dieu, révélé en Jésus, est rejeté, Dieu sauve sa création de la menace de mort et d'annihilation. Ainsi, la résurrection de Jésus est un sacrement de l'amour de Dieu et de l'engagement envers sa création. Dieu respecte le processus et les rythmes de ses « partenaires dans la mission » même quand ceux-ci rejettent l'amour de Dieu et tuent son Fils. Même si Dieu savait à quoi s'en tenir et avait le pouvoir, il n'a pas imposé une solution venue « d'en haut ». Il a plutôt choisi de resté fidèle à la confiance qu'il avait déposée en toutes ses créatures, montrant ainsi au PI le meilleur moyen de procéder pour mettre en œuvre une responsabilisation radicale et intégrale de son peuple.

En même temps, la croix révèle la filiation de Jésus, qui a choisi de faire face à la croix plutôt que de nier l'amour et le royaume de Dieu. Jésus est Fils en ce qu'il se donne lui-même à Dieu, en abandonnant sa vie à l'amour du Père, afin que sa mort, tout comme sa vie, porte témoignage à un Dieu plus grand que la mort et le mal. C'est cela le scandale de la croix, parce que Pâques révèle que le crucifié est fils de Dieu et que la vie qui a mené Jésus à la mort comme rebelle est en fait la vie du fils bien-aimé de Dieu et en qui Dieu a mis tout son amour. Ultimement, le PI trouve que la joie de Pâques est une invitation faites à tous les chrétiens de s'engager à libérer le peuple de Dieu de toute oppression sachant que Dieu, qui a ressuscité Jésus d'entre les morts, sauvera et déploiera tous ses efforts au service de la mission divine.

Puisant dans la spiritualité sur laquelle elle s'appuie, le PI comprend à travers les Exercices que la croix aiguillonne le désir du retraitant de s'engager plus radialement à la suite de Jésus. Dans la spiritualité ignacienne il n'y a *aucun désir de la croix en soi*; mais nous sommes poussés à cultiver le désir de suivre Jésus au point de devenir « un fou pour le Christ » afin que nous n'abandonnions pas l'engagement à marcher avec lui-même si la croix se profile au bout du chemin. Ne nous laissons pas leurrer, cet exercice est enraciné dans l'expérience d'Ignace à l'effet que la croix est une conséquence réelle de notre fidélité à la mission de Jésus.

La croix est finalement une invitation à l'humilité lorsque nous accompagnons les enfants de Dieu qui sont crucifiés dans leurs luttes et leurs souffrances, parce qu'ultimement la réalité de la souffrance humaine est enfouie dans le mystère divin. En tant que compagnon de Jésus, le PI n'a pas toutes les réponses aux cris de l'humanité souffrante, il n'a que celle-là même de Jésus : l'acte de foi et d'espérance en Dieu. C'est, en essence, comment la croix est comprise dans les Exercices : l'attitude théologique et spirituelle de l'abandon en Dieu sans se laisser aller au désespoir. Debout au pied de la croix pour accompagner les crucifiés dans leurs luttes, le PI porte témoignage au Dieu qui, en relevant Jésus d'entre les morts, rejette toutes les croix de l'histoire. La croix reste un endroit stratégique pour le PI, parce que sa mission exige une « perspective préférentielle qui voit la souffrance du point de vue de ceux et celles qui souffrent. »⁷ Du point de vue des Exercices, la croix est un creuset pour le discernement, parce qu'elle dévoile la puissance potentielle des dynamiques du péché et comment, sous l'apparence du bien, elles peuvent engendrer la mort et le mal.

Ainsi le PI peut trouver en Jésus, qui s'est abandonné à Dieu sans se laisser aller au désespoir ou à la peur, une source d'espérance au milieu de la lutte. Par la contemplation de

⁷ Sobrino 1991.

la croix, le PI sait et fait savoir aux autres que l'incarnation signifie que Dieu est solidaire de ses enfants bien-aimés, et ce jusque dans leurs souffrances. Le Dieu crucifié est pleinement solidaire de la création divine et insuffle la vie de l'intérieur. D'une perspective pascale, le PI sait que, tout comme Dieu ne désirait pas la souffrance de Jésus mais a accepté sa souffrance à cause de son amour, ainsi Dieu ne désire pas la souffrance de ses enfants.

Certainement, la foi envers le ressuscité n'épargne pas aux disciples de Jésus de faire l'expérience de l'anxiété, de la peur, de la souffrance ou de la défaite, mais la résurrection de Jésus est la promesse qu'au milieu de toutes cette souffrance Dieu est là, présent. C'est pourquoi la croix de Jésus est une bonne nouvelle pour les crucifiés d'aujourd'hui et pour ceux qui, comme le PI, ont été appelés à les accompagner. Les victimes de ce monde peuvent considérer Jésus comme leur compagnon et dans sa résurrection on peut puiser espérance et force pour continuer la lutte. Le PI ne recherche pas la croix, mais il a été envoyé par le Seigneur pour défendre et plaider la cause du peuple de Dieu. Placé au pied de la croix et invité à « remettre l'avenir entre les mains de Dieu » le PI est appelé à se laisser guider et soutenir par l'Esprit du Seigneur ressuscité. Le PI reste au pied de la croix pour accompagner, dans leur espérance, les plus petits parmi les enfants de Dieu et ce faisant devenir des « ministres d'espérance »; ⁸c'est une invitation qui est faites à tous les chrétiens par le Pape Benoît XVI.

Bibliographie

Benedicto-XVI, *Spe Salvi*, Madrid: Edibesa, 2007.

Casaldàliga, P., *Al acecho del Reino*, Nueva Utopía, Madrid 1988.

Ellacuría I. & Sobrino J., eds, *Mysterium Liberationis* Tomo II, Trotta 1990 Madrid.

Endean, Philip.

–. "The Ignatian Prayer of the Senses." *Heythrop Journal*, 1990: 391-418.

–. *Karl Rahner and Ignatian Spirituality*. NY: Oxford University Press, 2001.

–. "On poverty with Christ poor." En *The Way*, Jan / April 2008: 47-66.

González Faus, J.I.

–. *La Humanidad Nueva*. Santander: Sal Terrae, 1984.

Lassalle-Klein, Robert. "Jesus of Galilee and the Crucified People." En *Theological Studies*, 2009: 347-377.

Moltman, Jürgen.

–. *El Dios Crucificado*. Salamanca: Sígueme, 1977.

–. *Dios en la Creación*. Salamanca: Sígueme, 1987.

Rahner, Karl. "Ignatian Mysticism and joy in the world. ." En *Theological Investigations*, vol. 3., 277-293. London: Longman and Todd, 1963.

–. "Fuction of Church as Critic of Society." En *Theological Investigations* 12, 229-249.

New York: Seabury, 1972.

Sobrino, Jon. "Awakening from the sleep of inhumanity." En *The Christian Century*, April 3, 1991, Vol.108: 364-371.

Wénin, André. *El hombre bíblico*. Bilbao: Mensajero, 2007.

Original anglais
Traduction par Christine Gauthier

⁸ Benedicto-XVI 2007.



Cycle de mission dans la Compagnie de Jésus

Secrétariat pour la Justice Sociale et l'Écologie

1. Un contexte nouveau: défis apostoliques internationaux

Nous vivons dans un monde globalisé. Aujourd'hui, tous les pays sont confrontés aux mêmes phénomènes sociaux, économiques et culturels, comme l'immigration, la diversité culturelle, la pression du monde de la finance internationale et des marchés économiques mondiaux, la sécularisation et l'affaiblissement des cultures traditionnelles, l'écologie et les changements climatiques, le fondamentalisme, la modification des valeurs qui se fait particulièrement sentir chez les jeunes, les transformations technologiques, etc. Simultanément, ces phénomènes affichent des caractéristiques différentes en fonction des régions et des pays.

Ces changements ne sont pas nécessairement négatifs. Ils sont cependant ambigus et sont à la fois porteurs de possibilités et de risques. Toutefois, nous (l'Église dans son ensemble) devons les considérer sans appréhension tout en reconnaissant qu'ils exigent de nous des changements profonds dans notre manière d'y répondre.

Tous ses phénomènes complexes affectent les personnes que nous sommes appelés à servir, et ils affectent également nos vies. Notre mission du service de la foi et de la promotion de la justice à travers le dialogue et la collaboration avec les autres nous pousse à donner, aujourd'hui, une réponse à ces phénomènes qui sont désormais devenus pour nous des défis apostoliques internationaux.

Lorsque nous parlons de l'intégralité de la réponse à ces défis apostoliques internationaux, nous désirons mentionner deux éléments. Premièrement, cette réponse doit être cohérente dans différents pays et régions. Deuxièmement, celle-ci engage différents aspects qui incluent la recherche, le soin pastoral, les services éducatifs, les services aux victimes, le plaidoyer, etc.

Plus spécifiquement, cette réponse ne peut pas être individuelle et isolée. La Compagnie - en tant que corps apostolique universel - a besoin de donner une réponse holistique : générée, développée et évaluée en collaboration avec les Provinces et les secteurs apostoliques. La réponse a besoin d'être interprovinciale et intersectorielle. Si nous y arrivons, la Compagnie en tant que corps apostolique en sortira plus forte et sera en mesure d'offrir une meilleure réponse aux peuples qu'elle sert.

2. Exigences pour la Compagnie de réponses apostoliques intégrales

Ces réponses apostoliques intégrales ont besoin de remplir certaines exigences :

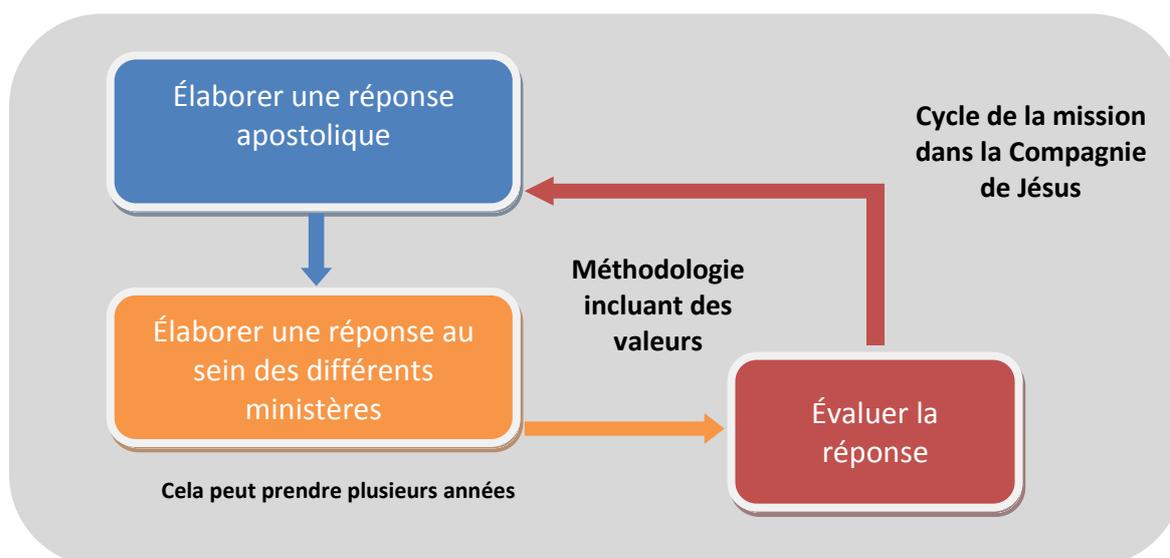
- Elles doivent être le fruit d'une collaboration entre les différents secteurs et ministères.
- Elles doivent inclure les valeurs et caractéristiques ignatiennes.
- Elles devront être développées par chaque secteur apostolique de manières différentes.
- Finalement, elles devront être évaluées comme un ensemble de manière à pouvoir constater l'impact de l'ensemble de la Compagnie sur la mission commune.

Nous pouvons connaître ces exigences grâce aux réseaux, où les différents ministères et institutions, en partageant un même esprit peuvent coopérer et offrir des réponses nouvelles et créatives à ces défis apostoliques internationaux.

Afin de pouvoir travailler correctement, les réseaux ont besoin d'une méthodologie. C'est ce que nous allons expliquer dans les pages qui suivent : un cycle de la mission auquel les différents secteurs et ministères peuvent contribuer. Une méthodologie est essentielle si nous voulons mettre en place une collaboration efficace entre des institutions très différentes.

Ce type de réponses apostoliques peut être développé au niveau des Provinces, des Conférences et au plan international. La méthodologie présentée ici peut être utilisée à ces différents niveaux.

Le **cycle de la mission** est structuré de la façon suivante :



Nous tenterons maintenant de mieux présenter les trois étapes qui décrivent la méthodologie nécessaire au fonctionnement du cycle.

3. Élaborer une réponse apostolique intégrale

Trois étapes sont essentielles pour élaborer une réponse apostolique intégrale :

- Obtenir une description du phénomène qui nous concerne
- Exprimer notre engagement en tant qu'entité apostolique envers ce phénomène
- Planification dans les différents secteurs et ministères

Nous décrivons chacune des étapes suivantes:

a) **Obtenir une description du phénomène: *connaissance intérieure***

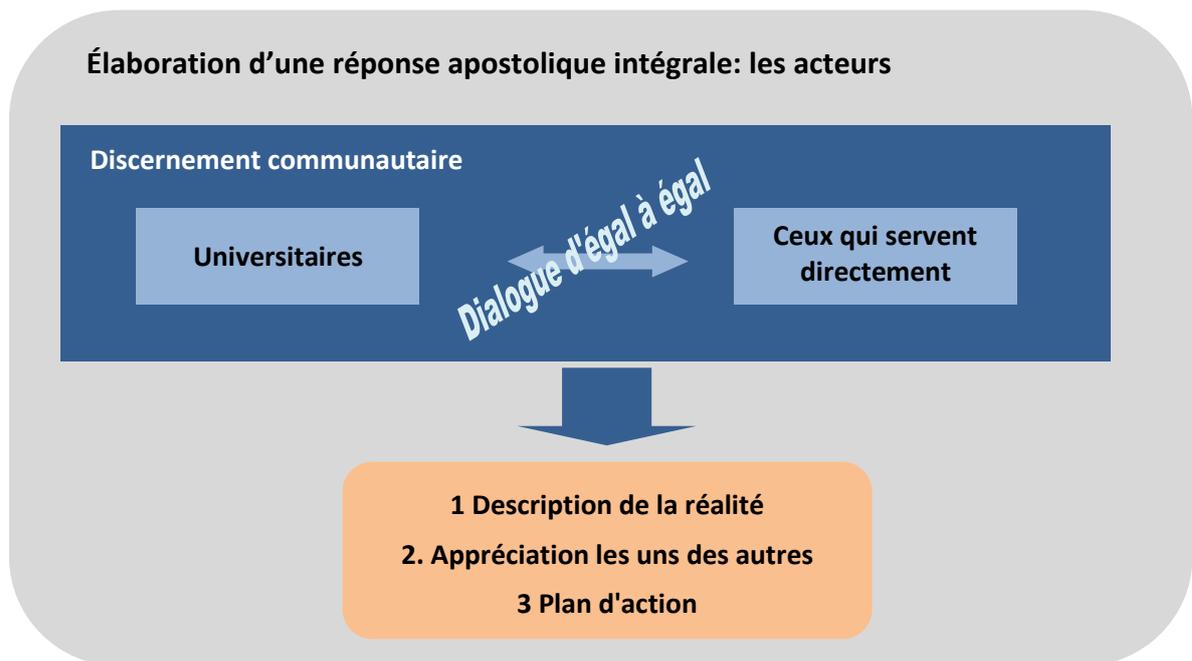
Personnes concernées: cet exercice engagera des personnes œuvrant au plan académique et d'autres travaillant auprès de ceux et celles qui souffrent des conséquences de ce phénomène.¹Ces groupes apporteront des valeurs différentes essentielles à cette description de la réalité:

Apports des universitaires:

- Rigueur scientifique
- Considérations holistiques
- Connaissance de la dynamique et des causes du phénomène
- Discours qui façonnent les perceptions
- Présence de théologiens

Apports de ceux qui sont directement sur le terrain:

- Visions de la réalité
- Intuitions profondes de ce qui est vraiment important
- Histoires touchantes d'espoirs et d'échecs



Caractéristiques : ces deux groupes ont besoin de communiquer et de s'écouter. Tous deux apportent une diversité essentielle pour que le processus soit fructueux. Ils doivent accomplir une tâche commune: arriver à une description du phénomène utile à l'engagement de la Compagnie. Cette description possède les caractéristiques suivantes:

- Connaissance plus synthétique et moins analytique

¹ Par exemple, si le phénomène qui nous intéresse est l'immigration, nous inviterons alors des personnes qui connaissent cette réalité ainsi que des personnes qui travaillent auprès des migrants dans les domaines éducatif, social ou pastoral.

- Prise en compte de la perspective de ceux et celles qui souffrent et une recherche de leur bien-être
- Identifier les sources d'espérance
- Critique du statu quo
- Obtenue dans une atmosphère de discernement communautaire qui permet aux personnes d'entendre l'Esprit à l'œuvre dans le cœur de chacun.

L'une des préoccupations cruciales est d'arriver à poser un regard d'amour sur la réalité, la regarder comme le ferait Dieu, tentant d'identifier le divin à l'œuvre dans cette réalité, car il y travaille déjà ; et ce, de manière à pouvoir collaborer à sa manière et à travers ces actions.

Produits : Si nous retrouvons ces caractéristiques, nous réussirons à élaborer une description du phénomène qui pourra être considéré comme étant une 'contemplation de la réalité' dans laquelle nous partageons ce qu'Ignace appelait une '*connaissance intérieure*' de cette réalité. Dans ce cas, ce sera une vision ignatienne puissante et stratégique du phénomène et qui sera très utile à partager avec les autres.

b) **Exprimer l'engagement envers le phénomène en tant que corps apostolique : générosité**

Une fois que nous avons obtenu la description du phénomène et pris en considération les caractéristiques spécifiques du corps apostolique, l'engagement des personnes engagées dans ce phénomène peut alors être exprimé.

Cela n'est pas une réponse automatique à la description faite préalablement. Il s'agit d'un véritable engagement dans lequel les personnes et les institutions doivent répondre et prendre en considération les conséquences de cet engagement. La principale caractéristique ignatienne dont il s'agit ici est la générosité, laquelle doit être également réaliste. La générosité, selon Ignace, s'appuie sur l'indifférence et la liberté. L'indifférence en tant que groupe doit également être prise en compte et ne jamais être considérée comme évidente.

La réponse constitue la **mission** que la Compagnie s'engage à considérer pour ce phénomène spécifique. Celle-ci est large, profonde et ouverte à tous les ministères, bien que de manières différentes. Elle comporte également une **vision** de ce que la Compagnie cherche à accomplir dans ce domaine pendant une période de temps déterminée.

c) **Planification dans les différents secteurs et ministères : créativité**

Cette mission doit être exprimée par des objectifs stratégiques différents pouvant aider la Compagnie à atteindre la vision définie. Cette planification doit inclure des dimensions différentes :

- Renouveau de l'entité apostolique afin de mieux répondre au défi apostolique
- Service et accompagnement des victimes
- Recherche spécifique sur les causes premières et les conséquences de ce phénomène : chercher à sensibiliser davantage le public et prendre des initiatives de plaidoyer
- Célébrations et activités culturelles
- Communication
- Actions de plaidoyer

Ici, la principale caractéristique ignatienne est la créativité. La créativité suggère toujours que l'on puisse penser en dehors du cadre établi, aller au-delà des réponses habituelles, essayer des choses nouvelles, de manière différente et promouvoir des attitudes nouvelles et une vie nouvelle.

Élaborer une réponse apostolique complète : les étapes

Description	Engagement	Planification
Contemplation de la réalité	Mission et vision	Objectifs stratégiques
<i>Connaissance intérieure</i>	<i>Générosité</i>	<i>Créativité</i>

4. Développer la réponse dans les différents ministères

Les objectifs stratégiques doivent être développés avec des initiatives spécifiques par les ministères spécifiques – en termes d'éducation, de pastoral, de recherche, de communication, d'activités de service, etc. – et grâce à des initiatives générales développées en collaboration avec les différents ministères.

En général nous pouvons dire que les initiatives éducatives, pastorales, de recherche et de plaidoyer peuvent être mieux traitées par des secteurs spécifiques : de l'éducation, de la pastorale, de l'éducation postsecondaire et sociale. Davantage de collaboration sera nécessaire pour le service et l'accompagnement des victimes et pour l'organisation de célébrations et d'activités culturelles.

Ces célébrations et ces activités culturelles peuvent éduquer les groupes de laïques et de citoyens afin de promouvoir des communautés fondées sur des valeurs de foi et de solidarité. En l'absence de ces groupes et de ces citoyens, on ne peut raisonnablement s'attendre à aucun changement en faveur des pauvres.

Si nous y parvenons, les différents ministères de la Compagnie d'une région particulière collaboreront à une même réponse apostolique, développant ainsi un plus grand sentiment d'appartenance au même corps et offrant du même coup un meilleur service aux personnes.

Toutes ses contributions sont des réponses à la *mission de Dieu* auquel nous sommes tous appelés.

Développer la réponse

Œuvrant pour une même mission et une même vision		
Initiatives particulières en fonction des ministères	Collaboration entre ministères	Initiatives conjointes
<i>Activités pastorales, éducatives et de recherche</i>	<i>Activités spécifiques en collaboration</i>	<i>Célébrations, communication et activités culturelles</i>

Cette réponse doit se développer en collaboration avec les institutions civiles et religieuses qui travaillent dans un style similaire et avec les mêmes objectifs.

Une partie du succès de ce genre de réponses – surtout obtenues par des initiatives conjointes – s’obtient en promouvant des groupes et des communautés possédant une vision culturelle commune. Ils deviennent alors des facteurs de changement. Les services offerts à travers nos ministères deviennent des ressources culturelles pour la transformation sociale.

Petite clarification

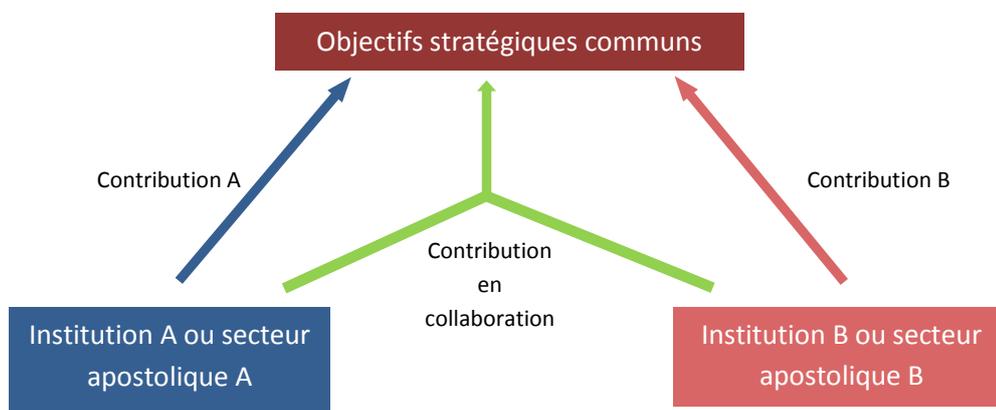
Ce type de collaboration développée par les institutions est une collaboration stratégique, substantiellement différente d’une collaboration opérationnelle. Le tableau suivant peut aider à voir la différence :

Collaboration opérationnelle:



Ce genre de collaboration est établi lorsque, par exemple, l’institution A désire réunir des personnes pour une célébration et que l’institution B a un bon espace à offrir, ce qui a lieu lorsqu’un centre social offre un espace pour de la recherche à une institution universitaire. Ce type de fonctionnement est avantageux pour tous. Si les deux institutions sont très disparates tant en taille qu’en ressources, ce type de collaboration devient difficile.

Collaboration stratégique:



Une collaboration stratégique est mise en place lorsque chacune des institutions offre sa propre contribution en fonction des *mêmes* objectifs stratégiques. Finalement, elles peuvent également collaborer sur certaines initiatives, comme dans le cas de l’immigration : une paroisse accueille une communauté d’immigrants (contribution A), alors qu’une institution académique effectue de la recherche sur celle-ci (contribution B). Les deux institutions peuvent alors s’unir pour plaider en faveur de cette communauté (contribution en collaboration).

5. Évaluer la réponse

Après quelques années de travail en commun, il sera nécessaire d'évaluer ce qui a été accompli à travers cet effort. C'est le moment de reconsidérer la vision et d'étudier nos progrès. Certains points doivent être pris en considération :

- À quel point avons-nous été transformés par cet effort ? Sommes-nous maintenant davantage engagés ?
- Avons-nous évolué en tant que corps apostolique ?
- Les personnes que nous servons ont-elles reçu une meilleure réponse de notre part ?
- Avons-nous fait la promotion de la foi et de la justice ?
- À quel point avons-nous réussi à sensibiliser le public ?
- Avons-nous encouragé la transformation au plan de la laïcité et de la citoyenneté ?

Évaluer la réponse		
Quelques points pour l'évaluation		
Transformation du corps apostolique	Amélioration del service au plan de la foi et la justice	Groupes de citoyens engagés et laïques plus forts
<i>Situation spirituelle</i>	<i>Service apostolique</i>	<i>Collaboration</i>

Au terme de l'évaluation, nous pouvons commencer un tout nouveau cycle de la mission parce que le défi apostolique sera probablement encore présent. C'est alors que nous pourrons y incorporer les leçons que nous avons apprises au cours du dernier processus.

6. Exigences de leadership

Ce processus complet du cycle de la mission ne peut devenir réalité sans l'exercice d'un leadership clair qui lance, assure les suivis et évalue les développements du réseau. Les institutions et les secteurs concernés ne peuvent faire cela par eux-mêmes. Ils ont besoin d'aide et de directives afin d'établir une entente et, par-dessus tout, ils doivent tous recevoir un mandat clair de la part d'un supérieur sur la manière de procéder.

Nous avons déjà mentionné que la méthodologie peut être employée tant au niveau provincial, des Conférences qu'au niveau international ; le leadership doit être adapté en conséquence. Il doit se situer à un niveau supérieur à celui des institutions ou secteurs apostoliques participant au projet. Pour les institutions et secteurs apostoliques d'une Province, le leadership doit être provincial ; pour les institutions et secteurs au niveau de la Conférence, il s'exercera au niveau de la Conférence, probablement à travers le président ; au plan international, il relève de la Curie du Général.

Il existe deux éléments essentiels pour accomplir ce cycle de la mission – un leadership clair de la part d'un supérieur et un groupe de discernement. Ce n'est que lorsque ces deux groupes fonctionnent en prenant leur rôle au sérieux, que le réseau peut être mis en place.

- a) Leadership clair de la part d'un supérieur : cela peut être un Provincial ou le président au niveau de la Conférence.

Il est chargé de :

- Appeler les personnes et les institutions à prendre part au réseau.
- Offrir une direction et un engagement très clair - en personne ou par délégation - dans un premier temps - « Élaborer une réponse apostolique complète. »
- Assurer - dans un deuxième temps - un suivi afin 'd'élaborer une réponse' et de faciliter les initiatives conjointes.
- Susciter les évaluations et faire ressortir les leçons apprises suite à l'expérience.
- Demander un nouveau cycle de mission.
- Il doit être capable de négocier et d'écouter, de mettre au point une communication horizontale. Il doit être flexible, inspirant et capable de créer un consensus entre les différents acteurs

- b) Un groupe de discernement² : c'est le premier groupe appelé par le Supérieur.

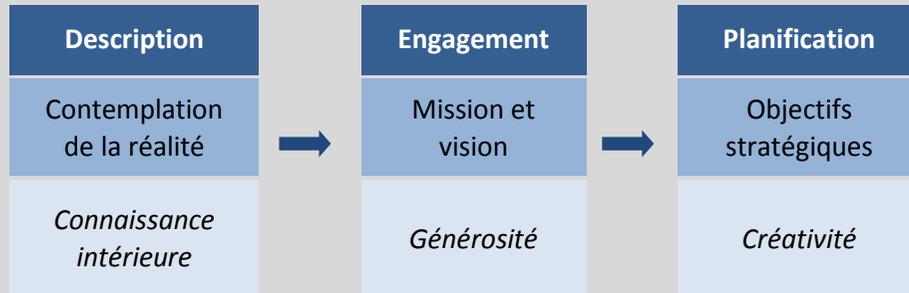
- Ce seront des personnes provenant de différents secteurs et institutions qui, collectivement, élaboreront une réponse intégrale.
- Elles assureront également un suivi régulier de la réponse offerte et résoudront les difficultés éventuelles pouvant émerger lors du processus.
- Finalement, le groupe évaluera la réponse et en retirera les leçons afin de proposer des suggestions pour que le cycle de la mission progresse.
- Le modérateur du groupe sera le Supérieur ou une personne déléguée.

La page suivante présente un tableau résumant l'ensemble de la méthodologie.

*Original anglais
Traduction par Christine Gauthier*

² Selon Jorge Cela, ce réseau ne ressemble pas à un filet de pêcheur, mais plutôt à une toile d'araignée, où il y a un centre de coordination qui donne une direction et des coordonnateurs, tout en gardant une horizontalité dans les relations entre les nœuds.

Élaborer une réponse apostolique complète

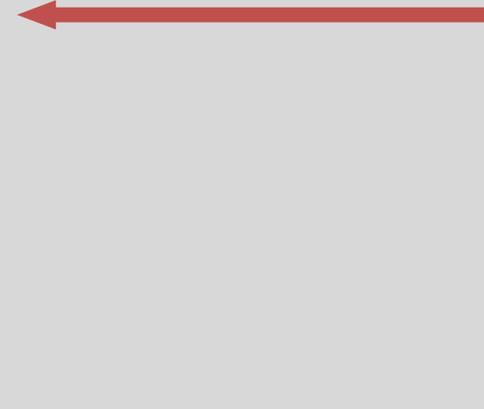


Développer la réponse

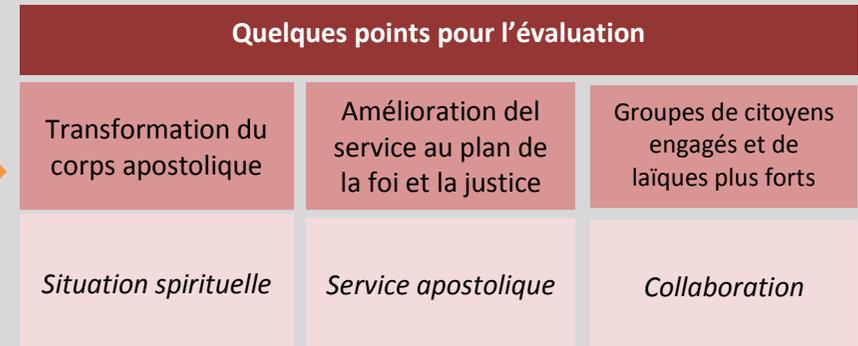


Cycle de la mission dans la Compagnie de Jésus

To be applied at Province, Conference or Global levels



Évaluer la réponse





Réseaux mondiaux de plaidoyer ignatien (GIAN), une introduction

Créer des passerelles de justice entre les pauvres et les décideurs

Présentation générale

Un appel lors de la Congrégation générale 35

La dernière Congrégation de la société de Jésus en 2008, consciente de la dimension mondiale des phénomènes sociaux actuels et des capacités de l'organe international de la Société, a demandé de construire des passerelles de justice entre les pauvres et les décideurs :

“La complexité des problèmes auxquels nous faisons face et la richesse des opportunités qui se présentent **exigent que nous construisions des passerelles entre les riches et les pauvres**, en créant des liens de plaidoyer au service du soutien mutuel entre ceux qui détiennent le pouvoir politique et ceux qui ont du mal à exprimer leurs intérêts. Notre apostolat intellectuel nous fournit une aide inestimable pour construire ces passerelles, en nous offrant de nouvelles manières de comprendre en profondeur les mécanismes et les liens entre nos problèmes actuels... ” (CG 35, d. 3, n. 28)

La congrégation a également souligné la pertinence apostolique de la création, au sein de la famille ignatienne, de réseaux qui peuvent offrir des réponses coordonnées aux importants défis apostoliques aux niveaux local, régional et international :

“Nous encourageons tous les niveaux du gouvernement de la Société à explorer avec d'autres communautés d'inspiration ignatienne, tant religieuses que laïques, les façons de promouvoir une 'famille ignatienne' ou 'une communauté ignatienne' qui aura une vision commune du service, qui **promouvra des réseaux de soutien mutuel, et qui encouragera de nouvelles formes de collaboration plus étroite à l'échelon local, régional et international.**” (d. 6, n. 29 b)

jusqu'à présent, bon nombre d'institutions jésuites, déterminées à construire un monde plus humain et conscientes de la dimension mondiale du phénomène social, se sont efforcées de créer des réseaux internationaux défendant la vie des pauvres : *Réseaux mondiaux de plaidoyer ignatien (GIAN)*.

Caractéristiques du plaidoyer ignatien

Le plaidoyer ignatien possède ses propres caractéristiques héritées de la tradition ignatienne. Les plus importantes sont présentées ci-dessous :

1. **Solidarité avec les plus pauvres et les plus marginalisés.** Un plaidoyer qui défend les plus pauvres, qui rend visibles leur présence, leurs problèmes et leur permet d'être écoutés. Cette caractéristique souligne la valeur unique de notre proximité avec les pauvres.
2. **Rigueur intellectuelle et compétence,** basées sur des études et des recherches fondées sur l'expérience.
3. **Amour et soutien du monde,** car ce n'est pas un exercice critique condamnant le monde. C'est une réponse qui trouve sa source dans la gratitude et l'amour pour ce monde aimé par Dieu.
4. **Discernement communautaire,** en découvrant dans la communauté l'activité libératrice de Dieu, afin d'y collaborer
5. **Le plus grand service,** dans la souplesse et la créativité.
6. **Établir des passerelles** entre les exclus et les décideurs, en tant que service de réconciliation.

Le plaidoyer ignatien comprend plusieurs activités : accompagnement, service compatissant, réflexion sur la réalité à travers la prière, recherches rigoureuses, sensibilisation, mobilisation sociale et lobby.

Ces caractéristiques ne peuvent être produites que par une entité diversifiée, où les différents secteurs apostoliques – pastoraux, sociaux, éducatifs, éducation supérieure... - et les provinces peuvent contribuer à une mission commune. Le plaidoyer ignatien est intersectoriel et interprovincial.

Réseaux mondiaux de plaidoyer ignatien

À partir de la dernière Congrégation, et avec l'accompagnement du Secrétariat de la justice sociale et de l'écologie, de nombreux réseaux internationaux pour le plaidoyer ignatien ont commencé à prendre forme dans plusieurs domaines :

- Écologie
- Paix et droits de l'homme
- Droit à une éducation de qualité
- Gouvernance des ressources naturelles et minérales
- Migration

Ces réseaux ont invité des institutions de toutes les Conférences de la Société à fournir une réponse articulée sur les cinq domaines mentionnés ci-dessus. Bien qu'un grand nombre de ces institutions appartiennent à l'apostolat social, elles désirent collaborer avec les travaux apostoliques d'autres secteurs, et offrent, en collaboration avec ceux-ci, une réponse plus

holistique aux défis mentionnés que doit relever notre mission commune. Nous sommes tous invités à participer à cette initiative ouverte et commune de la Société de Jésus.

Ces deux dernières années, ces cinq réseaux ont préparé :

- Un **rapport de position** décrivant le phénomène social auquel ils font face. Il comprend les motivations bibliques, ecclésiastiques et ignatiennes de la participation de la Société.
- Une **cartographie interne** pour connaître les institutions jésuites qui travaillent dans ce domaine, en faisant ressortir nos atouts.
- Une **cartographie externe** identifiant les alliés confessionnels et civils avec lesquels nous pouvons collaborer.
- **Un plan** initial qui choisit un sujet présentant la possibilité d’agir internationalement et de façon coordonnée,

Le projet malgré sa jeunesse est prometteur. Il ne possède pas de ressources importantes, mais il ne manque pas d’enthousiasme partagé. La créativité et la participation y ont leur place.

Dans les pages suivantes, nous fournissons d’autres informations sur chacun des réseaux et nous incluons les contacts nécessaires pour les institutions jésuites qui veulent faire partie de ces réseaux.

*Original espagnol
Traduction par Elizabeth Frolet*



Écologie

Rapport exécutif

Défi apostolique pour l'écologie¹

L'approfondissement de notre foi dans le don créateur de vie accordé par Dieu appelle à une transformation de la manière dont nous répondons à la tâche urgente de réconciliation avec la création. La création, le don de Dieu, source de vie, est devenue objet matériel, extractible et vendable. La dégradation de l'environnement à travers une consommation non durable de l'énergie et la menace d'une diminution des ressources hydriques et alimentaires en sont les conséquences qui se font ressentir à l'heure actuelle dans notre société mondiale. Nous reconnaissons le monde blessé et brisé et admettons humblement nos responsabilités ; nous devons explorer avec courage de nouvelles façons de vivre une solidarité écologique.

La lutte pour une existence digne concerne des extrêmes socioéconomiques, et passe par une privation totale d'un côté à une consommation abusive de l'autre. Nous voulons agir avec des collaborateurs et des mouvements sociaux laïques, à l'échelon local, régional et mondial, en participant et en établissant des liens dans cette quête plus vaste du respect, de la responsabilité et de la redevabilité vis-à-vis de l'environnement. Le défi est à la fois ancien et récent, et il concerne tous les ministères. Nous espérons une conversion personnelle et nous en appelons à l'esprit et au cœur, aux individus et aux institutions. Nous devons continuer à dialoguer avec le monde, avec toutes les religions et avec ceux qui sont engagés à défendre la justice environnementale.

Réponse de la société de Jésus

1. Activités jésuites et la planification environnementale

Dans certaines Provinces et dans le cadre de plusieurs activités apostoliques, l'engagement vis-à-vis de l'environnement appartient pour certains à une longue tradition, mais de nombreuses actions ont été déployées à la suite de la publication du SJES 'Guérir un monde brisé'. Pour certaines conférences, Provinces, communautés et apostolats, cette question est devenue un élément important de leur planification apostolique.

2. L'écologie dans les programmes éducatifs

De nombreuses écoles dans le monde entier ont inclus dans leurs programmes des études environnementales. Les étudiants sont encouragés à adopter des comportements responsables, à réduire leur consommation et leur impact sur l'environnement. Les Instituts

¹ Adapté de *Healing a Broken World (Guérir un monde brisé)*, Promotio Iustitiae 106, 2010, nn 5-11.

d'éducation supérieure offrent de nombreux programmes académiques et dirigent des projets de recherche qui ont un rapport avec l'écologie, les sciences de l'environnement et la durabilité.

3. Des mouvements populaires pour protéger l'environnement et les ressources naturelles

Les populations autochtones et vulnérables subissent les conséquences d'activités minières à grande échelle, de l'accaparement des terres, du déboisement, de la construction des grandes infrastructures, de la privatisation de l'eau et d'autres ressources naturelles. Un grand nombre de ces projets causent de vastes migrations, des déplacements, des guerres, de la violence, et la privation de ressources naturelles. Les Jésuites, à travers des mouvements sociaux, des centres sociaux, des institutions religieuses ou des recherches, soutiennent les communautés qui protègent les populations, leurs ressources naturelles et leur environnement.

4. D'autres modèles de développement

Le développement que les populations envisagent est écologiquement durable, axé sur les populations et les communautés, et non sur les marchés, enraciné dans les cultures locales, et ouvert sur le monde.

5. Constitution de réseaux internationaux

Plusieurs initiatives internationales voient le jour :

- Les réseaux mondiaux de plaidoyer ignatien (GIAN) sur l'écologie promus par la Secrétariat de la justice sociale et de l'écologie.
- Ecojesuit (www.ecojesuit.com), bulletin électronique et point de rencontre de milliers de lecteurs intéressés.
- Le Secrétariat de l'éducation supérieure de la Société de Jésus promeut le Projet international des jésuites sur l'écologie (IJEP) qui vise à produire un 'texte vivant' sur les sciences de l'environnement, la spiritualité et l'éthique.

Mission et objectif du réseau

Le réseau mondial de plaidoyer ignatien sur l'écologie fait partie de la famille GIAN. Il a été créé en 2008 et vise à réunir les Jésuites et les activités qui ont pour objectif de contribuer au changement social dans le domaine de l'environnement et de l'écologie.

GIAN sur l'écologie a décidé d'agir durant les deux années à venir sur la question de l'eau. *De l'eau pour tous* est l'expression décrivant le droit à accorder l'accès universel et en quantité suffisante à de l'eau propre. Dans de nombreuses régions, le changement climatique provoque des désastres naturels dont l'intensité et le nombre n'ont jamais été aussi élevés, créant le paradoxe d'inondations dévastatrices à la suite desquelles des milliers de personnes n'ont pas d'accès à de l'eau potable. L'eau est en train de devenir un produit dont la privatisation pose une réelle menace à sa nature de bien public.

GIAN sur l'écologie espère sensibiliser les jésuites et leurs activités au débat crucial sur '*De l'eau pour tous*' en tant que question de justice sociale. L'eau est fortement liée aux groupes religieux, et dans certaines traditions, elle est utilisée pour les purifications rituelles. Pour les

chrétiens c'est le premier signe d'appartenance à travers le baptême. S'engager en faveur de l'eau signifie s'engager en faveur de la vie.

Possibilités de collaboration

GIAN Écologie espère créer des contacts solides avec les différents secteurs apostoliques jésuites. L'éducation supérieure peut contribuer à travers la recherche et en prenant position publiquement sur ce sujet. L'éducation primaire et secondaire peut stimuler les prises de conscience et l'éducation. Nous devons aussi vivre et célébrer cet engagement comme une expression de notre foi. Les Exercices spirituels ouvrent nos cœurs afin qu'ils reconnaissent que Dieu est présent en chaque chose. Nos efforts en vue d'un meilleur futur sont absolument liés au salut que Dieu nous assure.

Contacts

Afrique :	Rigobert Minani SJ, rigomin@gmail.com
Asie-Pacifique :	Pedro Walpole SJ, pedro@apc.essc.org.ph
Canada :	John McCarthy SJ, Johnmcsj@aol.com
États-Unis :	Jim Hug SJ, jhug@coc.org y Nancy Tuchman, NTUCHMA@luc.edu
Europe :	José Ignacio García SJ, (leader) , garcia@jesc.net
Amérique latine :	Joe Aguilar SJ, joseaguilar@hotmail.com
Asie du Sud :	Xavier Savarimuthu SJ, sxavi2005@gmail.com

*Original anglais
Traduction par Elizabeth Frolet*



Droit à l'éducation de qualité pour tous

Rapport exécutif

Le défi apostolique du droit à l'éducation :

Cela fait longtemps que la Société de Jésus s'intéresse à l'éducation. Dès ses débuts, l'éducation a été considérée comme une composante importante pour la mission consistant à promouvoir la dignité de tous, en tant qu'enfants de Dieu.

À notre époque, l'éducation doit faire face à de nombreux défis : nous sommes confrontés à la pauvreté extrême de plus d'un milliard de personnes, à 67 millions d'enfants et d'adolescents à qui l'on refuse le droit à l'éducation, et à 774 millions d'adultes qui n'ayant pu jouir du droit à l'éducation durant leur existence ne peuvent ni lire ni écrire. Nous savons cependant que pour les scolariser tous, il suffirait d'effectuer un investissement qui correspondrait à six jours de dépenses militaires par les pays nantis. L'éducation de qualité est encore un défi colossal en raison de l'inefficacité des systèmes éducatifs, des enseignants mal payés, du délabrement des infrastructures, de programmes inappropriés à de vastes secteurs de la population, à des pratiques pédagogiques autoritaires, et à des taux très élevés d'abandon des études.

Les victimes de ces violations systématiques du droit à l'éducation se trouvent parmi les secteurs les plus vulnérables de la population, notamment les communautés rurales, les populations autochtones, les réfugiés, les personnes déplacées, les personnes âgées, les personnes handicapées, les filles et les femmes...

À la lumière de ces défis et des nombreux autres problèmes qui affligent les plus pauvres et les marginalisés, la CG 35 a adressé un appel direct à l'ensemble de la famille ignatienne afin de promouvoir le plaidoyer en tant que nouvelle dimension de notre mission apostolique, bien qu'il soit déjà profondément enraciné dans notre histoire. Nos activités éducatives devront être examinées et renforcées en fonction de cet appel, tandis que nous contemplons la réalité de l'éducation dans notre monde.

Un groupe d'organisations jésuites provenant de différentes Conférences ont décidé d'unir leurs forces et leurs ressources pour collaborer au plaidoyer politique au service de la promotion du droit à une éducation de qualité pour tous. Dès le début de ce partenariat, nous avons élaboré un point de vue commun sur le droit à l'éducation, et sur le sens de sa défense et de sa promotion pour nos activités. La spiritualité ignatienne et notre mission éducative dans plus de 70 pays nous ont conduits à défendre une éducation de qualité, non seulement pour le petit nombre de personnes dont nous nous occupons directement à travers nos activités, mais également pour tous ceux qui ont besoin d'éducation. Nous parlons donc du point de vue des pauvres et de ceux qui sont dépourvus d'une éducation de qualité. Nous affirmons notre solidarité à leur égard et à l'égard de leur futur.

L'éducation est un droit inaliénable à chaque être humain. Ce n'est pas n'importe quel droit, car c'est le droit sans lequel il est pratiquement impossible d'accéder à d'autres droits de l'homme et de jouir de libertés fondamentales. Le droit est celui d'une éducation de qualité pour tous durant leur existence. La diversité des conditions de vie et de culture des différentes populations exige que l'éducation varie selon les personnes et les communautés auxquelles elle s'adresse. Il n'est pas possible d'offrir la même chose à tout le monde pour obtenir des résultats similaires ; il est nécessaire de parvenir à une réelle égalité en donnant plus à ceux qui ont moins et dont les besoins sont plus importants.

L'éducation de qualité est un bien public et un droit fondamental pour tous et l'état a l'obligation de le garantir, et d'assumer par conséquent la responsabilité de promouvoir la synergie de différents facteurs : famille, communautés, éducateurs, gouvernement, monde des affaires ..., et de fournir une éducation qui construira des sociétés démocratiques, justes, différentes et inclusives.

Réponse actuelle de la Société de Jésus :

En 2012, le réseau a enregistré des informations dans les Provinces et les Conférences, afin de savoir en quels termes la Société de Jésus agit dans le domaine du plaidoyer en faveur du droit à l'éducation et pour créer des liens entre les institutions jésuites et non jésuites.

76 institutions (écoles, centres sociaux, ONG, universités et autres) appartenant à nombre de Conférences en Asie du Sud (27), au CPAL (19), en Europe (15), en Afrique (13), dans la région Asie-Pacifique (1) et aux États-Unis (1) ont répondu au questionnaire. Ces institutions se consacrent avant tout au soin des enfants et de la jeunesse, des populations autochtones dans des régions urbaines et marginalisées.

- Elles considèrent que le plaidoyer est une priorité, bien que les personnes chargées de cette tâche dans ces organisations soient très peu nombreuses et parfois inexistantes.
- Les sujets qui reviennent fréquemment en matière de plaidoyer sont : a) la qualité de l'éducation ; b) l'éducation des filles et des femmes, c) l'éducation des groupes marginalisés et d) la promotion et la défense de l'éducation en tant que droit de l'homme.
- Parallèlement à ces institutions, de nombreuses autres organisations, institutions qui sont en contact avec les communautés locales, peuvent être mobilisées et contactées. Nous pouvons donc nous développer en un corps universel dans le cadre du GAN, et en renforçant les capacités d'autres entités.

Enfin, le contexte : l'horizon 2015 est important dans notre programme international, car il implique l'examen de la réalisation des objectifs de UNE ÉDUCATION POUR TOUS et des Objectifs du millénaire pour le développement. Le réseau ignatien de plaidoirie pour le réseau du droit à l'éducation peut tirer profit de cette possibilité pour contribuer à et se joindre au mouvement international de la société civile. Le récent lancement de la nouvelle initiative du Secrétaire général des Nations Unies « EDUCATION FIRST » propose un nouveau scénario d'influence intéressant.

Mission et objectif du réseau

le réseau s'engage à influencer les politiques publiques concernant la qualité de l'éducation pour tous, afin de garantir que l'éducation transforme la société, afin de défendre le droit à une éducation de qualité pour tous durant toute leur vie, afin de promouvoir l'égalité pour ceux qui en ont le plus besoin et pour faire en sorte que l'éducation devienne un bien commun.

Les trois axes de travail que nous avons définis pour le réseau sont les suivants :

- Sensibilisation et renforcement des capacités relativement au droit à l'éducation au sein de la famille ignatienne.
- Développer le plaidoyer international pour l'éducation en participant stratégiquement au mouvement international sur l'éducation.
- Renforcer les initiatives locales/nationales de plaidoyer, soutien à la dimension internationale des initiatives locales de plaidoyer, partage des expériences, et communication en utilisant des outils télématiques.

Possibilités de collaboration

- Contribuer à la réflexion sur et à la promotion de la vision du droit à l'éducation au sein de la famille ignatienne, en utilisant le Rapport de situation et en stimulant la participation des provinces/travaux/jésuites/élèves/... à l'éducation GIAN.
- Participer à la campagne mondiale sur l'éducation
- Partager des expériences et collaborer à un rapport sur le droit à l'éducation des populations les plus vulnérables.

Contacts

Afrique : Augustin Kalubi SJ, kalubiaugi@yahoo.fr
Amérique latine : Luis Ugalde SJ, lugalde@ucab.edu.ve
Europe, États-Unis et Région
Asie-Pacifique : Lucía Rodríguez, l.rodriguez@entreculturas.org
Asie du Sud : Trevor Miranda SJ, miranda.trevor@gmail.com
Au niveau mondial : **Lucía Rodríguez (leader)**, l.rodriguez@entreculturas.org

*Original anglais
Traduction par Elizabeth Frolet*



Gouvernance des ressources naturelles et minérales (GNMR)

Rapport exécutif

Les défis apostoliques liés à la GNMR

Les modèles de développement envisagés par le processus de mondialisation ont radicalement modifié la façon dont l'état et les secteurs des entreprises considèrent les dons de la nature, en particulier les ressources naturelles et minérales. Durant les trois dernières décennies, les modifications majeures apportées aux politiques nationales et internationales régissant le commerce de ces ressources ont affecté les pauvres comme jamais auparavant. Les populations locales, rurales et autochtones des villages éloignés qui pendant des siècles ont soutenu, protégé et ont dépendu en grande partie des ressources naturelles pour leurs moyens d'existence, sont de nos jours, devenus les plus vulnérables.

Si d'une part la demande d'énergie et de minéraux s'est multipliée et que la chasse aux ressources naturelles et minérales a atteint son maximum d'intensité, cela a conduit d'autre part à des tragédies humaines graves, à des violations des droits de l'homme et même à des actes de violence contre nature et au nettoyage ethnique indirect de communautés vulnérables. Nous avons également été les témoins d'affrontements et de conflits entre des gouvernements élus démocratiquement d'une part – souvent soutenus par le secteur des entreprises qui a besoin de ressources pour ses bénéfices – et d'autre part, les populations ordinaires pauvres, locales et autochtones. Par exemple, en Inde le district de Keonjhar dans l'état d'Orissa produit 21 % du minerai de fer, mais 60 % de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté¹, ce qui a créé des conflits intenses entre les naxalites qui proviennent des communautés les plus pauvres et les forces de sécurité lourdement armées. En Colombie, 80 % des violations des droits de l'homme commises ces dix dernières années ont eu lieu dans des régions d'exploitations minières et de production énergétique, et 87 % des populations déplacées en Colombie proviennent de ces endroits². L'Afrique où vivent les populations les plus pauvres au monde abrite 30 % des réserves minérales mondiales, y compris 40 % de l'or, 60 % du cobalt et 90 % des éléments du groupe du platine. La réalité est donc celle **de terres riches, mais de populations pauvres**. La question est de savoir si ces ressources sont une bénédiction ou une malédiction pour les pauvres.

¹ Monali Zeya Hazra, "Rich Lands, Poor People", Centre for Science and Environment, New Delhi

² *Mining in Columbia: At what cost?*, PBI Colombia-Newsletter no 18, novembre 2011, p.3

La réponse de la Société de Jésus

La CG 35 a fourni un bon guide avec le mandat 'd'établir des liens de plaidoyer pour un soutien mutuel entre ceux qui détiennent le pouvoir politique et ceux qui ont du mal à exprimer leurs intérêts.' ⁴ Il est donc important de comprendre que les relations de pouvoir sont un facteur déterminant pour établir une relation correcte avec Dieu, la nature et chacun d'entre nous. Les politiques, principes et lois internationaux qui gouvernent l'expropriation, l'utilisation et la distribution des fruits des ressources sont des indicateurs importants décrivant les relations harmonieuses entre les communautés et les individus.

La première réunion sur les Réseaux de plaidoyer à l'Escorial en 2008 et la première réunion Sud-Sud sur la GNMR à Ranchi en 2010 a aidé les participants à mieux comprendre la question, à considérer les défis mentionnés du point de vue des personnes touchées et à planifier une réponse collective en tant qu'Organe universel de la Société de Jésus, quels que soient nos provinces et de nos secteurs apostoliques.

Durant ces deux dernières années, nous nous sommes rendu compte par le biais d'une cartographie interne et externe qu'il existe de nombreux jésuites et Centres jésuites en Asie du Sud, en Afrique, en Amérique latine et dans la région Asie-Pacifique, qui œuvrent à la défense des droits de ceux qui sont devenus les victimes d'une exploitation non contrôlée des ressources naturelles et minérales et des « déplacements induits par le développement ».

Les établissements d'enseignement et de recherche sociale, ainsi que les universités ont grandement contribué grâce à leurs recherches à une meilleure compréhension de la réalité et à changer les politiques qui concernent les marginalisés dans certains pays. Au sein de la Société de Jésus, la compréhension de l'impact exercé par l'exploitation des ressources naturelles et minérales sur les populations et l'écologie est devenue plus claire. Le réseau a maintenant besoin d'une participation collective importante de la Société de Jésus assurée par les différents secteurs apostoliques.

Mission et objectifs du réseau

Le réseau de plaidoyer GNMR a décidé, durant les années à venir, de mettre l'accent sur la « Transparence, la redevabilité et la solidarité dans le domaine des industries extractives (IE) ». Cela sera effectué au :

- Niveau de la Conférence, à travers des actions de suivi des activités des IE, en pratiquant la transparence relativement aux recettes perçues, à travers des protocoles d'accord et des analyses des impacts écologiques ;
- Au niveau inter-conférences à travers la cartographie, la recherche et les publications sur les conflits causés par les IE dans les différents pays en collaboration les uns avec les autres (entre les pays où sont actives les IE et où elles sont enregistrées) et
- Niveau mondial, à travers un flux régulier d'informations et de publication de relations décrivant les activités de plaidoyer dans différents pays.

Toutes ces activités seront déployées en collaboration avec des groupes confessionnels et d'autres partenaires du réseau de la société civile dans différents pays.

⁴ CG 35, d. 3, no. 28

Possibilités de collaboration

Dans la société de Jésus, les jésuites et les institutions jésuites :

- Diffuseront des informations, sensibiliseront et inviteront à la réflexion et à la participation au réseau de plaidoyer concernant la question des Activités minières et des problèmes afférents par le biais du Rapport de situation au niveau des Provinces et des Conférences.
- Renforceront les initiatives et les activités au niveau des Conférences et des différents secteurs apostoliques.
- Associeront les différentes initiatives mondiales, telles que l'EITI (Initiatives pour la transparence dans les industries extractives) et les réseaux de groupes de la société civile.

Le réseau prévoit également d'établir un pôle (agence de prestation de services) qui collectera et diffusera des informations, cultivera des liens avec les instituts de recherche, aidera à préparer les documents de campagne et participera aux campagnes mondiales.

Les membres actuels du GNMR invitent les Jésuites et les institutions jésuites, ainsi que d'autres entités à se joindre au réseau avec l'objectif clair de plaider en faveur des victimes des activités minières et des industries extractives qui leur sont liées et qui violent les droits de l'homme des populations et leur font quitter leur habitat naturel.

Contacts

Groupe principal

Afrique : Ferdinand Murhgirwa SJ, muhigirwafsj@gmail.com;
Asie Pacifique : Julie Edwards (Australia) Julie.Edwards@jss.org.au;
Europe : Alicia Alemán, a.aleman@alboan.org;
Asie du Sud : **David Solomon SJ (leader)**, solojohar@gmail.com
Walter Fernandes SJ, walter.nesrc@gmail.com

Autres

Amérique latine : Olga Lucía Castillo, olga.castillo@javeriana.edu.co
Canada : Jenny Cafiso, jcafiso@jesuits.ca;
États-Unis : Fernando Serrano, serranof@slu.edu;

*Original anglais
Traduction par Elizabeth Frolet*



Les migrants et les personnes déplacées

Construire une culture d'hospitalité et inclusive

Rapport exécutif

Le défi apostolique des migrations et des déplacements :

Ces trente dernières années, le processus récent de mondialisation a accéléré les migrations et les déplacements. À l'heure actuelle, environ un milliard de personnes ont quitté leur lieu de naissance et vivent autre part, dans leur propre pays ou en dehors. En réalité, chaque pays peut être considéré comme un pays d'origine, de passage ou de destination des migrants. Le nombre de personnes vivant hors de leur pays natal a doublé depuis 1970, et l'on estime qu'il existe à présent plus de 200 millions de personnes qui ne vivent pas dans leur pays d'origine.

De nombreuses personnes migrent en raison de la disparité de richesse et de croissance démographique entre les pays riches et les pays pauvres. Ces personnes se nomment *migrants*. Par ailleurs, *les réfugiés* ou *les personnes déplacées dans leur propre pays*, sont de plus en plus souvent déplacés de force en raison de conflits, de grands projets de développement, d'accaparement des terres, de la dégradation de l'environnement, ou de catastrophes naturelles.

Un grand nombre de ces personnes vivent dans des conditions vulnérables, sont exploitées et leurs droits humains sont violés. La présence de ces grands mouvements de personnes dans le monde qui modifient nos sociétés, en augmentant leur diversité et leur dynamisme, exige que nous construissions une culture d'hospitalité et d'inclusion.

La réponse de la société de Jésus

Le phénomène des migrations varie selon les pays et les continents. En Asie du Sud, de nombreuses personnes sont déplacées par les activités minières ou par de grands projets de développement. De nombreux flux migratoires traversent l'Afrique et l'Amérique latine, quoique la plupart de ces pays soient le point de départ de ces migrations. L'Europe et l'Amérique du Nord sont des pays d'accueil où les migrants viennent chercher du travail. La zone Asie-Pacifique possède plusieurs flux d'émission et de réception des migrants. Les protections juridiques de chaque pays diffèrent également. La réponse de la Société de Jésus varie aussi en fonction de ces différences.

La Société de Jésus accompagne, sert et défend les réfugiés dans de nombreux pays à travers le Service jésuite des réfugiés (JRS). Le JRS est une organisation internationale qui offre une réponse coordonnée au sort de ces personnes qui sont forcées de quitter leurs pays.

Par ailleurs, il existe de nombreuses institutions jésuites qui accompagnent, servent et défendent les migrants et les populations déplacées. Il existe des *paroisses* auxquels sont rattachées ces personnes, des *centres éducatifs* où elles étudient avec leurs familles, des *universités* qui effectuent des recherches sur le phénomène des migrations et sur les conditions de vie des migrants, et des *centres sociaux* où ils sont accueillis, reçoivent une formation et apprennent à participer à la société et à défendre leurs droits. La réponse de la Société à la migration implique les secteurs apostoliques.

Mission et objectifs du réseau

Ce réseau désire promouvoir au niveau mondial une réponse unifiée, cohérente et efficace de la Société aux besoins des migrants et des populations déplacées.

1. Objectifs généraux (*extérieurs*) :

- Promouvoir et défendre les droits de l’homme des migrants vulnérables, des populations déplacées, par le biais d’un plaidoyer se basant sur l’accompagnement pastoral et social, sur l’éducation, la recherche, la formation et la promotion d’organisations de migrants.
- Confronter les causes structurelles de la migration et des déplacements.
- Sensibiliser les sociétés civiles à nos Conférences respectives, afin qu’elles puissent réfléchir et affronter les changements sociaux que les migrations et les déplacements provoquent.

Tous les objectifs ci-dessus (de a à c) seront pris en considération en liant la Société à d’autres réseaux et initiatives (civiles et ecclésiales) qui s’occupent des questions relatives aux migrations, ou qui participent à des campagnes mondiales sur la migration et le déplacement.

2. Objectifs généraux (*intérieurs*) :

- Sensibiliser les Jésuites et les institutions jésuites aux migrations et aux déplacements.
- Promouvoir la culture de l’hospitalité au sein de la Société.
- Promouvoir une réponse intersectorielle et mondiale par la Société qui insère les questions de migrations et de déplacements dans la planification apostolique de la Société.
- Maintenir le lien avec d’autres réseaux ignatiens, principalement avec le GIAN et le JRS,

3. Ce réseau se base sur deux *valeurs fondamentales* :

- *L’hospitalité*, en tant qu’appel à offrir un accueil chaleureux aux migrants et aux personnes déplacées, caractéristique culturelle d’une société véritablement humaine et, valeur qui doit être protégée par des lois et des politiques. En effet, l’hospitalité est l’expression chrétienne qui exprime l’accueil de l’Autre.

- *L'inclusion*, en tant que dynamique structurelle qui incorpore des personnes dans une société avec tous leurs droits, quelles que soient leurs conditions ethniques, culturelles, religieuses ou économiques.

Possibilités de collaboration

Les institutions jésuites qui désirent contribuer à ce réseau peuvent le faire de la façon suivante :

- Faire connaître ce sujet à travers le Rapport de situation sur les Migrants et les personnes déplacées, en promouvant un processus de réflexion qui aboutira à des réponses apostoliques coordonnées.
- Contacter et collaborer avec le groupe GIAN dans leur Conférence (voir contacts ci-dessous).
- Participer aux campagnes qui 1) défendent activement les droits des migrants dans les centres de détention et 2) qui soutiennent activement les domestiques migrants.

Contacts :

Afrique:	Victor Adangba SJ, victor_ada@yahoo.fr ;
Amérique Latine :	Rafael Moreno SJ, sjm.mex.direccion@gmail.com ;
Asie Pacifique :	Denis Kim SJ, denis_kim@hotmail.com ;
États-Unis :	Tom Greene SJ, tgreene@jesuit.org ;
Europe :	Josep Buades Fuster SJ, pepbuadessj@jesuitas.es ;
Asie du Sud :	Melvil Pereira SJ, melvillesj@gmail.com ;
Au niveau mondial:	Patxi Álvarez sj (leader) , sjes-dir@sjcuria.org .

*Original espagnol
Traduction Elizabeth Frolet*



Paix et Droits de L'homme (PHR)

Rapport exécutif

Défis apostoliques que présentent la paix et les droits de l'homme

La planète est marquée par une absence de paix et un déni croissant des droits de l'homme. Le réseau PHR est issu de la conscience aiguë de la relation intime qui existe entre la promotion de la paix et la défense des droits de l'homme. La Société de Jésus, engagée à servir la Foi et à promouvoir la justice, rêve de pouvoir, par le biais des Réseaux mondiaux de plaidoyer ignatien, GIAN, « résoudre le manque de connexion entre les principaux atouts de la Société de Jésus et d'utiliser ses capacités non exploitées pour influencer les politiques publiques en faveur du bien commun et de ceux qui ont été affaiblis et qui ont perdu la parole » (Manuel de plaidoyer ignatien), plus spécialement dans le domaine de la consolidation de la paix et de la protection des droits de l'homme. Nous sommes convaincus que le plaidoyer et les lobbys sont cruciaux pour que nos institutions contribuent efficacement à la création d'un monde juste et pacifique.

La réponse de la Société de Jésus

La Société de Jésus participe déjà de façon significative à la Paix et aux Droits de l'homme à travers les efforts qu'elle déploie pour la Promotion de la justice par le biais de ses centres sociaux, de ses universités, de ses efforts pastoraux et autres. Cependant, nous ne nous sommes pas toujours distingués par la coordination de nos actions. Dans le but de décrire les initiatives relatives au PHR, nous avons identifié quelques groupes prêts à collaborer. Nous proposons maintenant un plan plus vaste et concret destiné aux collaborations pour la promotion de la paix et des droits de l'homme, d'une façon générale, internationalement et d'un secteur à l'autre.

Planification de la collaboration par le réseau PHR

Nous avons mis au point des directives stratégiques et des plans provisoires pour aller de l'avant. En tant que réseau nous :

- Accorderons une attention particulière aux développements sociaux et aux crises où le lien entre la paix et les droits de l'homme est évident.
- Nos actions seront enracinées dans la spiritualité ignacienne.
- Nous accorderons une valeur importante à l'accompagnement attentif de ceux qui souffrent des conflits et des violations des droits de l'homme.

- Nous élaborerons de nouvelles formes et forums de collaboration dans et hors de l'Église.
- Nous aurons comme première préoccupation les droits des victimes, des femmes, des migrants, des réfugiés et d'autres groupes exclus.

1. Plan d'action

Le thème structurant du réseau a été surnommé : « Justice économique et équité entre les sexes dans les situations de conflit : de nouveaux modèles pour les droits aux besoins fondamentaux, à l'autonomisation et à la paix. » Le thème a ensuite été divisé en deux sous-thèmes :

Sous-thème 1

Une attention particulière accordée à la situation de la région des Grands Lacs en Afrique centrale, en mettant l'accent sur l'interaction entre la négation des droits économiques permettant de satisfaire les besoins fondamentaux, la violation des droits des femmes à travers les violences sexistes, et les solutions possibles pour la paix et la réconciliation dans la région. Le sous-thème peut comprendre la situation au Soudan et dans le Sud du Soudan, pays ayant récemment accédé à son indépendance.

La Conférence jésuite de l'Afrique et de Madagascar ainsi que la Conférence des États-Unis ont été chargées d'élaborer de thème pour en faire un plan d'action.

Sous-thème 2

Le second sous-thème a été formulé de la façon suivante : le droit à des moyens d'existence décents, à des droits et à une approche nouvelle au développement. La Conférence jésuite de l'Amérique latine, CPAL et l'Assistance de l'Asie du Sud ont été chargées d'élaborer ce thème pour en faire un plan d'action.

2. Planification avec le Coordinateur de l'Apostolat social JASC/JESAM

Fr Leonard Chiti sera en contact avec Fr David Hollenbach du Boston College et Fr Ferdinand Muhigirwa du CEPAS, Kinshasa pour déterminer les questions prioritaires à explorer en matière de plaidoyer.

3. Planification pour l'Apostolat social de l'Asie du Sud (JESA)

Le JESA a décidé de rallier les groupes et les activistes exclus. Il a prévu pour début 2013 une convention dont la participation élargie rassemblerait le plus de personnes possible dans le réseau. L'équipe prévoit de proposer des programmes d'action concrets se référant au sous-thème « Le droit à des moyens d'existence décents, à des droits et à de nouvelles approches au développement ». JESA a également la responsabilité d'établir un réseau avec la Conférence jésuite de l'Amérique latine (CPAL) pour élaborer ce thème et concevoir des plans d'action concrets.

Possibilités de collaboration

Le réseau espère pouvoir identifier et fédérer tous les efforts jésuites et non jésuites possibles visant à la consolidation de la paix et de la promotion des droits de l'homme autour des thèmes mentionnés ci-dessus. Au fur et à mesure de l'accord des partenaires, nous voulons

rallier autant de personnes que possible autour des thèmes proposés ou d'autres thèmes, mais dans le cadre plus étendu du thème de la Paix et des droits de l'homme.

Contacts

Afrique et au niveau mondial: **Leonard Chiti SJ (leader)**, lcchiti@yahoo.com
Asie du Sud: George Mutholil SJ, gmutholil@gmail.com
Sagar Ravi SJ ravisagarsj@gmail.com (India)
États-Unis : David Hollenbach SJ, david.hollenbach@bc.edu;

*Original anglais
Traduction par Elizabeth Frolet*



Avec passion pour la justice de l'environnement

Réponse à la Société de Jésus au défi de la "Réconciliation avec la création"

Coordinateurs sociaux des Conférences

« Nous nous orientons vers une frontière » de la terre, de plus en plus dégradée et pillée. Ici, avec une passion pour la justice environnementale, nous rencontrerons de nouveau l'esprit de Dieu, en tentant de libérer une création souffrante, qui nous demande de l'espace pour vivre et respirer. » (Congrégation Générale 35, D. 2, n. 24)

En introduisant le document sur l'écologie « Guérir un monde brisé »¹(HBW), le P. Général, dans sa lettre datée du 16 septembre 2011 à l'ensemble de la Société de Jésus a exigé un approfondissement de l'engagement à l'égard de la durabilité de la planète, et a invité chaque jésuite à examiner son style de vie et ses pratiques personnelles, communautaires et institutionnelles, afin de savoir s'ils sont en harmonie avec la mission de « réconciliation avec la création » (CG 35). Ce document HBW, préparé par l'équipe spéciale mise en place par le Père Général en juillet 2010, a renforcé et renouvelé l'engagement parmi les jésuites d'œuvrer pour notre mission consistant à « se réconcilier avec la création ».

0. INTRODUCTION

a) Une perspective historique

« Guérir un monde brisé » est en fait le résultat de notre reconnaissance authentique des défaillances humaines lors de la CG 33 en 1983.² Cette reconnaissance a conduit à la « conscience écologique », spécialement dans de nombreux centres sociaux³ et suscita d'ultérieures réflexions à la lumière de plusieurs postulats sur l'écologie transmis par les Congrégations provinciales pour la CG 34 en 1993-1994. La complexité du problème a poussé la Congrégation à demander au P. Général de mener une étude sur l'Écologie⁴ et

¹ Promotio Iustitiae no. 106, en <http://www.sjweb.info/documents/sjs/pjnew/PJ106FRA.pdf>.

² «Le manque de respect pour le créateur aimant conduit au refus de la dignité de la personne humaine et à la destruction aveugle de l'environnement.» (CG 33, D.1, n.35)

³ Peter-Hans Kolvenback, SJ, *De Status Societatis Iesu*, 1990, n. 100 in *Acta Romana 20:3 (1990)*, 46. (Durant la Congrégation des provinciaux 1990, Loyola).

⁴ CG 34, D. 20

nous a appelés à créer des relations responsables avec l'environnement.⁵ Cette requête a été suivie de délibérations organisées par le P. Général et son Conseil durant *tempo forte* en 1996. Toutes les réflexions et les consultations furent incorporées dans un document et publiées sous le titre, « Nous vivons dans un monde brisé : réflexions sur l'écologie ».⁶

Durant la période s'étalant entre la CG 34 et la CG 35, « la marginalité sociale et les désastres écologiques furent ressentis comme étroitement liés.⁷ C'est à ce moment également que la Société de Jésus en tant qu'instance universelle s'est tournée vers ces victimes de façon concrète.⁹ Lorsque la CG se réunit en 2008, elle a exigé que l'écologie soit un des trois volets des relations justes et droites à établir en tant que mission jésuite. Le Secrétariat de la Justice sociale, rebaptisé Secrétariat de la justice sociale et de l'écologie, prépara à travers l'Équipe spéciale sur la Mission jésuite et l'écologie nommée par le Père Général, son HBW. Il décrit la tâche en détail et fait des recommandations concrètes pour agir.

La CG 35 et le HBW invitent chacun de nous à : a) devenir les gérants reconnaissants de la création merveilleuse de Dieu ; b) considérer l'écologie et les questions liées à l'environnement du point de la justice pour tous, et c) transformer notre mode de vie de façon à faire usage de moyens respectueux de l'écologie. Ils nous invitent à une conversion du cœur qui puisse nous conduire à une spiritualité écologique plus profonde. Ces trois éléments sont des composantes essentielles de ce que nous considérons de nos jours comme l'écologie dans la société : l'attention portée à la Création du point de vue de la justice, tout en transformant notre mode de vie.

b) Le présent document

En menant la mission, le SJES et les coordinateurs de la Conférence de l'apostolat social voulurent savoir a) comment le document HBW avait été reçu ; b) quelle avait été la réponse des jésuites à la mission de réconciliation avec la création à différents niveaux ; c) quelles sont les bonnes expériences et pratiques à partager et à parfaire ; et d) comment notre spiritualité ignatienne peut enrichir cette mission de la Société. Compte tenu de ces prémisses, un questionnaire court fut envoyé par le SJES, des informations furent collectées des Provinces, collationnées par les coordinateurs de la Conférence et partagées, prises en compte et organisées à l'occasion de la réunion annuelle des coordinateurs de la conférence en mai 2012. Le présent document est le produit de l'analyse et des réflexions qui émergent lors de la réunion.

Une note : Les exemples ou les références proposés ne tiennent pas compte de toutes les initiatives entreprises par les jésuites, les communautés de jésuites et les Provinces. Un rapport représente une tâche impossible, en raison de nos capacités et connaissances réduites ; nous avons sans aucun doute bien d'autres initiatives ou activités à découvrir encore. Néanmoins, nous pensons que ces exemples mettent en évidence les tendances majeures et les mises en œuvre créatives. Sans être exhaustive, la description de ces activités nous a offert une base plus solide pour tirer nos conclusions

⁵ CG 34, D. 3, n. 9

⁶ *Promotio Iustitiae*, no. 70, April 1999

⁷ HBW, no. 35

⁹ Tremblement de terre au Gujarat, Inde 2001 ; Tsunami en 2004 à Banda Aceh, Inde et Sri Lanka ; ouragan Katrina aux USA en 2005 etc.

I. REPONSES INDIVIDUELLES ET COMMUNAUTAIRES DES JESUITES

a) Réception générale

Le document « Guérir un monde brisé » a été envoyé à toutes les Provinces avec la lettre d'invitation du Père Général¹⁰, demandant à chaque jésuite de se lancer sur « la voie de la conversion du cœur » et de s'engager à tous les niveaux, à « défendre et protéger la nature et l'environnement. »

Généralement le document et la lettre du Père général ont été bien reçus dans la plupart des conférences et des provinces. Le document a circulé parmi les communautés jésuites et parmi nos collaborateurs dans plusieurs institutions apostoliques. Les réponses varient d'une province à l'autre, et les jésuites ainsi que nos collaborateurs laïques sont pleinement conscients de la modification de l'écologie et de l'environnement. Dans l'ensemble, les réponses reflètent le dynamisme qui existe déjà. Certaines Provinces en ont fait leur thème central durant leurs réunions¹¹ de réflexion sur les mesures environnementales à adopter au niveau local ; certains ont même traduit et publié le texte dans leur langue vernaculaire¹², tandis que d'autres encore ont formé des commissions dans la Province pour aider les jésuites à travailler sur les questions écologiques.¹³ Au Japon, un recueil de prières a été préparé qui se servait du document comme base de réflexion. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'écologie a été choisie en tant que frontière de la Conférence et est incluse dans la planification stratégique. En Amérique latine, les activités écologiques ont été cartographiées, ce qui a conduit à un projet conjoint sur l'écologie au niveau de la Conférence. Le Canada français a travaillé sur l'écologie au niveau de la Province bien avant la lettre du Père Général. Dans plusieurs provinces, les réunions communautaires et le partage ont égayé la réflexion et ont abouti à des actions concrètes aux niveaux individuel et communautaire. Il est apparu que chaque fois que le Provincial manifestait un intérêt actif à l'égard du document et qu'il envoyait une lettre personnelle d'encouragement, le document semblait avoir plus d'impact. De nombreuses autres initiatives qui reflètent à tous les niveaux ce dynamisme ont sûrement eu lieu.

b) Sensibilisation générale et position des jésuites

La multiplication, ces dernières années, de catastrophes telles que les inondations, la sécheresse et les changements climatiques ont contribué à une plus forte sensibilisation de la société et ont montré qu'il importait d'affronter rapidement des défis écologiques. Mais la majorité des jésuites ne savent pas bien que faire pour modifier leurs réponses et actions. La sensibilisation est également largement déterminée par le groupe d'âge et l'emplacement géographique. Dans l'ensemble, les jésuites les plus jeunes connaissent mieux les questions environnementales et se montrent plus déterminés à agir. Ironiquement, les jeunes jésuites qui participent plus activement aux questions environnementales, utilisent beaucoup plus de ressources (voyages, ordinateurs, I-pad, téléphones portables, etc.) que les jésuites plus âgés, qui bien que plus attachés aux questions environnementales, utilisent moins de ressources !

¹⁰ Lettre du P.Général datée du 16 septembre 2011 (2011/16).

¹¹ Calcutta, Goa, Kerala, Hazaribag, Madhya Pradesh et Ranchi en Asie du Sud.

¹² Corée, Colombie, Brésil, Allemagne.

¹³ C'est le cas des provinces de l'Espagne.

Dans les pays et les régions où l'impact des dégâts environnementaux se fait sentir le plus fortement, à travers le déplacement, les migrations, les activités minières, le déboisement, l'expropriation des terres, spécialement dans des lieux où les autochtones et les plus pauvres habitent, le besoin urgent d'actions collectives de plaidoyer est plus marqué. Mais, même dans ces pays ou régions, seul un nombre réduit de jésuites s'efforce de faire entendre la voix des pauvres et des opprimés.

Le désir de modifier radicalement les attitudes et d'adopter une approche organisée aux actions environnementales ne s'est pas encore fait sentir. En effet, compte tenu de la diversité de notre travail et des défis du contexte, trouver une approche commune à l'écologie n'est pas une mince affaire. Il est vrai que cette diversité révèle la beauté et la richesse de notre participation et offre un espace à la créativité, vu la complexité des questions et des contextes. Il est également vrai qu'à chaque conférence, de nombreux jésuites répondent positivement et avec créativité à cet immense défi que constitue l'écologie. Parallèlement, il y en a d'autres qui craignent les inquiétudes exprimées par les pays développés et leur demandent d'assumer leurs responsabilités en ce qui concerne les dégâts économiques commis au nom du développement. Ces dernières années, des pays en développement ont appelé à un moratoire sur l'expropriation des ressources.

c) Discernement communautaire

Le document a servi aux réunions de la communauté, aux discussions et au discernement pour reconnaître notre rôle en tant que gardiens et pour planifier une action collective. Les recommandations pratiques fournies à la fin de la HBW ont été utiles pour cela. Certaines des activités déployées par les communautés sont les suivantes : former des comités environnementaux et des équipes spéciales locales pour l'efficacité énergétique, le recyclage, etc., en étant conscient de l'utilisation des transports publics ; examen de l'empreinte carbone ; économies et collecte d'eau ; prières écologiques ; utilisation de l'énergie solaire ; plantations d'arbres ; préservation des plantes traditionnelles ; déconseiller l'utilisation d'engrais chimiques, encourager l'utilisation d'engrais organiques et d'autres méthodes d'agriculture comme la culture des vermines ; et trouver des alternatives à l'empoisonnement par l'arsenic. De tels efforts avec des variations d'une communauté à l'autre sont fréquents dans de nombreuses conférences et communautés.

Dans l'ensemble, les petites modifications de vie personnelle ou communautaire sont facilement acceptées, mais elles suscitent parfois des réticences. L'écologie en tant que dimension de notre vie régulière et de nos actions apostoliques, reste encore un rêve pour nombre d'entre nous. Elle ne fait pas encore partie de notre culture jésuite ou de « notre façon de procéder », et l'engagement vis-à-vis de l'écologie et de ses liens avec la pauvreté, la mission et le style de vie donne encore lieu à une grande confusion.

II. REPONSE APOSTOLIQUE JESUITE

a) Institutions et planification environnementale

Les institutions apostoliques, notamment les écoles, les universités, les paroisses, les centres sociaux et les centres de recherche, commencent lentement à introduire des questions écologiques à leurs pratiques, bien qu'un plan systématique et organisé n'ait pas été mis en place partout.

Aux États unis, en Amérique latine et en Europe, les universités ont joué un rôle exemplaire dans la formation des étudiants à travers les programmes sur l'efficacité énergétique, la gestion des déchets, les visites de sensibilisation et la recherche sur l'environnement. La création de liens systématiques et l'établissement d'une collaboration entre ces instituts de recherche, les pays et les communautés touchées par les problèmes environnementaux dans les pays en développement, prendront du temps. Les directives stratégiques concernant l'écologie pour les centres sociaux et des projets durables alternatifs ont été mis en place en Amérique latine.

Le Centre d'Études et de Formation Agro-Pastoral (CEFAP) et l'Institut supérieur Agrovétérinaire (ISAV) en Afrique centrale se sont tout à fait engagés à relever les défis de l'écologie en autonomisant les agriculteurs et les paysans à travers la plantation d'arbres et les cultures de type traditionnel. Le Centre social Arupe à Madagascar, s'est joint à ces efforts, tandis que le Centre jésuite pour l'environnement et le développement (JCED) à Lilongwe et au Centre de formation agricole de Kasisi (KATC) travaillent sur d'autres modèles de développement et de technologies appropriées.

Aux Philippines, Environmental science for social change (ESSC) et l'Observatoire de Manille mettent l'accent sur la recherche. Sur la base de ces recherches, ESSC a participé avec les communautés locales à de nombreuses activités liées à l'environnement, en ne perdant pas de vue les éléments culturels locaux et les impacts sur les personnes marginalisées. D'autres centres tels que le Simbaham Linkod ng Bayan et l'Atheneos ont également répondu aux catastrophes et se sont exprimés contre les industries minières et autres activités qui endommagent l'environnement. La Corée, l'Indonésie et l'Australie ont adopté des initiatives de formation pour les jésuites et les étudiants.

En Asie du Sud, particulièrement en Inde et au Sri Lanka, la réalité de la privation des droits des dalits et tribus marginalisées sur les terres, l'eau et les forêts, a forcé les centres sociaux jésuites à participer directement aux luttes des populations dans tout le pays.¹⁴ Ces centres ciblent avant tout l'autonomisation des populations par le biais de programmes de sensibilisation et de formation, conduisant à des actions fondées sur le droit. La sensibilisation et la plantation d'arbres sont devenues des pratiques courantes dans de nombreuses paroisses, établissements d'enseignement et mouvements de la jeunesse. De nombreux centres sociaux qui se consacrent aux activités écologiques plantent des arbres tout en se concentrant sur la collecte communautaire de l'eau et la gestion des bassins versants,¹⁵ sur l'agriculture biologique¹⁶ et naturelle, le biogaz, la culture des vermines¹⁷, le captage de l'énergie solaire¹⁸. Bien que quelques jésuites, à travers des projets scientifiques de recherche dans des établissements académiques, aient contribué individuellement à l'écologie et à la science de l'environnement¹⁹, les études et les recherches sur l'impact des dommages écologiques et environnementaux doivent être renforcées. La recherche

¹⁴ Près de 36 centres sociaux sur 130 travaillent directement sur des questions liées à l'environnement et à l'écologie.

¹⁵ Le 'Social Centre- Ahmedagar' dans la province de Pune et le MPSM à Nashhil dans la Province de Bombay constituent des centres à l'avant-garde dans ce domaine.

¹⁶ Les centres participant à ces activités sont : SASAC dans le Darjeeling; Tribal welfare centre à Dumka et TRTC à Jamshedpur, Jharkhand.

¹⁷ Sangath et Adivasi Khet Yojna dans le Gujarat; LATC-Jhingo dans le Madhyapradesh; Gansoville à Madurai;

¹⁸ SAAP à Patna.

¹⁹ Fr. Anglade au Collège de Sacré Coeur à Shembaganur; Fr. Ethelbert Blatter et Santapau au St. Xavier's College, Bombay; Fr. KM Mathew au St. Joseph's College, Trichy et Fr. VS Manickam au St. Xavier's College Palayamkottai, Tamilnadu.

scientifique effectuée par les deux Indian social Institutes (ISI) et autres établissements²⁰ de recherche sur les questions de déplacement, de migrations et autres sujets liés à l'environnement, les sessions de formation sur l'aliénation sociale des dalits et des tribus coupées de leurs ressources naturelles et les publications sur l'agriculture respectueuse de l'environnement, l'élevage, les forêts et l'aquaculture, ont considérablement renforcé la sensibilisation à l'égard des questions écologiques dans le pays. Certains établissements d'enseignement ont adopté la politique « pas de plastic et pas de sacs en polyéthylène » dans le campus. La célébration de la « Journée de l'environnement », de la « Journée des forêts et l'organisation « Des sommets de la Terre » ainsi que les débats sur les questions écologiques sont devenus fréquents dans de nombreuses institutions et dans les centres sociaux, offrant la possibilité de sensibiliser l'ensemble de la population à l'écologie.

b) La participation des étudiants à l'écologie

Quelles que soient les provinces ou les conférences, les activités écologiques des étudiants sont généralisées. Dans chaque établissement pédagogique, que ce soit une école, un collège, les étudiants sont informés, formés et invités à participer à des activités qui protégeront l'environnement. De nombreuses écoles dans le monde entier proposent des études sur l'environnement dans leur programme. Les étudiants sont encouragés à adopter des styles de vie responsables, à réduire la consommation et à ne pas laisser d'empreintes écologiques. Les écoles ont également créé des clubs de la nature/environnement, des jardins de plantes médicinales/écologiques, et organisé des séjours d'immersion pour les étudiants. Les établissements d'enseignement supérieur et les universités offrent un nombre encore supérieur de cours et de possibilités de recherche qui sont liés aux questions écologiques.

*Tarumitra*²¹ (Les amis des arbres) à Patna, qui travaille avec environ 1 000 écoles et collèges et possède près de 200 000 membres (de tous les coins de l'Inde), contribue à sensibiliser les personnes à l'écologie et à l'environnement. La Catholic social Academy of Austria, a créé une association « d'écoles de pèlerins »²² et travaille avec 120 écoles certifiées sur les questions de durabilité et de spiritualité. Ce sont deux exemples remarquables de mobilisation effective de la communauté des étudiants. Un grand nombre de ces établissements d'enseignement ont également élaboré leurs propres matériels de formation et de mobilisation pour l'écologie.²³

c) Collaboration aux mouvements populaires pour défendre l'écologie et protéger les collectivités menacées

La participation et la collaboration avec des mouvements populaires sont devenues nécessaires pour les jésuites, spécialement pour ceux qui travaillent dans des pays où la lutte pour la survie est constante (Amérique latine, Asie du Sud, Asie-Pacifique et Afrique). Les jésuites dans ces régions réalisent qu'en participant aux luttes des mouvements populaires, ils s'exposent à la désapprobation des personnes économiquement et politiquement puissantes qui les considèrent comme des menaces à leur puissance et à leur mainmise sur les ressources minières.

²⁰ NESRC- Guwahati et XISR – Bombay

²¹ <http://www.tarumitra.org/>

²² <http://www.pilgrimschule.at/>

²³ AUSJAL (Association d'université jésuites en Amérique latine) a élaboré un matériel de formation sur l'écologie et les problèmes environnementaux.

C'est dans ces continents, et plus spécialement dans les régions où les autochtones et les personnes vulnérables habitent qu'il existe des industries minières importantes, des acquisitions de terrains, le déboisement, la construction d'immenses barrages, la privatisation de l'eau et d'autres ressources naturelles. Un grand nombre de ces projets gouvernementaux aboutissent à des migrations à grande échelle, à des déplacements, à la guerre, à la violence et à la destruction des ressources naturelles. Savoir qu'il existe quelques jésuites, quoique peu nombreux, qui sont prêts à risquer leur vie en participant aux mouvements populaires et en défiant les structures et politiques gouvernementales qui s'opposent à l'environnement et aux populations locales est à la fois admirable et consolant.

Il existe des exemples de jésuites en Inde qui s'associent à des mouvements de la société civile contre les immenses barrages dans le Gujarat, le Maharashtra et l'Inde du Nord-Est, et contre la construction de centrales nucléaires dans le Koodankulan, dans le Tamilnadu. Les campagnes contre les activités minières et les déplacements qui ont été menées par plusieurs centres sociaux, particulièrement dans le centre de l'Inde, ne sont pas seulement un appel, mais aussi « une mission de frontière » remplie par les Provinces et les Zones dans leur effort collectif. De nombreux centres sociaux, paroisses et établissements d'enseignement ont également participé pendant de nombreuses années à l'adoption de lois telles que le Panchayat Extension in Scheduled areas Act, le National Rural Employment Gurantee Act, le Forests rights Act, le Right to Education Act et le Right to Food Act, qui sont autant de lois favorables aux pauvres et aux collectivités marginalisées.

Un nombre considérable de jésuites en Corée a participé à des mouvements civils étendus qui s'opposaient au dragage de quatre rivières importantes en Corée du Sud. La Province coréenne s'est également opposée à la construction prévue d'une base navale sur l'Île Jeju où un jésuite a été arrêté avec d'autres personnes.

En Amérique latine également, des centres sociaux, des universités et des projets avec des communautés autochtones ont appartenu à un plus vaste réseau de mouvements pour la protection de collectivités autochtones et de leurs droits. Ces mouvements qui défendent les terres, l'eau, les ressources minières, s'opposent aux grands barrages et sont en faveur du nettoyage des rivières et des terres incultes. Les paroisses et les centres sociaux ont incorporé l'accompagnement aux processus communautaires.

Les jésuites en Afrique, en Asie et en Amérique latine accompagnent directement les collectivités marginalisées et menacées des *campesinos*, populations tribales/autochtones, dalits, pêcheurs, agriculteurs, bergers et ruraux pauvres. Ils accompagnent leurs luttes pour protéger l'environnement et la vie, pour les autonomiser à travers des programmes se fondant sur leurs cultures communautaires riches, pour renforcer leurs capacités en les sensibilisant. En les éduquant et en développant leurs connaissances et leurs compétences en matière de leadership. Les jésuites aux États-Unis et en Europe ont appuyé ces efforts et ont soutenu dans la mesure du possible les collectivités marginalisées indirectement par le biais de la recherche et des activités de plaidoyer. Cela constitue une lutte commune et enrichissante.

d) Créer d'autres modèles de développement

Le CG 34 mentionne « un contact fréquent et direct avec ces "amis du Seigneur" dont nous pouvons tirer des enseignements sur la foi. »²⁴ En étant avec ces populations négligées, nous apprenons à connaître la foi en notre Seigneur, mais aussi la foi en des personnes qui ont les

²⁴ CG 34, d. 3, no. 17.

connaissances et la capacité d'élaborer leurs propres paradigmes de développement, aussi différents soient-ils du type de développement que les gouvernements et les économistes souhaitent.

Le développement que les personnes envisagent est respectueux de l'environnement, et non du marché, il se base sur la sagesse de l'expérience plutôt que sur les connaissances acquises dans les livres, et il est axé sur les gens, et non axé sur l'économie de marché. En étant « les amis des pauvres »²⁵, les jésuites ont contribué à élaborer des nouveaux modèles qui combinent la sagesse expérientielle des peuples avec la recherche scientifique et la compréhension de notre réalité changeante.

En plus de leurs propres modèles, de nombreux autres modèles uniques ont été élaborés en Amérique latine,²⁶ en Afrique²⁷, dans la région Asie-Pacifique²⁸ et en Asie du Sud²⁹ avec le soutien de la recherche et de publications des États-Unis³⁰ et de l'Europe.³¹ Toutes ces tentatives offrent une vision intégrale du développement qui inclut les dimensions productives, sociales, spirituelles et écologiques. Ces expériences qui critiquent le modèle actuel de développement offrent de nouvelles possibilités, tout en reconnaissant qu'elles ne peuvent proposer un unique modèle pour tous.

e) Création de réseaux internationaux

La création de réseaux n'a rien de neuf pour les jésuites. Elle avait lieu au niveau individuel, et à un niveau inférieur et plus discret entre quelques sections des Provinces. Elle commence maintenant à prendre forme de façon plus organisée dans la Société de Jésus depuis la CG 35

²⁵ CG 34, d.2, no. 9

²⁶ Programa Desarrollo y Paz del Magdalena Medio (PDPMM), Suyusama, Instituto Mayor Campesino (IMCA), Centro de Investigación y Educación Popular (CINEP), Javeriana University en Colombie; Nitlapan et Instituto Acción Social Juan XXIII: Nicaragua; Fundación ACLO et Centro de Investigación y Promoción del Campesinado (CIPCA) lié aux réseaux nationaux en Bolivie; Misión de Bachajón, Chiapas y Fomento Cultural à Veracruz (nahuas, popolucas, otomíes): Mexique; Centro de Investigación y Promoción del Campesinado (CIPCA), Centro De Capacitación Agro Industrial Jesús Obrero (CCAIJO), Servicio Agropecuario para la Investigación y Promoción Económica (SAIPE) et Instituto Ética y Desarrollo (IED) au Pérou, un réseau latinoaméricain nommé 'Comparte' sur les nouveaux modèles de développement.

²⁷ *Centres sociaux tels que CEPAS en Afrique centrale; CERAP en Afrique du Sud, Agricultural Center comme KATC en Zambie et "École Professionnelle Supérieure Agricole.*

²⁸ Recherche à Sophia University au Japon; à Sogang University en Corée; et à Sananta Dharma University en Indonésie.

²⁹ Xavier Institute of Development, Jabalpur, MP à travers la recherche et l'éducation; Maharashtra Prabodhan Seva Mandal, Bombay sur les bassins versants, les fermes laitières, l'épargne, la culture des champignons, l'agriculture biologique; Xavier Institute of Social Research, Bombay à travers l'éducation; SAS et SWADES, Goa par le biais de l'agriculture alternative, le biogas, l'agriculture biologique; Xavier Tarumitra, Ahmedabad, Gujarat sur la médecine complémentaire et l'utilisation de plantes médicinales; Sangath, Gujarat sur la culture de la vermine; Solar Alternatives and Associated Programmes, Patna et St. Xavier's College, Calcutta sur l'énergie solaire; TUDI, Kerala sur l'agriculture biologique, les jardins d'herbes médicinales; à travers une société de coopératives; ADDI, Kerala sur les soins médicaux complémentaires en utilisant les connaissances des populations autochtones; Sustainable Agriculture, Harta, Jamshedpur sur une exploitation agricole alternative; AROUSE, Gumla, Ranchi sur la construction de petits barrages à la place de grands barrages; Taru Mitra, Patna sur la biodiversité écologique, les systèmes agricoles alternatifs, les jardins d'herbes médicinales; Stanislaus Community College (Novitiate), Sitagarah, Hazaribag sur la foresterie sociale; Social Centre, Pune sur les systèmes d'agriculture alternatifs, les bassins versants, l'utilisation judicieuse des ressources naturelles; Paharia Samaj Seva Kendra, Satia, Jharkhand sur les plantes médicinales.

³⁰ Plusieurs universités jouent ce rôle à travers l'enseignement, la recherche, les enquêtes et en soutenant des systèmes alternatifs.

³¹ Publications sur les modèles: Alboan-Loyola; Journal Aggiornamenti Sociali (Italie); Project (France); IGP-Munich and KSOE-Austria qui analyse les modèles alternatifs, etc.

qui a appelé au renforcement du réseau entre nous. Un des Réseaux mondiaux de plaidoyer ignatien (GIAN) mis en place avec l'aide du SJES se concentre sur l'écologie. Les jésuites participent également aux forums internationaux, tels que le récent Rio+20 qui poursuit une plus grande collaboration internationale. La communication de plusieurs initiatives jésuites respectueuses de l'environnement et de luttes populaires pour un meilleur monde à travers les sites Web Ecojesuit³² prend désormais un autre sens. L'initiative promue par le Secrétariat de l'éducation supérieure, consistant à produire entre les établissements d'enseignement de plus haut niveau, un « texte vivant » sur l'écologie, est un pas dans la bonne direction. Il favorisera une prise de conscience à l'égard de l'écologie au niveau de l'enseignement, primaire, secondaire et tertiaire. Ce n'est qu'un début. Nous avons encore un long chemin à parcourir.

III. SPIRITUALITE IGNATIENNE, THEOLOGIE ET L'ÉCOLOGIE

Notre tradition spirituelle ignatienne peut contribuer énormément à la création d'un environnement durable. Il est profondément gratifiant de voir comment quelques jésuites dans certaines provinces et dans certains centres de retraite jésuites ont assumé cette mission en intégrant la spiritualité ignatienne et l'écologie tout en pratiquant des exercices spirituels, des retraites, des souvenirs, des examens de conscience, des prières écologiques et des ateliers spirituels. Ils l'intègrent à leur vie privée et à leur style de vie. Certains de nos collaborateurs laïques se sont beaucoup intéressés à ce domaine et ont contribué à son élargissement.

Il y a eu et il y a toujours, de nombreux appels qui continuent à se faire l'écho des souffrances de la terre et qui offrent une vision qui embrasse le bien-être de l'univers et de l'ensemble de la création divine. Aux côtés de Saint-François-d'Assise dont l'influence sur l'écothéologie chrétienne est évidente, nous avons le paléontologiste jésuite Teilhard de Chardin et de nombreux autres théologiens et professeurs qui ont influencé profondément les penseurs chrétiens. Le message du Pape Benoît XVI en 2010 pour la Journée mondiale de la Paix, « Si vous voulez cultiver la paix, protégez la création, » est le dernier en date qui succède à une longue tradition d'enseignements de l'Église concernant notre obligation de nous occuper de la création. Le Saint-Père qui cite dans tout son message le Pape Jean-Paul II et le Pape Paul VI affirme que la dégradation de l'environnement est « un vaste problème social qui concerne l'ensemble de la famille humaine. »

« Notre modus operandi environnemental³³ » préparé la Conférence jésuite de la région de l'Asie et du Pacifique est une entreprise collective unique qui vise à en faire une mission jésuite au niveau des Conférences. Les Jésuites qui travaillent parmi les peuples autochtones reconnaissent, vivent et célèbrent la congruence entre les spiritualités autochtone et ignatienne. Le Canada anglophone possède également une longue tradition unissant le respect de la création et la spiritualité. Il nous reste cependant un long chemin à parcourir avant de pouvoir intégrer la spiritualité ignatienne et l'écologie à notre mode de vie et à notre mission. Pour cela nous devons nous approprier des ressources et des traditions spirituelles ignatienne tout en chérissant et en tirant profit de la richesse d'autres religions et cultures, en particulier les cultures et les traditions des peuples autochtones et des sociétés traditionnelles.

³² www.ecojesuit.com

³³ <http://sjapc.net/what-we-do/ecology/way-proceeding>

IV. CO NCLUSION

Dans ce document, nous pouvons affirmer que la Société promeut consciencieusement de nombreuses initiatives dans le domaine de la « réconciliation avec la création » qui touche à la spiritualité et à la théologie. Certains d'entre nous sont engagés directement avec les communautés pauvres et marginalisées menacées par le changement climatique et les grands projets de développement, tandis que d'autres y contribuent par la recherche et les études. Nos communautés et institutions jésuites – plus particulièrement celles qui concernent l'éducation – font d'immenses efforts pour inclure des pratiques qui respectent l'écologie et l'environnement et qui réveillent l'intérêt des étudiants à leur égard. Il existe de nombreux centres sociaux qui s'efforcent de trouver d'autres modèles de développement qui soient écologiques et respectueux des personnes. Ils visent à susciter une prise de conscience générale à l'égard des problèmes écologiques qui menacent continuellement les vies des pauvres et des collectivités marginalisées dans le monde entier.

Néanmoins, nous aurons besoin d'une conversion du cœur qui puisse changer notre mode de vie. Nos efforts devront s'appliquer non plus aux individus, mais aux communautés, aux institutions et Provinces lors de notre planification et de nos actions collectives. Nous devons également unir nos efforts et les mettre en synergie avec les nombreux mouvements et organisations religieux et de la société civile qui travaillent au respect et à la protection de la création. Nous devons aussi lier le respect de la création avec les questions de justice et avec des styles de vie cohérents.

À la suite de la CG 35, le Père Général a réorganisé les secrétariats à la Curie, transformant les secrétariats axés sur le secteur apostolique en secrétariats axés sur la dimension apostolique avec les trois dimensions essentielles de la Foi, de la Justice et de l'Écologie appelant à la collaboration. Par voie de conséquence, le Secrétariat de la justice sociale et de l'écologie (SJES) a demandé d'aider à animer tous les secteurs apostoliques afin qu'ils incorporent les dimensions de la justice sociale et de l'écologie dans notre mission collective de « réconciliation avec la création ». Les défis que nous devons relever sont les suivants:

- Comment encourageons-nous la participation et la contribution à la « réconciliation avec la création » de pair avec tous les autres secteurs apostoliques?
- Comment l'écologie fera-t-elle partie de la plus vaste mission de la Société de Jésus?
- Comment pouvons-nous sensibiliser l'opinion à la justice socioécologique?
- Si la justice sociale et l'écologie font partie d'une plus vaste dimension qui imprègne les secteurs apostoliques, quelle pourrait être l'unique contribution que le secteur social pourrait offrir?
- Comment encourager une plus grande collaboration et création de réseaux entre nous-mêmes ainsi qu'avec d'autres groupes religieux et de la société civile aux niveaux local, régional et international?

En 1999, la Société de Jésus a reconnu que nous « vivons dans un monde brisé » (PJ70), et en 2011 nous avons affirmé que nous désirions « Guérir un monde brisé ». Nous sommes de plus en plus conscients du fait que « notre crédibilité actuelle repose non pas sur la cohérence systématique de notre langage... mais plutôt sur la cohérence vivante de nos décisions, de nos styles de vie, de nos relations avec les personnes et avec la nature, etc. C'est

dans ce sens que l'écologie constitue un défi providentiel auquel nous faisons face.³⁴ En empruntant les termes de la CG 35, nous affirmons avec la passion pour la justice environnementale que nous rencontrerons de nouveau l'Esprit de Dieu en tentant de libérer une création souffrante qui nous demande de l'espace pour vivre et respirer.

Original anglais
Traduction par Elizabeth Frolet

³⁴ Un commentaire de Fr. Adolfo Nicolas SJ dans “ Nous vivons dans un monde brisé ”, *Promotio Iustitiae* n. 70, avril 1999, en http://www.sjweb.info/documents/sjs/pj/docs_pdf/PJ070FRA.pdf.



Le droit à l'éducation de qualité pour tous

Document de position

Introduction

La Compagnie de Jésus a une longue tradition éducative. Depuis ses débuts, l'éducation a été considérée comme une tâche cruciale pour réaliser la mission de promouvoir la dignité de toutes les personnes comme êtres humains et enfants de Dieu. Inspirée par le principe du Magis ignatien, la Compagnie a mis un soin tout spécial à offrir une éducation de qualité dans ses centres éducatifs et à aider les personnes qui vivent aux marges de la société à travers une grande variété d'initiatives dans le monde entier. Malgré ce travail et les efforts de beaucoup d'autres organisations, l'éducation rencontre encore beaucoup de défis dans le monde actuel : de nombreux groupes de personnes restent encore exclus du droit à l'éducation, la qualité de l'éducation reste très pauvre en beaucoup d'endroits et, y compris dans des endroits qui disposent de plus grandes ressources économiques, l'éducation aux valeurs et à la citoyenneté est très souvent négligée.

À la lumière de ces défis et de beaucoup d'autres problèmes qui touchent nos frères et nos sœurs, la 35e Congrégation générale a lancé un appel direct à toute la famille ignatienne afin qu'elle promeuve le plaidoyer comme une dimension nouvelle. Bien enracinée dans notre histoire, cet appel de notre mission apostolique mentionne dans le décret 3.28 : « La complexité des problèmes que nous affrontons et la richesse des possibilités offertes demandent que nous nous engagions à bâtir des ponts entre riches et pauvres, établissant des liens de soutien mutuel entre ceux qui détiennent le pouvoir politique et ceux qui ont du mal à faire connaître leurs intérêts. »¹ Notre programme éducatif doit être revu et complété à la lumière et en fonction d'un regard sur la réalité de l'éducation dans notre monde.

Comme groupe d'organisations jésuites qui travaillent pour l'éducation dans les différentes conférences régionales, sous la direction du SJES, nous avons décidé d'unir nos efforts et nos moyens pour travailler ensemble et promouvoir le plaidoyer pour le droit à une éducation de qualité pour tous et toutes. Nous cherchons à promouvoir les changements politiques et culturels nécessaires pour obtenir le droit à l'éducation de qualité pour toutes les personnes. Ce travail de pression politique complète notre travail éducatif, en allant au-delà de nos centres et de nos étudiants, en mobilisant nos préoccupations et notre solidarité avec les exclus auxquels est refusé le droit à une éducation de qualité.

Nous sommes convaincus que le travail en réseau et le potentiel des moyens dont nous disposons nous permettra de développer ce travail d'influence politique et d'en faire une pratique universelle. « Dans ce contexte mondial, il est important de souligner le potentiel extraordinaire que nous avons en tant que corps international et multiculturel. Mettre en

¹ CG 35, d. 3, n. 28.

œuvre les possibilités que cela nous donne peut non seulement accroître l'efficacité apostolique de notre travail, mais également, dans un monde fragmenté et divisé, témoigner de la réconciliation dans la solidarité de tous les enfants de Dieu.² »

1. Éducation et dignité humaine

1. Notre regard sur le monde se heurte à l'extrême pauvreté de plus d'un milliard de personnes. Parmi les multiples causes et effets négatifs de la pauvreté, nous rencontrons la négation du droit à une éducation de qualité pour tous tout au long de la vie³. Dans un monde globalisé et décrit comme étant une « société de la connaissance », ce fait perpétue la pauvreté, marginalise les personnes dans une situation de survie et leur refuse la possibilité d'une vie digne. Tandis que là où le droit à l'éducation est garanti, les personnes jouissent plus facilement de leurs autres droits.

2. Si nous considérons l'étape de l'éducation scolaire depuis l'enfance jusqu'à la fin du niveau secondaire, nous trouvons qu'il y a eu des progrès considérables, mais que, pourtant encore aujourd'hui 67 millions d'enfants et de jeunes sont encore privés du droit à l'éducation et que, si la tendance se poursuit, il y aura encore en 2015, 56 millions de garçons et de filles non scolarisés. Les scolariser tous exigerait un investissement équivalent à six jours par an de dépenses militaires des pays riches.

3. L'accès à l'enseignement est le premier pas, mais les taux d'abandon des études sont très élevés. Selon des données de l'UNESCO pour 2010, par exemple, au Nicaragua, seulement 27 garçons et filles sur 100 terminent le cycle d'études primaires. Si l'accès à l'éducation secondaire et à la formation technique s'est aussi timidement amélioré et si un grand nombre de pays considèrent comme obligatoire au moins un premier cycle d'enseignement secondaire, en Afrique subsaharienne, 4 % seulement des filles pauvres s'y soumettent. 774 millions d'adultes n'ont pas eu accès de toute leur vie au droit à l'éducation et ne sont pas alphabétisés. Cela représente 17 % de la population adulte mondiale : deux sur trois sont des femmes.

4. Cette réalité touche surtout les secteurs les plus vulnérables de la population : communautés rurales, peuples indigènes, personnes réfugiées ou déplacées, personnes âgées, filles et femmes ...

5. La qualité de l'éducation reste un énorme défi, avec des systèmes éducatifs inefficaces, des enseignants mal payés, des infrastructures insuffisantes, des contenus peu pertinents pour de larges secteurs de la population, des pratiques pédagogiques autoritaires et de pure transmission, des niveaux d'abandon des études très élevés et des millions d'élèves achevant leurs études primaires sans avoir acquis les capacités minimales pour survivre dans un monde globalisé. L'UNESCO calcule que pour garantir une éducation de base pour tous il faudrait former et engager 18 millions d'enseignants supplémentaires.

6. Cette réalité nous interpelle dans notre identité de personne qui partageons la spiritualité ignatienne et travaillons à diverses formes d'éducation dans plus de 70 pays. Conscients de cette réalité mondiale inacceptable, nous nous engageons à mettre le meilleur de nous-mêmes et de notre foi pour agir sur les politiques publiques afin que devienne réalité le droit de tous à une éducation de qualité tout au long de la vie, et plus spécialement celui de tous

² CG 35, d. 3, n. 43.

³ Nous nous référons ici à toute l'éducation – l'éducation de base obligatoire pour toute la population, l'éducation supérieure et celle des adultes, et aussi à toutes ses modalités : formelle (scolaire) et non formelle.

ceux qui en sont actuellement exclus. Nous nous engageons à unir nos efforts et nos contributions à beaucoup d'autres mouvements qui travaillent à transformer les politiques publiques éducatives. Notre expérience dans l'éducation pour transformer la qualité de vie des plus pauvres et des plus exclus de nos pays devient la base d'un travail de mobilisation et de plaidoyer qui prétend influencer les politiques publiques d'éducation afin que ce droit fondamental puisse devenir réalité.

2. Jésus et la dignité des exclus

7. Dieu ne bénit aucune forme d'exclusion de ses enfants. Jésus nous dit : « Qui me voit voit le Père »; et c'est lui que nous voyons lorsque nous partons à la recherche des exclus de notre temps pour les libérer ; avec le baiser de Dieu ; il les cherche, les reçoit, les guérit, leur pardonne... Ils font l'incroyable expérience que Dieu est amour et ne les exclut pas ; il ne commence pas par leur demander des comptes, mais il les met au centre de son amour et leur dit : «lève-toi et marche ». Aux disciples de Jean qui lui demandent s'il est bien l'envoyé de Dieu (Luc 7, 18-23), il répond en les invitant à tirer leurs propres conclusions à partir de ce qu'ils voient.

8. La mission des disciples de Jésus aujourd'hui est de comprendre les signes les plus parlants de cette présence de Dieu et l'appel à la conversion et au changement lancé par les exclus. Faire en sorte aujourd'hui que leur soient rendues la dignité et les possibilités d'une vie digne qui leur sont refusées ; Notre mission consiste à rencontrer Dieu dans nos frères et à corriger nos complicités avec les systèmes qui les excluent.

9. Nous qui, en tant qu'éducateurs partageons la spiritualité ignatienne dans plus de 70 pays dans le monde, nous voulons qu'à travers cette activité nous soyons de vrais disciples de Jésus et signes du Dieu-Amour, pour que cette identité modèle tout l'effort de notre travail éducatif. Il nous incombe de défendre l'éducation de qualité, non seulement pour les minorités dont nous nous occupons dans nos œuvres, mais pour tous et toutes. Nous savons que ce « tous et toutes » sera garanti dans la mesure où il inclura les plus pauvres et les plus exclus; c'est pourquoi nous parlons à partir des pauvres, des exclus de l'éducation de qualité et en solidarité avec eux et avec leur avenir. Aujourd'hui, être analphabète équivaut à être aveugle au temps de Jésus, et l'accès à une éducation insuffisante perpétue la pauvreté héritée. Autrefois, ce n'était pas une injustice – car l'immense majorité n'allait pas à l'école et n'en ressentait pas la nécessité – mais aujourd'hui, l'éducation est devenue un droit fondamental, car elle est absolument nécessaire à la dignité humaine et à la réussite dans le monde contemporain.

10. La discrimination en matière d'accès à l'éducation et la mauvaise qualité de l'enseignement lèsent les pauvres et perpétuent leur pauvreté, tandis qu'une éducation de qualité avec un bon parcours scolaire permet aux personnes d'échapper à la pauvreté. L'insuffisance de l'éducation est un facteur de discrimination entre les individus, mais aussi entre des secteurs entiers de la population. Par ailleurs, la qualité de l'éducation pour toute une population constitue le meilleur levier de développement humain des pays pauvres, leur garantissant dignité et participation politique et économique. C'est pour cela qu'il s'agit pour nous d'une tâche nationale et mondiale qui nous interpelle dans notre identité ignatienne et notre mission éducative.

3. La mission et l'identité éducative de la Compagnie de Jésus.

11. Historiquement, la Compagnie de Jésus est connue comme étant un ordre religieux fournissant une éducation de qualité. Actuellement le nombre de ses étudiants, dans toutes les institutions de la Société, avoisine les trois millions dans le monde.

12. Bien que dans la formule de l'Institut approuvée en 1540 par le pape Paul III, acte de naissance de la Compagnie de Jésus, il ne soit pas fait mention de l'éducation scolaire, les premiers jésuites comprirent très tôt l'importance d'une bonne éducation pour « aider le prochain ». Le discernement des besoins réels les a amenés à se consacrer à l'éducation en s'adaptant « aux divers lieux et temps » et dès avant la mort de St Ignace en 1556, 40 collèges avaient déjà été fondés en divers pays.

13. Cependant à cette époque, l'immense majorité de la société était analphabète, recevait son éducation familiale et sociale et apprenait son métier sans aller à l'école. L'éducation scolaire était réservée à une minorité et le reste de la population n'en avait pas besoin pour vivre.

14. Le monde est différent dans la société de la connaissance et de la réalité globale du XXI^e siècle. Aujourd'hui, celui qui n'a pas accès à une bonne éducation scolaire d'au moins douze ans est d'emblée dans l'impossibilité de se développer comme personne et de se réaliser dans cette société en ayant accès à des biens d'une importance vitale; il est condamné à la pauvreté, au chômage et à la discrimination.

15. La dignité des personnes et des sociétés et la qualité de leur coopération nationale et internationale dépendent de l'amélioration de l'éducation des hommes et des femmes. L'éducation de qualité est indispensable dans une société et un monde qui reconnaissent l'égalité et la dignité de tous et pour établir un dialogue culturel entre des populations égales mais diverses, pour vivre ensemble en tant que communauté humaine différenciée et non uniforme. Nous sommes immergés dans un nouveau contexte et nous affrontons de nouvelles réalités qui nous obligent à une relecture de la mission éducative de la Compagnie de Jésus.

16. Au XVI^e siècle, le Père Diego de Ledesma, professeur au Collège Romain, relevait quatre raisons pour lesquelles les jésuites devaient travailler dans l'éducation. La première était : « *pour procurer aux gens de nombreux avantages dans la vie pratique.* » Bien que la majorité des personnes apprenait des métiers utiles en dehors de l'école, la nécessité et la grande utilité de l'éducation apparaissaient clairement pour la bonne pratique de certaines professions. À la différence du passé, notre époque exige une éducation de qualité pour que toutes les personnes soient utiles et productives et que leur travail leur procure les biens nécessaires à une vie digne. Il est donc tragique que des centaines de millions de personnes n'aient ni la préparation ni les possibilités qui leur permettent d'exercer un travail digne et bien rémunéré.

17. Par ailleurs, il est dangereux de mettre l'accent sur l'aspect utilitaire de l'éducation au dépens des valeurs morales et de faire en sorte que l'apprentissage de connaissances techniques soit recherché presque exclusivement, en négligeant ce qui prépare au bon usage de ces savoirs et à la construction d'une société de justice et de paix. Nous avons besoin d'une formation de personnes **compétentes**, mais en même temps **conscientes**, comme le propose l'éducation ignatienne.

18. En second lieu, comme le dit le P. Ledesma, les éducateurs « *contribuent au bon gouvernement des affaires publiques et à la juste formulation des lois* ». À cette époque, le

gouvernement était assumé par des rois et des princes qui avaient besoin d'une bureaucratie compétente. Lorsque les monarchies ont fait place aux démocraties, le gouvernement des affaires publiques exigeait des citoyens, des populations qu'ils aient une bonne formation à la responsabilité publique et au développement de formes d'organisation participative qui freinaient les dominations aristocratiques ou dictatoriales, centrées sur les intérêts des gouvernants et non sur le bien commun de la nation. À notre époque, la logique de la domination politique et économique doit être remplacée par la conversion de ces moyens en instruments de vie pour tous, ce qui exige une **formation à la citoyenneté**.

19. Aujourd'hui, l'éducation ignacienne insiste sur la formation à la vie et au travail « *pour les autres* » et « *avec les autres* », et met l'accent sur un humanisme et une spiritualité qui conduisent à la reconnaissance de l'autre et qui nourrissent le sens social. La **solidarité** jaillit des personnes qui se reconnaissent elles-mêmes comme hommes et femmes « pour les autres » et « avec les autres » et qui organisent la société de telle manière que l'affirmation de soi soit en même temps affirmation de l'autre. La spiritualité de **compassion** du précepte « aime l'autre comme toi-même » contribue à instaurer l'humanisme solidaire, qui, avec la spiritualité solidaire, constitue le fondement de **l'engagement** pour une reconnaissance mutuelle dans la diversité des genres, des races, des religions et des cultures. Sur cette base peuvent se construire des sociétés, des économies et des organisations politiques qui ne sont pas cimentées par la négation et l'oppression des autres, surtout des plus faibles.

20. La troisième raison du P. Ledesma est que la bonne éducation confère « *éclat, splendeur et perfection à notre nature raisonnable* ». Bien au-delà de la rationalité instrumentale si présente dans le prodigieux développement des sciences et de la technologie, les objectifs humainement raisonnables de la condition humaine se résument dans la possibilité d'une vie digne pour tous, avec le défi difficile de faire en sorte que la prospérité économique et le pouvoir politique national et international des états ne soient pas des fins en eux-mêmes, mais des instruments et des moyens pour la fin suprême de la dignité et du développement humain de tous.

21. Cela nous conduit à « la défense et à la propagation de la foi en Dieu », la quatrième raison du P. Ledesma. Nous qui croyons dans le Dieu amour, le Dieu qui s'est montré à nous en Jésus avec un visage humain, nous essayons de vivre une religion dans laquelle nous aimons notre prochain comme nous-mêmes et nous refusons sa réduction à être un simple instrument, ainsi que toute forme de négation, d'exclusion et de discrimination des autres. Jésus nous dit que pour rencontrer la vraie vie, nous devons compatir avec le blessé que nous rencontrons chaque jour, comme le bon Samaritain de la parabole (Luc 10, 25-37).

22. De même, la formation exclusivement instrumentale et utilitaire nous rend incapables de contempler l'environnement humain et d'en prendre soin de manière amoureuse pour nous-mêmes et pour ceux qui viendront dans le futur, et elle nous conduit à le sacrifier sur les autels du profit et de la domination.

23. Cette anthropologie et cette spiritualité solidaires constituent la base de la formation humaine et le sens de la spiritualité dans les centres éducatifs ignaciens d'inspiration chrétienne. C'est pourquoi nous parlons d'une éducation qui forme des personnes **compétentes, conscientes (ou conscientisées), compatissantes et engagées**.

24. Nous comprenons que cela devienne une réalité dans toute la société, **un plaidoyer efficace sur les politiques publiques** est nécessaire. Nos communautés éducatives doivent se considérer comme une petite partie de tout le système éducatif – national et mondial – et promouvoir la défense de l'éducation de qualité pour tous.

4. L'éducation comme droit de l'homme

25. **L'éducation est aujourd'hui un droit inaliénable de tout être humain**, reconnu comme tel dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, dans l'article 13 du Pacte des Droits sociaux, économiques et politiques et dans les Constitutions de la majorité des États, entre autres documents. Ce n'est pas un droit quelconque, car sans lui il est pratiquement impossible d'accéder au reste des droits de l'homme et de jouir des libertés fondamentales. Et pourtant, en réalité des centaines de millions de personnes en sont exclus et même la majorité de l'humanité n'est pas consciente de ce droit. Sa reconnaissance est une obligation publique qui concerne la famille, la société et l'État : ensemble ils doivent en garantir la réalisation.

26. Nous ne nous contentons pas de proclamer le droit, nous nous engageons à travailler pour qu'il devienne réalité pour toutes les personnes et les sociétés. Pour cela nous considérons qualité toute une vie durant soit assurée à tous, spécialement à celles et ceux qui en sont privés aujourd'hui. Dans ce but, il est nécessaire d'effectuer un travail de sensibilisation à ce qui doit changer pour faire en sorte que 1) les jeunes bénéficient des années de scolarité nécessaires pour un apprentissage qui permette une vie digne, 2) les adultes puissent être alphabétisés et avoir accès à une éducation pertinente et de qualité, 3) les universités ouvrent leurs portes aux divers secteurs de la société et à tous ceux qui désirent continuer leurs études universitaires, 4) et que les mécanismes nécessaires soient mis en œuvre pour que ces objectifs puissent être atteints.

27. Nous comprenons bien que le seul accès à l'éducation n'est pas suffisant pour l'accomplissement de ce droit humain fondamental. Katerina Tomasevsky, première rapporteuse du Droit à l'Éducation des Nations Unies, a formulé quatre A, en relation avec ce droit. La Campagne mondiale pour l'Éducation en a ajouté un cinquième. Le premier A est la **Disponibilité (Availability)**. Le second est l'**Accessibilité (Accessibility)**: l'école ou le service éducatif peut être disponible, mais ne pas être accessible à tous ceux qui le requièrent. Le troisième A est l'**Adaptabilité (Adaptability)**, il faut que l'éducation offerte tienne compte des caractéristiques linguistiques, culturelles, contextuelles et personnelles des élèves pour être pertinente. Le quatrième A est l'**Acceptation (Acceptability)**, ce qui signifie qu'il faut que les étudiants acceptent l'éducation qu'on leur offre, car ils la considèrent de qualité, car elle utilise des méthodologies appropriées, car elle leur propose des enseignements importants pour leur vie, car ils participent activement à l'apprentissage. Et le cinquième A est, la **redevabilité (Accountability)**, ce qui signifie que l'état, garant principal du droit à l'éducation, doit rendre compte aux citoyens de l'état de sa réalisation.

28. Le droit à une éducation de qualité **appartient à tous**. C'est reconnaître que, face à la diversité des conditions de vie des populations, les bases des enseignements varient, que pour obtenir des résultats similaires on ne peut pas offrir la même chose à tous, qu'il faut appliquer des critères qui vont au-delà de l'égalité et réalisent l'équité, ce qui signifie qu'il faut donner plus à ceux qui ont moins et à ceux dont les besoins sont plus importants. La distribution des ressources financières, matérielles et humaines destinées à l'éducation doit donner la priorité à ceux qui se trouvent dans des conditions plus difficiles pour obtenir les résultats attendus de l'éducation. En d'autres mots, il faut accorder la priorité aux plus pauvres, aux autochtones, aux minorités, à ceux qui se trouvent dans des conditions particulièrement difficiles comme les réfugiés et les déplacés intérieurs, les handicapés, les filles et les femmes. Tout objectif de développement éducatif doit être accompagné d'un objectif d'équité qui tend à combler les écarts entre les différents secteurs de la population. L'équité dans l'éducation dérive de l'attention accordée aux droits et comme telle contribue à la construction de sociétés capables de vivre en paix parce qu'elles cherchent la justice.

5. Sens, valeurs et qualité

29. Le système éducatif de chaque pays doit s'adresser à tous, sans discrimination, de race, de caste, de classe sociale, de langue, de culture, de religion ou de sexe, et assurer ainsi une éducation de qualité qui permette le meilleur développement personnel et national, selon un modèle démocratique de société, interculturel, solidaire et inclusif. Nous aspirons à une éducation qui transforme les pays, qui leur propose des objectifs d'excellence et qui forme une population capable de les atteindre par sa créativité, ses capacités, ses valeurs et sa productivité.

30. Chaque personne et des nations entières exigent une éducation dont la qualité soit double : (1) *Acquisition de connaissances et de capacités* (lecture, écriture, mathématiques, langues, usage de la technologie informatique, métiers et professions spécifiques ...) (2) Formation humaine avec un sens et une vision anthropologique solidaire. L'éducation doit engendrer la solidarité, l'inter-culturalité, le sentiment citoyen d'un « nous » inclusif dans lequel la réalisation du moi assume affectivement et spirituellement la réalisation des autres et la défense de leurs droits. Elle doit susciter la disposition à contribuer – en termes de droits et de devoirs – au développement et à la mise en œuvre de la Constitution et des lois et au fonctionnement adéquat des institutions publiques indispensables pour le bon développement de la société. Le développement de la liberté personnelle, de la pensée critique et de la créativité capable de résister à des formes sociales d'oppression et de manipulation, est également important. La solidarité, la liberté et la responsabilité sociale et écologique nous poussent à participer aux multiples formes associatives librement créées par la société civile, qui enrichissent la pluralité sociale et rendent possible le développement responsable des personnes.

6. Quelques facteurs nécessaires pour obtenir une éducation de qualité pour tous et toutes

a. Politiques publiques

31. La réalisation du droit à l'éducation de qualité pour tous et toutes exige un travail systématique de plaider pour les politiques éducatives publiques ; un travail systématique pour que se multiplient les expériences efficaces parmi les plus pauvres, pour que l'opinion de la population s'exprime dans les médias, que se créent des mouvements d'opinion et des accords publics sur ce droit de l'homme fondamental et que les gouvernements se sentent poussés et pressés à prendre les décisions politiques nécessaires. Dans chaque pays, les programmes efficaces, les mesures et les politiques qui en un temps raisonnable produiront les changements requis devront être étudiés. Il faut aussi des observatoires éducatifs qui étudient et assurent un suivi de la couverture éducative et de la qualité de l'éducation que reçoivent les plus exclus et des politiques les plus efficaces dans le monde.

32. Il est fondamental que la conscience du droit à une éducation de qualité comme droit de l'homme exigible grandisse en tous, y compris en ceux qui en ont le plus besoin, que leur conviction et leur motivation grandissent, s'articulent, s'organisent et s'expriment publiquement. Ce résultat ne sera obtenu qu'à travers l'engagement de nombreux secteurs, des gouvernements et de mouvements de portée mondiale.

b. L'éducation pour transformer les personnes et les sociétés

33. L'éducation transforme les personnes et facilite leur réalisation humaine. C'est également un élément clé de la construction de la société que nous désirons. L'éducation permet

d'atteindre le plein développement des qualités et des capacités des personnes et, à travers elles, de contribuer au développement des institutions sociales et politiques et du potentiel économique d'une nation.

34. Chacun de nos pays a besoin de profondes transformations pour vaincre la pauvreté et construire des sociétés démocratiques, justes, plurielles et inclusives, offrant à chacun de vraies possibilités de développer leur liberté. Pour cela, les autres politiques sociales doivent être complétées par une éducation qui, entre autres choses, nous confère des compétences et des qualités, nous permette de devenir des producteurs de biens et services de qualité et des constructeurs de sociétés démocratiques justes et libres. Si la moitié de la société est privée d'une éducation de qualité⁴, ni les possibilités des personnes, ni la politique, ni l'économie ne peuvent être équilibrées et souhaitables. C'est pourquoi nous défendons le droit à l'éducation de qualité du point de vue des pauvres pour que la transformation radicale de l'école pauvre pour les pauvres leur permette d'être des sujets actifs de la transformation sociale.

c. Famille, société et état: éducateurs. Synergies

35. La famille éduque, tout comme le font la société et ses institutions, et l'état doit garantir, promouvoir et développer des systèmes éducatifs de qualité. La personne à éduquer joue un rôle clé dans son propre développement humain. Bien au-delà de l'éducation scolaire formelle de base, le processus d'apprentissage dure toute la vie et s'alimente de multiples formes et moyens d'apprentissage, formels et informels, d'éducation à distance, de moyens électroniques très variés qui doivent être utilisés, en fonction des besoins et des intérêts multiples des personnes pour combler le grave déficit éducatif.

36. La famille qui est la première responsable de la bonne éducation de ses enfants doit chercher à leur assurer un bagage éducatif convenable pour que dans le futur ils puissent vivre dans la dignité. Mais, elle sait qu'en dehors de la maison et au-delà des niveaux plus élémentaires, l'éducation souhaitée a besoin de la société, de corps éducatifs spécialisés et de l'état. Les pères et les mères de famille doivent savoir qu'eux-mêmes comme leurs enfants ont droit à une éducation de qualité et des efforts sont nécessaires pour les former à collaborer à leur éducation et à exiger que leur droit soit réalisé.

37. La société considère elle aussi l'éducation de qualité comme une priorité et un droit fondamental accessible à tous ; sans elle, toute la société y perd en valeurs et en harmonie, en capital social nécessaire pour sa cohésion interne et sa paix sociale, en connaissances, en capacités techniques et en formation indispensable à la citoyenneté responsable.

38. Actuellement, de nombreux états affirment dans leurs constitutions la priorité d'une éducation de qualité pour tous. Ils en font une obligation jusqu'à la fin du niveau secondaire et offrent des possibilités d'études à des niveaux supérieurs et de formation continue tout au long de leur vie.

39. Pour obtenir tout cela, l'accord et la synergie de divers facteurs est absolument indispensable : famille, communautés, état, éducateurs, entreprises ... Mais si l'éducation est un droit humain fondamental, c'est l'état qui a la responsabilité, en dernière instance, de le

⁴ Nous pouvons dire que, du point de vue de la formation intégrale, une proportion plus grande de personnes ne reçoivent pas une éducation de qualité, car la formation aux valeurs et à la citoyenneté, par exemple, n'est pas convenablement développée, pas plus que pour les démunis. Pour les éducateurs et les œuvres jésuites, ce point aussi doit être objet de préoccupation. Mais ici, cependant, nous nous référons à ceux qui ne peuvent même pas développer les capacités fondamentales de lecture-écriture, calcul de base, et les éléments indispensables dans une société moderne.

garantir et par là-même d'en assumer la responsabilité directe et de favoriser cette synergie. La famille et la société, collaborent non seulement à la même tâche, mais doivent aussi exiger de l'état qu'il assume cette responsabilité.

d. L'éducation de qualité est à la fois un droit de l'homme et un bien public

40. L'éducation de qualité est un bien public et un droit fondamental de toute personne, qui crée des obligations pour la famille, l'état et la société. C'est un bien public auquel tous doivent avoir accès effectivement ; on ne peut se contenter d'un principe proclamé que personne ne conteste mais qui n'est ni appliqué ni respecté. Au contraire, ce doit être un principe opératoire qui anime et oriente un programme ambitieux, de telle sorte que la famille, la société et l'état se soutiennent, se stimulent et se renforcent mutuellement, pour, à eux tous, convertir ce principe en un droit humain social de tous et de chacun, droit qui doit lui-même se traduire dans une réalité opératoire avec des résultats mesurables.

41. La négation effective de ce droit est un délit avec diverses responsabilités et culpabilités. Le droit s'accompagne du devoir de la personne de s'éduquer et de développer ses potentialités. Ce droit et ce devoir de la personne doivent trouver les réponses convenables dans la société et, entre autres choses, exigent un système éducatif national avec une organisation, un personnel et des ressources adéquates pour réaliser les objectifs établis.

42. L'éducation comme bien public ne signifie pas que seul le gouvernement puisse offrir l'éducation. Les organisations privées qui participent à l'éducation gèrent en fait un bien public et, comme telles, sont aussi responsables de sa bonne réalisation, et l'état a l'obligation de s'assurer qu'elles le réalisent.

43. L'éducation comme bien public géré par le secteur privé, contribue aussi, dans la mesure où elle le propose explicitement et prend les moyens de le faire, à la transformation de la société.

44. Le manque de ressources suffisantes pour payer les coûts directs et indirects de l'éducation, y compris celui de l'accès à l'éducation, ne peut pas constituer un obstacle à la réalisation de ce droit. Exclure parce qu'on ne peut payer les coûts des services éducatifs est une manière de nier ce droit fondamental. L'état et ceux qui gèrent le service public qu'est l'éducation assument la responsabilité de n'exclure personne pour ce genre de causes.

45. Les tentatives de privatisation de l'éducation qui par manque de gratuité excluent les personnes et les communautés de l'école, sont des initiatives qui nient le droit à l'éducation.

e. Priorité de l'éducation et financement

46. La possibilité de rendre ce droit effectif exige de profonds changements : l'un de ceux-ci, très décisif, est le financement nécessaire pour assurer la qualité de l'éducation de base pour tous et toutes par la scolarisation de tous les enfants et de tous les jeunes depuis la prime enfance jusqu'au moins la fin de l'éducation secondaire, l'alphabétisation de la population adulte et la formation et l'engagement des enseignants.

47. Le niveau d'éducation que peut acquérir une personne ne peut être déterminé, ni quantitativement ni qualitativement par les ressources économiques dont sa famille dispose; autrement dit, il n'est pas acceptable que le niveau de scolarité et de qualité de l'éducation de ceux qui ont moins de ressources économiques familiales soit inférieur à cause de ce facteur. Au contraire, toute personne a droit au niveau le plus élevé d'éducation qu'elle choisit d'atteindre au-delà du cursus obligatoire. L'état doit garantir des formes de

financement et d'éducation qui permettront à tout un chacun d'atteindre les niveaux les plus élevés, à condition qu'ils remplissent les conditions requises.

48. Le financement éducatif public est un moyen sans lequel le droit à l'éducation n'existe pas vraiment. Étant donné que la réalité socio-économique des familles varie, les financements de l'état doivent accorder une attention spéciale et préférentielle à ceux qui disposent de ressources réduites.

49. Le budget public investi dans l'éducation doit être effectivement prioritaire, comme doivent être prioritaires dans toute famille l'effort et les frais consacrés à l'éducation des enfants. Pour y arriver, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques publiques qui stimuleront et favoriseront les contributions de la famille et de la société civile, à travers ses entreprises, ses fondations et ses initiatives éducatives. Et comme nous l'avons déjà dit, ce financement doit se réaliser dans la perspective de l'équité, en faisant en sorte que les plus nécessiteux reçoivent plus de ressources afin qu'ils puissent obtenir les résultats éducatifs auxquels tous ont droit.

f. Éducateurs et éducatrices

50. Si l'éducation est une véritable priorité stratégique, il est capital de faire en sorte que les meilleurs fils et filles d'un pays soient éducateurs. Et pourtant il est évident qu'en pratique, la majorité des pays dissuade les jeunes et les décourage d'opter pour la carrière d'éducateur, les traite fort mal s'ils persistent dans leur projet comme elle déconsidère ceux qui sont déjà éducateurs. Le peu d'estime sociale et d'incitation économique pour la carrière d'éducateur est à l'origine de l'échec des systèmes éducatifs. Dans nombre de pays, le manque d'éducateurs capables en est le résultat tragique. La qualité de l'éducation se base sur la motivation de l'éducateur, sur sa préparation, sur la qualité de sa rémunération et sur la conscience qu'il a de sa valeur sociale.

51. Il est indispensable d'assurer en priorité les ressources pour le paiement de salaires dignes aux éducateurs. Par ailleurs, il faut que les dépenses destinées à l'éducation soient efficaces, et transparentes, de telle sorte que la société puisse vérifier que les frais engagés pour l'éducation arrivent effectivement à leurs destinataires et servent prioritairement à assurer de bonnes conditions de salaires et de travail pour les éducateurs.

52. La formation de ces éducateurs, qui doit être de première qualité pour attirer les meilleurs vers la profession, est également prioritaire. Cette formation doit inclure, au minimum, la maîtrise de la matière à enseigner ; les pratiques pédagogiques les plus adéquates pour réaliser les apprentissages spécifiques de manière inclusive et interculturelle ; la capacité de créer un climat de classe propice à l'apprentissage, accueillant, respectueux et rassurant. **La capacité de planifier** en fonction du contexte spécifique et des besoins de chaque élève et de les évaluer avec des caractéristiques formatives ; **la compréhension** des facteurs sociaux, économiques et culturels qui interviennent dans le succès de l'apprentissage ; **la capacité** et l'attitude adéquate **pour favoriser la participation** de la famille et de la communauté dans l'acte éducatif, et **la conscience** de la responsabilité sociale et éthique de tout éducateur. Telles sont les caractéristiques que nous attendons de nos éducateurs : compétents, conscients, compatissants et engagés.

g. Le Centre éducatif

53. Le Centre éducatif constitue l'unité de base du système éducatif. Comme tel, il doit constituer le centre autour duquel et au service duquel tourne le système éducatif. Les directeurs doivent être convenablement sélectionnés et formés pour gérer leur centre en

bonne collaboration avec leur équipe d'enseignants et avec la participation de la communauté. Le Centre est l'unité de base de planification et d'évaluation et c'est l'obligation de l'état de le pourvoir de l'infrastructure et des éléments financiers, matériels et didactiques qu'il requiert pour fonctionner convenablement, ainsi que de l'autonomie nécessaire pour prendre les décisions qui lui permettent d'adapter l'éducation à son contexte spécifique et de résoudre ses problèmes éducatifs de la meilleure manière. Le système éducatif doit soutenir le centre dans ses recherches, lui laisser la liberté de ses choix et lui demander de rendre compte de ses résultats.

54. Un système éducatif national est étendu et des millions de personnes y participent. Mais, la démarche éducative de base a lieu dans une école spécifique et dans la classe particulière où se crée la relation bilatérale entre le maître et l'élève. En ce sens, dans chacune des dizaines de milliers d'écoles, la gestion de l'enseignement doit être de première qualité, avec une direction et une équipe éducative engagées à obtenir une bonne qualité d'éducation. Cette équipe partage son engagement avec les élèves et leurs parents. Pour que cela devienne une réalité dans toutes les écoles, il faut des équipes de direction qualifiées, de véritables animateurs d'équipe et une direction de première qualité. Il faut créer un système pour former les éducateurs à la gestion pédagogique, afin qu'ils soient bien préparés pour gérer le budget scolaire, pour s'occuper de l'équipement et de l'entretien et par-dessus tout pour diriger et animer l'équipe éducative afin de réaliser des objectifs très concrets et mesurables.

55. L'expérience enseigne qu'à la base d'une bonne école, il y a une bonne direction capable de coordonner et de diriger toute une équipe humaine d'éducateurs et de formateurs. Naturellement, la qualité de l'administration d'une école requiert une autonomie qui permette de prendre au niveau de l'école des décisions importantes, ce que personne ne peut mieux faire que le directeur lui-même avec son équipe.

56. Il ne suffit pas d'être un bon enseignant pour être un bon directeur. Étant donné la grave pénurie de bons directeurs, on ne pourra transformer l'éducation sans un programme clair, précis et ambitieux de formation à la gestion de l'éducation qui atteigne les régions les plus isolées de chaque pays. Ce programme devra comprendre la formation de directeurs de centres, mais aussi de fonctionnaires publics qui, à tous les niveaux, local régional et national, accompagnent, appuient, orientent ceux qui sont dans les écoles et les classes. Et cette formation ne servira à rien si elle n'est pas accompagnée d'une meilleure rémunération de la charge et de la bonne réalisation de la direction d'école.

h. Objectifs, moyens et évaluation

57. Nous apprécions particulièrement le développement d'une culture qui apprend à faire le lien entre les fins poursuivies et les moyens indispensables pour y arriver, ainsi qu'avec la responsabilité personnelle que nous avons tous d'y consacrer nos meilleures qualités et capacités.

58. Il est nécessaire de développer une culture de l'évaluation qui quantifie les taux de scolarisation et les progrès des étudiants pour mesurer l'évolution de la situation. Il faut aussi mesurer d'une part l'acquisition des connaissances et des compétences, et d'autre part évaluer comment les valeurs, telles que la solidarité et la responsabilité sociale, la créativité, la sensibilité et l'ouverture au pluralisme (plus difficile à évaluer) ont été assimilées. Il faut donc explorer de nouvelles manières d'évaluer la qualité de l'éducation libératrice pour laquelle nous travaillons et nous sommes convaincus que cela ne peut se faire à travers des examens standardisés. Les sources d'inspiration que fournissent le système éducatif, la

famille et la société en général et qui forment les caractéristiques d'un pays et de sa productivité culturelle, sont sans doute plus importantes encore que ces évaluations.

59. Chaque pays doit inviter de manière pluraliste, les institutions, les groupes religieux ou laïcs, à contribuer aux capacités éducatives et de formation de la société. En s'inspirant du plus profond de leur conscience et de leurs convictions spirituelles (qu'elles soient religieuses ou laïques) enracinées en elles, elles encourageront les personnes à choisir une harmonie pluraliste, et une solidarité pacifique qui inclue les personnes et les groupes les plus divers avec leurs spécificités dans une unité sans uniformité.

Pour la réflexion personnelle et en groupe entre jésuites et leurs collaborateurs dans la mission

1. À la lecture de ce texte, qu'est-ce qui éveille en toi des sentiments de consolation : illusion, espérance, lumière... ?
2. Qu'est-ce qui produit en toi la désolation : désespoir, préoccupation, obscurité ?
3. Questions à approfondir :
 - Dans ta province ou ta conférence comment la Compagnie répond-elle à sa mission éducative, en ce qui concerne la défense et la promotion du droit à l'éducation, et plus spécifiquement pour les exclus ?
 - Quelles devraient être, à ton sens, les priorités de la Compagnie au XXI^e siècle, en ce qui concerne les activités en faveur du droit à l'éducation ? Comment ces priorités se rapportent-elles aux critères de plus grande nécessité, de plus grand fruit et de bien plus universel ?
 - Comment la Compagnie peut-elle progresser pour agir comme un véritable corps apostolique pour la défense et la promotion du droit à l'éducation pour les personnes qui en sont privées ?
4. Quels sont les appels que je sens dans ma Province ou ma Conférence pour collaborer aux activités de défense du droit à l'éducation pour tous et pour toutes, spécialement pour les plus exclus ?

*Original espagnol
Traduction par Jean Marie Faux SJ*



Gouvernance des ressources naturelles et minérales (GNMR)

Document de position

1. Notre contexte : le défi posé par une vie menée en harmonie avec la création

1. La Congrégation générale 35 de la Société de Jésus (CG 35) a attiré l'attention sur les nombreux changements qui ont accompagné la mondialisation¹, et pour répondre à cela le Secrétariat de la justice sociale et de l'écologie de la Société de Jésus (SJES) a établi cinq réseaux de plaidoyer : sur la paix et les droits de l'homme, sur le droit à l'éducation, sur la migration, l'écologie, et la gouvernance des ressources naturelles

2. La CG 35 a également reconnu la relation fondamentale qui existe entre nous-mêmes et la création et a appelé à un approfondissement de cette relation avec ce don de Dieu pourvoyeur de vie. Cette relation est au cœur de notre foi et de notre amour de Dieu².

3. L'humanité a reçu la vie et nous célébrons avec gratitude le don de la création. Nous assumons donc avec espoir notre responsabilité de soutenir la terre et de trouver les moyens d'un véritable développement humain³. Nous reconnaissons également que la création est désormais devenue pour un grand nombre de personnes un produit matériel, à extraire et à commercialiser. Dans le cadre de la mission de la Société de Jésus consistant à soigner notre relation avec la création, nous sommes en devoir de vivre en harmonie avec la création⁴. Les ressources naturelles et minérales produisent de l'abondance, sont providentielles et nous permettent d'augmenter notre bien-être et notre dignité. Cependant, l'approche adoptée à l'égard de la gouvernance des ressources naturelles et minérales peut souvent être motivée par la cupidité et par l'exploitation. Dans ces cas, ce sont principalement les pauvres et les populations vulnérables qui en pâtissent. Mais les conséquences de ce comportement s'étendent également à nous tous, endommagent notre environnement naturel et accélèrent le changement climatique.

¹ CG 35, d. 3, n. 10-12, 20, 26.

² CG 35, d. 3 e "*Guérir un monde brisé*", Promotio Iustitiae 106, en <http://www.sjweb.info/documents/sjs/pjnew/PJ106FRA.pdf>.

³ Lorsque nous utilisons le terme 'développement' nous en reconnaissons la signification contestable et ses connotations négatives pour de nombreuses communautés dans le monde. Le terme est utilisé dans ce rapport pour décrire le côté pratique de l'organisation de la société qui vise à promouvoir le bien-être ainsi que l'expansion de la liberté humaine et de ses capacités. Nous acceptons que la notion de développement ne corresponde pas exactement au progrès ou à la justice et à travers notre travail nous nous efforçons d'interroger nombre de hypothèses négatives du développement associé au néo-libéralisme.

⁴ CG 35, d. 3, n. 31-36.

2. Expérience

4. Nous sommes un groupe d'organisations affiliées aux Jésuites, engagées à vivre une foi qui pratique la justice en s'attachant particulièrement aux personnes pauvres et exclues de notre planète. Nous avons été les témoins de la façon dont de nombreuses communautés autochtones et rurales ont été capables de soutenir leur environnement naturel, en en tirant ce dont elles avaient besoin pour vivre, s'épanouir et parvenir à la plénitude de leur vie. Ce sont ces communautés qui subissent actuellement les pires impacts de l'expansion des frontières vouées à l'extraction des ressources naturelles et minérales. La mauvaise gouvernance des ressources contribue à la dégradation de l'environnement, à la perte des forêts, à la détérioration des sols et de la biodiversité, et à la pollution de l'eau et de l'air. Elle provoque des maladies, réduit la qualité de la vie, et détruit les moyens d'existence des communautés, spécialement de celles qui traditionnellement ont une culture de gestion durable de ces ressources.

5. Cependant, les conséquences des accords actuels concernant la gouvernance des ressources naturelles et minérales vont bien au-delà des communautés individuelles. Elles produisent une gamme de conséquences interdépendantes et négatives qui touchent les niveaux local, national et mondial. Ces conséquences se manifestent sous forme de conflits, de migrations et de déplacements de populations, d'abus commis à l'encontre des droits de l'homme, et d'exploitation économique - et ce sont les pauvres, les marginalisés et les communautés autochtones qui en subissent les pires conséquences. La nature complexe de cette question nous rappelle les mots de Mahatma Gandhi « Le monde suffit aux besoins de tout un chacun, mais il ne suffit pas pour l'avidité de tout le monde. »

6. À travers nos travaux nous avons constaté non seulement les conséquences négatives de l'approche actuelle à la gouvernance des ressources, mais également à quel point un plaidoyer efficace peut éviter ou réduire les pires impacts sur les communautés vulnérables.

- L'Afrique a la chance de posséder des ressources naturelles abondantes. Cependant, la Société de Jésus a observé à quel point l'exploitation de ces ressources, fréquemment assurée par des compagnies étrangères travaillant de concert avec les gouvernements, a aggravé la pauvreté et sérieusement endommagé l'environnement. Au Tchad par exemple, un mécanisme de distribution des revenus résultant de l'extraction des ressources a existé pendant cinq ans. Cependant, le gouvernement a brusquement modifié des éléments clés de ce mécanisme de distribution en incluant de nouvelles priorités (renforcement des capacités militaires), annulant les fonds destinés à subvenir aux besoins des générations futures, et augmentant la proportion des revenus (de 10 à 15 pour cent) destinés au gouvernement. En République démocratique du Congo où les richesses minérales abondent, il existe un lien étroit entre l'exploitation des ressources et la violence des conflits et des guerres⁶, qui directement et indirectement ont causé des millions de morts et ont plongé des régions du pays, spécialement l'Est, dans des crises humanitaires et une insécurité persistante. Des groupes armés se financent également à travers les revenus des exploitations minières. Les conditions de vie et de travail misérables des exploitations minières à haut risque et d'échelle réduite ont des séquelles économiques, sociales et environnementales dramatiques. La société civile s'efforce

⁶ Rapports des Nations Unies 2009, 2010, 2011

de modifier le Code minier afin que les communautés locales puissent bénéficier d'une transparence, d'une redevabilité et d'une participation supérieures⁷.

- En Asie du Sud, l'eau, les forêts et même les terres dont dépendent les populations tribales (qui se nomment autochtones) ont été saisies par les compagnies minières sans leur consentement, et parfois sous la contrainte. À la suite de quoi les régions minières sont devenues des centres de conflit⁸. Des compagnies minières et industrielles puissantes cherchent à obtenir des concessions minières dans le centre de l'Inde et prévoient de construire de très gros barrages hydroélectriques dans le Nord-est, en s'appropriant de terres occupées par des communautés tribales⁹. Dans ces régions, la résistance contre le déplacement forcé est présentée comme étant un acte antipatriotique et est réprimée avec force. Les droits de l'homme des populations résistant à la dépossession sont violés. De hauts niveaux de corruption ont été signalés lors de l'attribution des contrats miniers aux compagnies privées – pour le charbon dans toute l'Inde, pour le cuivre en Inde orientale, et pour le minerai de fer en Inde de l'Ouest et du Sud. À Goa, en Inde occidentale, une campagne visant à empêcher l'expansion de Zones économiques spéciales (SEZ) a obtenu un certain succès. En Afghanistan et dans certaines régions du Pakistan, la compétition pour le contrôle des ressources naturelles et minérales a été un des facteurs qui ont influencé des interventions étrangères armées et les conflits en cours. Ces conflits ont déplacé des millions de personnes¹⁰ et poussé les pauvres au bord du gouffre. Nous avons vu que le programme politique succédant à la guerre civile au Sri Lanka consiste à inviter autant de compagnies étrangères que possible afin qu'elles exploitent les abondantes ressources naturelles de l'île. Au Bangladesh, la demande du marché domestique de l'énergie pour une plus grande exploitation du gaz naturel, cause des tensions entre le gouvernement et les populations, ainsi qu'entre l'Inde et le Bangladesh. Ainsi la demande de minéraux est devenue désormais une source majeure de tensions et de violations des droits de l'homme.
- En Amérique latine, la dégradation des environnements naturels causée par les industries extractives on eu un impact direct sur la santé et les moyens d'existence des communautés. À La Oroya, au Pérou, des études sur la santé publique ont montré que les jeunes enfants des communautés souffrent de saturnisme causé par la contamination produite par la fonderie de la Compagnie Doe Run Peru. En Colombie, la mine de charbon à ciel ouvert dans la région de Guajira a contaminé l'environnement local et affecté le bien-être des communautés autochtones et afro-colombiennes locales. Les compagnies minières prévoient de détourner la rivière Rancheria qui est l'unique source d'eau pour de nombreuses communautés de la région de Guajira. L'exploitation des ressources naturelles et minières a également produit des divisions et des conflits au sein de toutes les communautés latino-américaines. Les membres de la communauté autochtone Guarani-Kaiowa au Brésil ont été les victimes de violences en réponse à leur campagne pour éviter d'être

⁷ Des propositions de réforme ont été rédigées par le Centre social jésuite CEPAS, voir Propositions du CEPAS pour le Code d'extraction minière, juillet 2012, Kinshasa, DRC.

⁸ Le ministre indien du Développement rural a reconnu publiquement, à plusieurs reprises, que les luttes maoïstes sont causées par les déplacements forcés de centaines de milliers de personnes hors de communautés tribales autochtones. Le Rapport Sen Gupta (2009) de la Commission de Planification en Inde a déclaré que des centaines de personnes périrent durant les rebellions.

⁹ IWGIA. The Indigenous World 2004, p. 314.

¹⁰ Voir, Elizabeth Ferris, Erin Mooney et Chareen Stark. 2011. *From Responsibility to Response: Assessing National approaches to Internal Displacement*. London: The Brookings Institution. London School of Economics, pp. 25-26.

déplacés de leurs terres par des intérêts miniers. Les communautés forestières de Tetel, Mexico, de la vallée de Huasco au Chili, et de Famatina en Argentine continuent à participer à des luttes contre l'exploitation de leurs terres. Ces luttes, comme les « luttes contre le gaz » en Bolivie, ou comme la campagne encourageant les Honduriens à consentir à la Loi sur les mines adoptée par le parlement de ce pays, deviennent souvent nationales. Pour affronter ces situations, plusieurs organisations jésuites ont entrepris des recherches, fait des déclarations publiques et ont participé aux activités de résistance des communautés touchées. Ces organisations s'opposent aux injustices et aux conséquences désastreuses de l'exploitation effrénée des ressources naturelles et minières¹¹.

- En Amérique du Nord (Canada et USA), les organisations de la société civile y compris les églises, les syndicats, et les ONG militent en faveur des droits des communautés à exercer leur droit au consentement libre, préalable et en connaissance de cause (FPIC) face aux développements qui auront une incidence sur leur bien-être, et en faveur d'une législation contraignante qui réglera les compagnies canadiennes extractives en dehors de leurs frontières nationales. Elles plaident également en faveur de la défense des intérêts des actionnaires, car actuellement plus de 40 pour cent du capital investi dans l'exploration minière est levé sur la bourse canadienne.
- En Asie et dans le Pacifique, les écosystèmes fragiles dont les autochtones et autres communautés dépendent ont été dégradés par les activités minières. Pendant des décennies, les exploitations minières à Bougainville, en Papouasie Nouvelle-Guinée et à Grasberg-Erstberg, en Indonésie ont gravement endommagé l'environnement et offert des bénéfices économiques très limités aux communautés locales et aux économies nationales. Aux Philippines, les déchets abandonnés par les exploitations minières ont contaminé les environnements dont dépendent les communautés locales pour leurs moyens d'existence. Dans toute la région, ce phénomène relativement récent d'extraction de terres rares (qui sont utilisées dans de nombreux appareils électroniques) est désormais responsable de la destruction de paysages locaux. Les exploitations minières artisanales et de petite échelle causent elles aussi des problèmes. Les compagnies minières ont divisé les communautés locales, et ont dans certains cas, incité à la violence afin de mettre à exécution leurs plans controversés d'exploitation des ressources minières. Bien que des pays comme l'Australie et les Philippines possèdent une juridiction qui exige le consentement préalable, libre et en connaissance de cause des populations autochtones avant le début des activités minières sur leurs terres, il est fréquent que les autorités locales participent à ces activités sans que la communauté soit pleinement consciente de leurs conséquences. Les gouvernements et les communautés en Asie et dans le Pacifique doivent modifier leurs objectifs et ne plus tenir compte des promesses financières vaines des industries minières pour s'intéresser aux impacts environnementaux et sociaux. Cela est particulièrement le cas pour les groupes autochtones dont les terres ancestrales abritent des filons de minerais de qualité.

¹¹ Elles comprennent l'Institut pour l'Environnement, les ressources naturelles et l'agriculture de l'Université jésuite Rafael Landivar au Guatemala, l'Institut Humanitas de l'Université Sinos au Brésil, le Centre Gumilla au Venezuela, l'École des Études environnementales et rurales à l'Université Xaveriana et le Centre pour la recherche et l'éducation populaire, au Brésil et dans la Province jésuite du centre-est du Brésil, et la National Coordination of Indigenous pastoral à Panama, parmi d'autres.

- En Europe, les institutions jésuites font partie d'un plus vaste effort de la société civile qui œuvre pour renforcer la transparence et la redevabilité des compagnies minières basées en Europe. Cela implique des recherches, un engagement et un dialogue avec les institutions européennes, notamment avec la Commission et le parlement européens. Les avancées vers une réglementation européenne sont cependant souvent freinées par le manque de cohérence des normes nationales et internationales.

3. Réflexion

Les activités extractives dont les frontières s'étendent

7. Tandis que les frontières des domaines d'exploitation des ressources naturelles et minières s'étendent, le besoin d'un système de plaidoyer efficace en faveur des populations vulnérables et marginalisées devient plus urgent. Les activités minières et l'exploitation des ressources naturelles, spécialement du bois, continuent à s'étendre dans des régions écologiquement et socialement sensibles. Des milliards de dollars investis dans la prospection et le développement de nouvelles mines et de puits de pétrole sont impulsés par une demande de ressources en constante hausse. Cette demande provient des économies émergentes telles que le Brésil, la Chine et l'Afrique du Sud, ainsi que de pays déjà riches du « nord mondial », produite par un système économique qui mesure les succès en termes de richesse financière, principalement destinée à quelques privilégiés, au mépris de l'environnement et des ressources naturelles dont dépendront les générations futures. Les gouvernements font partie de ce système, car ils soutiennent et permettent aux compagnies extractives de s'approprier des ressources naturelles. Cela fait peser une menace sur les terres, la biodiversité et sur d'autres ressources nécessaires aux moyens d'existence des populations et communautés. Les modifications en matière d'utilisation des sols causées par les activités extractives alimentent également le changement climatique. Les impacts négatifs qui affectent les plus vulnérables, notamment les femmes et les populations autochtones, sont bien documentés. La demande de minéraux fournit dans chaque continent des moyens d'existence à des millions de personnes travaillant en tant que mineurs artisanaux – une forme d'activité minière dont les faibles rendements, les conditions dangereuses de travail, et les impacts destructeurs sur l'environnement sont connus.

Nous sommes conscients des dommages causés par l'exploitation du bois, par l'arboriculture à grande échelle et par l'épuisement des nappes phréatiques qui peuvent avoir eux aussi des impacts destructeurs sur les communautés pauvres et autochtones ; nous concentrerons cependant notre plaidoyer sur les industries extractives.

Développement économique injuste

8. L'extraction et l'exploitation sont justifiées au nom du développement économique, mais les communautés n'en tirent que de rares bénéfices directs et il est fréquent que les revenus payés par les compagnies extractives aux gouvernements soient entourés du plus grand secret. D'autre part, dans de nombreux pays, les gouvernements utilisent l'impératif du développement national pour justifier les réformes qui assouplissent les réglementations et permettent une prospection et une exploitation arbitraires. Les identités des plus petites communautés sont ignorées et étouffées sous l'affirmation de l'identité et de la destinée nationales. Simultanément, les énormes gains financiers que fournit l'exploitation de ces ressources aux individus, compagnies et gouvernements sont en contraste total avec la pauvreté extrême, l'insécurité et l'intimidation qui caractérisent les communautés directement touchées par ces activités minières. Les déséquilibres flagrants de pouvoir entre

d'une part les immenses compagnies pétrolières et minières nationales et internationales et d'autre part les communautés qui luttent pour se faire entendre sont un problème commun à de nombreux pays en développement. Le pouvoir et l'influence de ces compagnies se reflètent de plus en plus dans les législations et les réglementations « favorables aux investisseurs », éliminant ainsi les rares protections constitutionnelles dont peuvent encore jouir les communautés vulnérables.

Les conséquences écologiques et sociales de l'extraction des ressources

9. L'expansion continue des frontières atteintes par l'extraction des ressources naturelles et minérales exige que l'on réfléchisse aux approches actuelles du développement économique. Nous pensons que les stratégies de développement qui mettent l'accent sur le progrès matériel, en excluant toutes autres considérations, améliorent rarement le bien-être individuel ou de la communauté. Dans *Caritas in Veritate* (n. 48), le Pape Benoît XVI affirme que ce modèle ne soutient ni la terre ni son environnement. Au contraire, il bouleverse et détruit les cycles et les équilibres écologiques qui s'étaient établis au cours de milliers d'années. Ce modèle cause donc une volatilité sociale sensible et de graves risques écologiques, notamment le changement climatique. Finalement, il induit une plus grande marginalisation, accentue les inégalités et augmente la violence.

Violence et répression

10. L'exploitation des ressources naturelles et les réponses des communautés produisent souvent de la violence, de la contre-violence et une militarisation constante. On observe une tendance constante, en Afrique, en Amérique latine et en Asie, à criminaliser les protestations sociales légitimes et les activités des syndicats concernant les projets de développement. Nous avons été nombreux à être témoins de violences et de décès aux portes mêmes de nos lieux de travail. Lorsque les communautés tentent de défendre leurs moyens d'existence et leur environnement, ceux qui veulent s'approprier de leurs ressources répondent avec violence, en mobilisant la police, les forces de sécurité et même des éléments criminels pour étouffer les protestations. La résistance des populations, et la répression qu'elle suscite contribuent à créer un climat de violence. Ce cercle vicieux de violence et de contre-violence est apparu en Asie du Sud et du Sud-est, en Afrique centrale et dans quelques régions de l'Amérique latine.

L'absence de consentement libre, préalable et en connaissance de cause.

11. Bien que cela soit généralement les compagnies qui pénètrent pour s'approprier et exploiter les ressources naturelles, elles le font avec l'autorisation et le soutien des gouvernements locaux et/ou nationaux. La quête du développement économique pousse les gouvernements à signer des arrangements avec les compagnies pour l'extraction des ressources, en tenant rarement compte des droits et du bien-être des communautés vivant dans le périmètre des terres concernées. De telles communautés n'arrivent guère à faire prévaloir leur droit au consentement libre, préalable et en connaissance de cause pour la prospection et l'extraction de ressources sur des terres auxquelles ils sont profondément liés historiquement et culturellement, et où ils ont vécu de façon durable pendant des générations. Lorsqu'il existe des lois et des politiques et que la communauté peut s'en servir, elles peuvent être efficaces. Des initiatives telles que le Dodd Frank Act aux États-Unis et la Loi sur le droit à l'information en Inde offrent des outils efficaces pour obtenir des informations et influencer les décisions en matière d'utilisation des ressources naturelles. Cependant, les lois et les politiques varient selon les pays, et dans de nombreux pays, elles favorisent les intérêts des riches et puissants,

De nouvelles campagnes de plaidoyer mondiales se font jour

12. Le processus d'extraction et d'exploitation des ressources minérales et naturelles dépasse souvent les frontières locales et nationales. Le plaidoyer transnational concernant la réglementation de l'extraction des ressources minérales et naturelles est nécessaire pour répondre aux activités des compagnies minières et pétrolières multinationales qui opèrent au sein d'une économie dont la mondialisation s'accroît constamment. Le plaidoyer international a déjà produit des initiatives telles que l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI, *Extractive Industries Transparency Initiative*), le Cadre des Nations Unies visant à Protéger et Respecter, et des cadres régionaux de l'Union européenne et de l'Union africaine. Malgré certains progrès, ces initiatives ont leurs faiblesses. La participation à ces programmes est souvent volontaire, comme c'est le cas de l'EITI et les solutions qu'ils apportent sont limitées, comme le montre le Cadre des Nations Unies visant à Protéger et Respecter.

Notre responsabilité partagée

13. Nos expériences nous ont permis de comprendre la complexité et l'interdépendance des moteurs et des conséquences de l'approche à la gouvernance des ressources minérales et naturelles. Cette complexité reflète en partie les interconnexions de notre monde actuel tel que le décrit la CG 35. Cette complexité peut à la fois soutenir et entraver les efforts de plaidoyer. Les communautés ont souvent la possibilité de s'adresser et de négocier avec des compagnies et des autorités locales ou nationales. Cependant, ces négociations réussissent rarement à empêcher les compagnies de poursuivre leurs activités minières ou de les forcer au moins à adopter de meilleures pratiques en termes de sauvegarde environnementale. Il est clair que les notions de responsabilités partagées sont cruciales, et que les efforts de plaidoyer doivent se concentrer sur plusieurs niveaux, et appellent à un engagement et un partenariat au sein et à travers l'ensemble de la Société de Jésus, des communautés, des institutions nationales et internationales.

Contester les paradigmes contemporains du développement et des styles de vie

14. À travers le monde, de nombreuses communautés s'expriment pour exiger des modèles de développement écologiquement et socialement plus sains. Dans les communautés pauvres et marginalisées, l'action collective a parfois évité l'exploitation inappropriée de ressources naturelles et a garanti que les communautés reçoivent les bénéfices leur revenant des projets d'extraction des ressources. Le plaidoyer efficace par le biais d'organisations internationales de la société civile montre que les interconnexions de notre communauté mondiale étendue et les impacts de nos styles de vie sur les autres sont de mieux en mieux perçus. Cependant, les communautés aisées doivent devenir plus conscientes de l'impact qu'ont leurs styles de vie sur l'environnement et les autres êtres humains. Nous devons tout particulièrement comprendre que les produits considérés par nombre de nombreuses personnes comme essentiels à la vie actuelle, comme les voitures, les ordinateurs et les téléphones mobiles, contiennent et sont alimentés par des ressources naturelles et minérales, et que les choix et les habitudes de consommation quotidiens des personnes aisées ont un impact négatif sur les populations les plus pauvres et marginalisées et sur l'environnement.

4. Comment nous procédons

15. En nous inspirant des traditions ignatiennes dont nous avons hérité¹² et des Enseignements sociaux catholiques¹³, de notre expérience enracinée dans notre engagement direct avec les personnes et les communautés touchées, et en analysant les principes (y compris la législation internationale sur les droits de l'homme), et avec les preuves fournies par des recherches valides, nous avons discerné une série de principes pouvant guider une meilleure approche de la gouvernance des ressources naturelles et minérales, ainsi qu'une façon de procéder :

Paix et promotion de la dignité

16. Chaque être humain a le droit à la vie et à la dignité. Les modèles de développement devaient garantir à chaque personne ses besoins les plus fondamentaux. Il faut donc, œuvrer en vue d'une paix authentique qui ne soit pas simplement une absence de conflit armé, mais qui soit une société au sein de laquelle chacun a le droit à une vie digne. L'utilisation des ressources devrait préserver la dignité des individus et des communautés plutôt que de diviser les personnes en vainqueurs et perdants.

Égalité et justice

17. Chaque être humain et chaque communauté doivent avoir les mêmes opportunités de s'épanouir dans le monde. Les impacts les plus graves de l'extraction, de l'exploitation, de l'utilisation et de l'accès aux ressources minérales et naturelles touchent des communautés et des individus spécifiques, plus particulièrement les communautés pauvres, autochtones et rurales, ainsi que les femmes. La justice et l'égalité n'exigent pas seulement que ces impacts disproportionnés soient adoucis ou éliminés. Nous sommes convaincus qu'il faut agir positivement pour promouvoir la dignité et fournir aux individus et aux communautés la possibilité de ne pas décevoir leurs espoirs et de réaliser pleinement leur potentiel humain.

Espoir et solidarité

18. La nature complexe et interconnectée des causes et des conséquences de l'extraction des ressources naturelles et minérales exige que l'on établisse de nouvelles relations et que l'on s'engage à œuvrer au changement qui transformera ces espoirs et aspirations en réalité. Nous sommes solidaires avec les communautés et les groupes touchés par l'exploitation des ressources, notamment les pauvres et les femmes. À travers nos actions, nous nous efforçons de promouvoir la solidarité de conscience et d'action entre les individus et les communautés à travers le monde.

Gestion

19. Les ressources doivent être gérées judicieusement en tenant compte du fait qu'elles ne sont pas illimitées et que nous sommes simplement les gardiens non seulement de notre génération, mais aussi des générations futures qui en dépendront.

¹² Sp. Ex. 23, 230-237; CG 34, d. 20, n. 2; Peter-Hans Kolvenbach, Introduction à '*Nous vivons dans un monde brisé*', Promotio Iustitiae. 70, avril 1999, en http://www.sjweb.info/documents/sjs/pj/docs_pdf/PJ070FRA.pdf.

¹³ Jean Paul II, *Message de la Journée mondiale de la paix*, 1998; Chapitre 10 du Recueil sur la doctrine sociale de l'Église, "*Sauvegarder l'environnement*"; Benoit XVI, *Message de paix* (1 jan. 2008).

Le bien commun

20. Le principe essentiel qui gouverne la gestion de ces ressources est celui du bien commun. Les processus qui aboutissent dans certains groupes de personnes et d'organisations à l'appropriation des ressources et à leur détournement au profit de quelques-uns et au détriment de la majorité doivent être inversés. Selon le principe du bien commun, toutes les personnes et tous les groupes sociaux ont la possibilité de réaliser leur potentiel. Ces possibilités ne doivent surtout pas et ne peuvent pas être offertes au détriment des droits des communautés. Le bien commun ne peut être calculé en termes économiques, mais doit prendre en considération des impératifs moins tangibles tels que l'identité, la culture et la santé de l'environnement. Une gouvernance authentique des ressources devra garantir que les bénéfices reviennent à tous les groupes et personnes et que ces ressources soient conservées correctement pour les générations futures.

Le principe de précaution

21. Nous avons observé une multitude d'exemples de résultats négatifs et indésirables produits par l'exploitation des ressources minières et naturelles. Les personnes avec qui nous travaillons et leurs enfants doivent vivre leur futur avec ces conséquences perverses. Les risques doivent donc être gérés conformément au principe de précaution : « lorsqu'une activité risque d'avoir une incidence sur la santé de l'homme ou sur celle de l'environnement, des mesures de précaution doivent être adoptées même lorsque certaines réactions de cause à effet ne sont pas étayées par des preuves scientifiques suffisantes. ¹⁴ » Ce qui peut signifier que certaines activités extractives doivent être suspendues.

Participation et subsidiarité

22. La participation concrète des communautés dans les décisions concernant leurs moyens d'existence est cruciale. Tout processus qui touche les ressources des populations et des communautés locales devrait être expliqué clairement dans une langue pertinente et d'une manière culturellement appropriée, et leurs voix doivent être au centre de toutes les décisions qui ont une incidence sur leurs vies. Les décisions qui ont un rapport avec les ressources naturelles et minérales ne peuvent être prises qu'avec le consentement libre, préalable, éclairé des communautés qui dépendent de ces ressources pour leur subsistance. Dans le cas des populations autochtones, ce droit est garanti par l'Organisation internationale du travail 169 et par la Déclaration du 13 septembre 2007. Une participation réelle recouvre les droits d'association. Les communautés locales devraient avoir le droit de s'organiser et de pouvoir prendre des décisions concernant des sujets qui touchent leurs vies, à condition qu'elles adhèrent au principe du bien commun. Les intérêts et les institutions externes doivent respecter ces droits.

La dignité du travail et des moyens d'existence

23. Le droit des communautés et des populations de choisir et de protéger les moyens d'existence qui promeuvent la dignité est fondamental au bien-être de l'homme. Seuls les processus de prise de décisions inclusifs et participatifs peuvent générer et nourrir une culture qui associe la protection des ressources à une gamme d'activités productives qui dépassent la croissance économique et dont les bénéfices atteignent les communautés qui en ont le plus besoin. Pendant des siècles, les communautés autochtones et tribales ont traité l'environnement naturel qui les entourait et qui est la source de leurs moyens d'existence,

¹⁴ Tickner, J, Raffensperger, C, and Myers, N. n/d. "The Precautionary Principle in Action. A Handbook." In www.sehn.org/rtfdocs/handbook-rtf.rtf.

comme un héritage transmis par leurs ancêtres, devant être utilisé par la génération présente conformément à ses besoins et aux impératifs environnementaux et préservé pour la postérité. Ce concept de gestion des ressources minérales et naturelles au profit des générations présentes et futures doit constituer un élément fondamental de tout paradigme du développement.

Transparence et redevabilité

24. La transparence est une condition préalable de la redevabilité. Elle implique de mettre à la disposition des communautés et des sociétés plus étendues, toutes les informations pertinentes concernant les décisions qui auront une incidence sur leur existence et un impact sur l'environnement. Ces informations devront être présentées sous une forme accessible et compréhensible, et fournir une déclaration complète sur toutes les questions importantes telles que les gisements miniers à exploiter, les plans des mines, les risques environnementaux et sanitaires, les contrats, les revenus, les plans de réhabilitation, les redevances payées. La redevabilité est la capacité de faire assumer aux compagnies et aux entités officielles la responsabilité de leurs actes, et le cas échéant, d'obtenir réparation des préjudices causés aux communautés et aux sociétés.

5. Action

25. Le réseau sur la Gouvernance des ressources naturelles et minérales, guidé par les valeurs évangéliques et les idéaux ignatiens, est solidaire des communautés touchées par l'extraction et l'exploitation des ressources et de tous ceux qui à travers le monde réclament la justice pour eux. Après avoir réfléchi à nos expériences partagées et au discernement sur la manière de procéder, nous avons pris conscience de la nécessité pressante d'agir. Nous avons prévu des actions de plaidoyer coordonné en nous inspirant de l'expérience et de l'expertise des communautés touchées, de recherches rigoureuses, de preuves scientifiques ainsi que d'organisations mondiales de plaidoyer. Nous aspirons à des politiques, à des lois et des pratiques transparentes et justes qui garantiront la participation appropriée des populations et communautés locales aux prises de décisions qui ont un rapport avec la gestion des ressources minérales et naturelles, avec la protection de leurs droits, avec les soins de la terre, ainsi qu'avec la régénération et la protection des environnements locaux et de la santé publique. Nous nous concentrerons immédiatement sur la promotion et le renforcement de la solidarité avec ceux qui sont affectés par les activités minières et l'exploitation des ressources, sur l'amélioration de la transparence et de la redevabilité au sein et à travers la gouvernance des ressources naturelles et minérales. Nous invitons les membres de la Société de Jésus et les institutions Jésuites, ainsi que la plus vaste communauté mondiale, à s'unir à nous dans cette entreprise.

*Original espagnol
Traduction par Elizabeth Frolet*



Les migrants et les personnes déplacées

Construire une culture inclusive et accueillante

Document de position

Mon père était un Araméen errant...
Deutéronome 26,5

C'est ainsi qu'Israël commence sa profession de foi dans le Livre du Deutéronome, se reconnaissant lui et son peuple comme les descendants d'une famille de migrants. Ces migrants formaient le peuple cherchant la terre promise, qui avait survécu grâce à Dieu. Autrefois, il n'était pas rare que le peuple de la terre d'accueil prenne soin de ces étrangers qui, avec la veuve et l'orphelin, constituaient les personnes dont on devait se préoccuper et prendre un soin particulier pour répondre aux exigences des conditions humaines dictées par la Bible (Dt 26,12).

Tous les peuples de la terre peuvent raconter leurs propres origines de manière similaire, rappelant leur passé en tant que communauté en mouvement, pleine d'espoir, espérant une bonne terre pour bâtir leur vie et élever leurs enfants. La migration est une activité essentiellement humaine qui remonte aux premiers temps de l'histoire ancienne. Aujourd'hui, la communauté scientifique a prouvé que tous les êtres humains ont partagé un pays d'origine commun dans les plaines africaines, il y a de cela des milliers d'années¹. Et c'est de cet endroit géographique que les gens ont migré vers tous les coins de la Terre. Conséquemment, nous sommes tous des enfants de migrants.

1. Un monde en mouvement : causes et réalités

La migration est au cœur de l'histoire humaine. Certaines nations ou états se composent principalement de communautés de migrants arrivées relativement récemment qui ont migrés au cours des cent ou deux cents dernières années. Les manuels d'histoire de ces pays décrivent l'arrivée des groupes de migrants comme un processus de construction de la nation. D'autres pays se composent de groupes humains arrivés il y a déjà quelques centaines d'années. Toutefois, peu importe quand ils sont arrivés, il est clair que le phénomène de la migration a façonné et continue de façonner tous les pays.

¹ Les preuves génétiques et archéologiques actuellement disponibles appuient la thèse selon laquelle l'unique origine de l'homme moderne se situe bien en Afrique de l'est: Liu H., Prugnolle F., Manica A., Balloux F., "A geographically explicit genetic model of worldwide human-settlement history", *American Journal of Human Genetics* vol. 79, n. 2, August 2006, 230-7.

Le processus récent de la mondialisation a accéléré ce phénomène au cours des trente dernières années. Jamais auparavant autant de personnes n'ont été en mouvement autour de la planète² : environ un milliard de personnes ont laissé derrière elles la terre où elles sont nées pour résider ailleurs, que cela soit au sein du même pays où à l'étranger. Considérant ce scénario, on est en droit de présumer que chaque pays peut être considéré comme étant à la fois un pays d'origine, un pays de transit et un pays de destination pour les migrants.

Le nombre de personnes vivant hors de leur pays d'origine a doublé depuis 1970 et nous estimons qu'actuellement plus de 200 millions de personnes ne vivent pas dans leur pays de naissance. On s'attend à ce que cette tendance s'accroisse dans l'avenir, allant même jusqu'à dépasser les 400 millions au cours des 40 prochaines années.

Une autre tendance significative concerne le mouvement des personnes des milieux ruraux vers les zones urbaines. Certaines études prédisent qu'environ 500 millions de personnes vont se déplacer vers les villes pendant les 50 prochaines années³.

Pour compléter ce phénomène, il est de plus en plus courant que des personnes soient déplacées de force au sein de leur propre pays, à cause de conflits, de l'appropriation des terres, de la dégradation environnementale ou des désastres naturels.

Nous parlons ici d'un très grand nombre de personnes migrant à cause de situations différentes. Ce tableau résume brièvement ces situations.

Migrants réguliers	Migrants irréguliers	Migrants forcés et apatrides	Personnes déplacées internes	Réfugiés et demandeurs d'asile
Immigrants spécialisés ou peu spécialisés, avec statut légal	Immigrants spécialisés ou peu spécialisés, sans statut légal	Pas de nationalité ou de statut légal, pas de protection, exploitation par la mafia	Causé par les projets de développement, les désastres naturels ou les conflits armés	Causé par les conflits ou les persécutions
Environ 150 millions		Environ 20 millions	Environ 30 millions	Plus de 10 millions

Dans les trois premières colonnes à droite du tableau, les personnes sont affectées par des 'facteurs incitatifs' qui les poussent à quitter leur maison. C'est le cas des personnes déplacées contre leur volonté et prises au milieu des conflits armés ou de la persécution politique. Ces personnes sont reconnues comme des réfugiés ou des personnes déplacées internes (PDI) et on estime aujourd'hui que 1 500 millions de personnes qui vivent dans des

² Plusieurs des données que nous citons dans cet article proviennent de : Swing, William L., *Remarks by the director general on the state of migration: current realities, future frontiers*, 2011, in http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/about_iom/en/council/100/MICEM_4_2011.pdf, visité en mars 2012.

³ Swing, William L., *Remarks... op. cit.*

pays fragilisés par la violence, les conflits ou autres raisons, sont potentiellement sujettes à être déplacées de force⁴.

Les désastres naturels ainsi que la dégradation de l'environnement – comme la déforestation, l'appauvrissement des terres et des cours d'eau, l'exploitation des ressources minières, la pollution et le manque d'eau – sont également la cause de mouvements soudains et désordonnés des personnes. Ce genre d'événements augmentent tant en intensité qu'en fréquence et seront la cause de futurs déplacements⁵.

En outre, le développement économique ayant créé une demande massive pour les minéraux, l'extraction et l'exploitation minière se développent partout dans le monde afin de satisfaire la faim des secteurs technologiques et de l'énergie de l'économie mondiale. Les communautés rurales à proximité des projets d'extraction minières sont davantage affectées et dans plusieurs cas se voient forcées de migrer. Il faut mentionner que fréquemment les personnes les plus affectées par l'extraction minière sont des communautés autochtones.

En Inde, la plupart des collines riches en minerais, en terres agricoles et en forêts ont été jetées en pâture aux entreprises privées pour le développement économique. Les terres sont abandonnées au pillage et à l'exploitation par les entrepreneurs qui n'ont aucun respect pour l'environnement ou les peuples indigènes qui ont veillé sur ces terres depuis des siècles. Les victimes immédiates de tels projets de développement sont les autochtones, les Dalits et les ouvriers agricoles. Les autochtones possèdent des ' Ressources en propriété commune '(RPC) qui ne peuvent pas être possédées par des individus, mais seulement par une communauté. Cependant, le gouvernement leur retire ces RPC, privant ainsi les autochtones des ressources communautaires et détruisant les ressources collectives et les liens communautaires. Les déplacements et de la migration commencent dans la plupart des cas avec la perte de la terre, laquelle constitue la source principale de leurs revenus et de leur survie.

Il est aussi important de souligner que ces activités des industries d'extraction ne sont pas très visibles. Elles ont lieu dans des endroits reculés, dans des zones rurales à l'intérieur des pays, et engendrent le déplacement forcé des personnes qui finissent dans les bidonvilles urbains où elles sont déracinées, culturellement désorientées et abattues par un sentiment très fort d'échec. Inversement, les habitants des villes, ne comprenant pas la cause du déplacement des autochtones, critiquent et ostracisent les nouveaux arrivants, continuant d'ignorer le fait que le style de vie et l'économie urbaine dépendent des ressources minières et des terres de ces derniers arrivés dans les bidonvilles.

Dans ces situations – déplacements causés par les conflits armés, exploitation minière ou désastres naturels – les pauvres sont les plus affectés. Bien que dans des circonstances normales ceux-ci n'envisageraient jamais une stratégie familiale pour migrer, ils sont forcés d'abandonner leurs terres emportant de maigres ressources pour reconstruire leurs vies ailleurs. La migration des plus pauvres est principalement forcée.

Dans les deux premières colonnes sur la gauche du tableau, la plus grande cause de migration est la disparité des richesses et le déclin de la population parmi les pays

⁴ Banque mondiale, Rapport sur le développement international, 2011, *Conflit, sécurité et développement*, 2011, 2 in http://siteresources.worldbank.org/INTWDRS/Resources/WDR2011_Full_Text.pdf, visité en octobre 2012.

⁵ Désastres naturels et changements climatiques entraînent le déplacement des populations: PNUD, *Rapport sur le développement humain 2011, Sustainability and Equity: A Better Future for All*, 2011, 58.

industrialisés⁶. La population ouvrière des pays riches prend de l'âge et diminue, alors que le besoin pour les travailleurs de produire des biens et services, pour maintenir l'économie, va en augmentant. Les professions peu spécialisées et la main d'œuvre à bon marché sont les plus demandées. Cependant, les économies industrialisées exigent aussi et récoltent les bénéfices des professions hautement spécialisées. D'ici 2050, on s'attend à ce que les économies des pays les plus industrialisés du monde perdront jusqu'à 25% de leur population ce qui augmentera leurs besoins pour des travailleurs migrants. Le même phénomène devrait se produire dans les économies émergentes, bien qu'à une échelle différente. Conséquemment, la demande des économies développées pour une main d'œuvre peu spécialisée sera comblée par les populations grandissantes des pays en voie de développement offrant peu d'alternatives économiques⁷.

Ceux et celles qui migrent ne sont ni les plus pauvres, ni les plus nécessiteux. Les plus pauvres ne peuvent se permettre ni l'effort, ni le rêve de partir ailleurs. Les nouveaux arrivants sont ceux qui possèdent assez de ressources et de compétences ; ils sont prêts à se battre et à persévérer pour obtenir ce qu'ils désirent ; ils sont également très généreux quand il s'agit d'aider ceux qu'ils ont laissés derrière eux. Dans de nombreux cas la migration relève d'une stratégie familiale qui entraîne des dépenses substantielles. Les plus aptes se sacrifient et migrent afin d'offrir à leur famille une nouvelle source de revenus. Toutefois, cela signifie également que le mouvement du capital humain allant des pays pauvres vers les pays riches engendre une perte qui n'est que partiellement compensée par les versements⁸ et l'enrichissement mutuel qui résulte des échanges d'idées et de perspectives culturelles.

La *cause* que nous décrivons est un « facteur économique incitatif ». Les migrants répondent principalement à l'appel des pays riches et ils sont attirés par ceux-ci. Il peut également y avoir d'autres facteurs incitatifs, comme les liens historiques, les similarités culturelles ou l'existence de réseaux sociaux.

Dans toutes les situations que nous venons de décrire, la différence la plus importante se trouve dans le statut légal des migrants, lequel détermine leur niveau de protection ou de vulnérabilité. L'irrégularité demeure une porte ouverte à l'exploitation des migrants. Les états ne reconnaissent pas leurs droits et se sentent pas obligés à faire des efforts pour les protéger. Cette situation suscite des salaires de misère et promeut une plus grande compétitivité industrielle.

Les réseaux migrants créent également des mécanismes et des voies pour le mouvement des personnes ; souvent à partir d'une ville ou d'un pays spécifique vers une destination spécifique, que cela soit une ville ou un autre pays. Dans le cas des villes, on les appelle les « villes-sœurs ». Cela leur offre un lien socioculturel, linguistique et national fort qui les aide à s'acclimater lors de leur arrivée et à recevoir de l'aide et une protection durant les

⁶ Selon cette théorie, la migration serait surtout liée à la loi du marché de l'emploi et à des incitatifs économiques. D'autres théories qui tentent d'expliquer la migration en fonction d'un modèle centre/périphérie, alors que d'autres encore se fondent sur le réseau social. On peut retrouver cela dans Hooghe M., Trappers A. et alter, "A structural explanation of patterns, 1980-2004", *International Migration Review*, vol. 42, n. 2, été 2008, 476-504. Pour une analyse plus large des causes de la migration humaine d'un point de vue historique : Arango, J., "La explicación teórica de las migraciones: luz y sombra", *Migración y desarrollo*, vol. 1, n. octobre, 2003, pp. 1-30.

⁷ Voir aussi Swing, William L., *op. cit.*

⁸ Selon les pays ces versements peuvent représenter une grande partie du PNB du pays d'envoi. Mais ces contributions économiques ne peuvent jamais compenser la perte d'une partie de sa population.

moments difficiles. Des communautés transnationales sont alors créées dans ces villes qui servent de point d'origine et de destination.

L'augmentation de la migration liée à l'augmentation de la mondialisation économique est inévitable et nécessaire. Il y a non seulement davantage de migrants, mais le phénomène lui-même a évolué (i.e. migration circulaire). Cela forcera nécessairement les états à mettre en place une législation et des politiques de contrôle de la migration, lesquelles affecteront indubitablement un grand nombre de personnes. Cela peut entraîner certains avantages, mais également des défis. C'est ce que nous tenterons de décrire plus bas.

2. Avantages de la migration

La plupart des universitaires reconnaissent que les bénéfices de la migration se retrouvent principalement dans les *pays d'accueil*. On reconnaît que les immigrants aident un pays à croître économiquement. En fait, les études suggèrent que les salaires augmentent en grande partie dans les sociétés où il y a des immigrants⁹. Néanmoins, parmi les travailleurs peu spécialisés, la présence des migrants crée un sentiment de menace et de compétition pour les emplois.

Par le biais de la taxation, les immigrants génèrent aussi d'importants revenus fiscaux pour les pays d'accueil. Au cours des premières années, lorsque les jeunes migrants arrivent pour travailler dans un pays, le revenu amassé dépasse les investissements que l'État doit assumer pour prendre soin de la population. Les immigrants contribuent plus aux revenus du trésor de l'état que la population locale¹⁰.

La créativité et l'innovation se développent également avec la diversité culturelle. Aux États-Unis, le nombre d'immigrants qui a reçu des prix scientifiques ou artistiques est 3 à 4 fois supérieur au nombre de prix accordés à des Américains vivant aux États-Unis depuis des générations. Ce nombre augmente encore lorsque nous tenons compte de la deuxième génération¹¹.

Les migrants créent également des innovations et des courants pour leur pays d'origine à travers les contributions tant économiques que culturelles (idées et technologies), lesquels compensent partiellement la perte en capital humain de leur pays natal. Ceci signifie que la migration peut avoir des avantages importants pour les communautés d'origine ('communautés d'envoi') en termes de richesses, d'échanges culturels et de connaissances. À l'heure actuelle, la facilité des communications l'impact des migrants sur leur pays d'origine pourrait devenir plus important et positif, particulièrement à travers les réseaux, le lobbying et de nouvelles entreprises coopératives.

Toutes ces données viennent appuyer l'idée que les migrants apportent de 'la richesse' à cause de leur capacité à surmonter les difficultés, leur désir de progresser et leurs sacrifices. Un immigrant est un don, et c'est pourquoi l'Union européenne déclare que lorsque l'arrivée des immigrants est bien gérée l'économie croît, la cohésion sociale se fortifie et la sécurité et

⁹ Borjas, G. J. & Aydemir, A., *A Comparative Analysis of the Labor Market Impact of International Migration: Canada, Mexico and the United States*. NBER Working Paper 12327. Cambridge, MA: National Bureau recherche économique, 2006.

¹⁰ Comme c'est le cas aux États-Unis, http://siteresources.worldbank.org/INTWDRS/Resources/WDR2011_Full_Text.pdf, visité en novembre 2012

¹¹ Putnam, R. D., "E Pluribus Unum: Diversity and Community in the Twenty-first Century. La conférence de Johan Skytte en 2006:" in *Scandinavian Political Studies*, vol. 30, n. 2, 2007, pp. 137-174, 140.

la diversité culturelles augmentent¹². D'autre part, les migrants contribuent également au dialogue entre les peuples et les cultures.

3. Défis de la migration

L'immigration présente également des défis tant pour les pays d'origine que les pays d'accueil.

Avant tout, certaines *frontières* sont devenues des endroits de mort. Alors que les états contrôlent le flot de la migration à leurs frontières dans un effort de le limiter et de l'organiser, la traversée devient de plus en plus difficile et dangereuse, particulièrement pour les migrants vulnérables qui sont ciblés par ces contrôles. Ces difficultés amènent les personnes à risquer leur vie alors qu'elles cherchent des moyens d'échapper à la surveillance accrue et aux zones frontalières souvent militarisées. Nous ne connaissons jamais le nombre de personnes qui sont mortes au cours des dernières dizaines d'années dans la mer Méditerranée ou dans le désert de Sonora au nord du Mexique et en Arizonie. Les migrants sont victimes d'abus par les trafiquants humains et les passeurs illégaux, ou encore lorsqu'ils entrent 'sans inspection' et qu'ils sont pris par les autorités frontalières pour ensuite être détenus et enfermés dans des centres de détention. Puis ils sont soumis à la déportation, à l'humiliation, au manque d'aide légale et à la désorientation.

Les frontières sont actuellement des zones de grande vulnérabilité, où trop souvent des personnes demeurent dans un 'vide' juridique avec très peu de protection. Les migrants peuvent demeurer en centre de détention pendant de longues périodes de temps selon leur pays d'origine, non pas parce qu'ils ont commis un crime, mais parce qu'ils ont tenté d'entrer dans un pays de manière irrégulière.

De plus, il existe aussi des difficultés pour les *pays d'accueil*. Idéalement, les migrants devraient faire partie intégrante de la société avec des droits pleins et entiers, en cherchant du travail, en s'habituant à la nouvelle culture, en apprenant comment participer à la vie sociale et acquérir un statut légal le plus proche possible de la pleine citoyenneté nationale, car ce n'est qu'à ce moment-là que leurs droits humains fondamentaux seront protégés. Ce processus peut être encouragé ou mis en péril par les dispositions légales des états. En même temps, ce processus affecte aussi la population locale qui doit s'adapter aux changements de la dynamique sociale causée par le phénomène de la migration, et dont la population locale est souvent inconsciente. L'intégration, comme l'affirment certains gouvernements, est un processus réciproque¹³. À long terme les sociétés doivent redéfinir leur identité sociale commune, fondée davantage sur les valeurs civiles que sur les valeurs ethniques.

Dans plusieurs pays d'accueil, on tient pour acquis que les nouveaux arrivants doivent s'assimiler complètement à leur nouveau pays, au point de perdre leur identité culturelle. Exiger cela est immoral¹⁴ et s'y attendre est illusoire. La personne qui arrive dans un nouveau pays passe à travers un processus qui redéfinit sa propre identité. En fait, certains avancent que le migrant nouvellement arrivé possède une troisième culture, qui n'est ni celle de son pays d'origine, ni celle de son pays d'adoption. Une telle identité avec des racines dans le pays d'origine prendra lentement de nouvelles formes d'expression au sein

¹² Conseil de l'union européenne, *Press Release, 2618th Council Meeting*, Justice and Home Affairs, 2004 in http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/jha/82745.pdf, visité en mars 2012.

¹³ Il s'agit de l'un des principes fondamentaux du Conseil européen.

¹⁴ Etxeberria, X., *Sociedades multiculturales*, Mensajero, Bilbao, 2004, 48.

de la culture d'accueil. L'identité personnelle ne devrait pas se diluer dans la nouvelle culture, mais elle est diluée lorsque les migrants ne sont pas acceptés et sont forcés de s'assimiler à leur environnement. Une personne arrive avec tout son bagage culturel. Lorsque l'intégration relève davantage d'un processus d'acculturation forcée, celle-ci est source de souffrance et porte en elle de futurs problèmes sociaux.

La diversité culturelle – qui apporte toujours des bienfaits – est également un défi pour la cohésion, la participation et l'intégration sociale, particulièrement à court terme¹⁵. Selon certains auteurs, la diversité culturelle amoindrit le capital social – la confiance et la cohésion sociale de n'importe quelle société¹⁶. Néanmoins, il serait plus juste de dire que cela dépend de la manière dont la diversité sociale est gérée¹⁷. Les pays qui sont culturellement plus homogènes ont davantage de difficultés à accueillir cette diversité¹⁸. D'autres pays, avec une longue tradition d'accueil des migrants ont plus de facilité à accepter la diversité culturelle. En général, les pays d'accueil tendent à penser aux migrants surtout en termes d'ouvriers et ce n'est que plus tard qu'ils se rendent compte que les migrants sont des personnes, avec leurs espoirs, leurs rêves, leurs besoins et leurs désirs, possédant toute la complexité qu'un être humain incarne¹⁹. L'accueil des migrants au sein d'une société comporte de nombreuses responsabilités qui vont au-delà du simple fait de les incorporer dans le monde du travail.

L'arrivée des immigrants déclenche souvent des sentiments xénophobes et des réactions parmi la population locale, laquelle considère que les nouveaux venus sont surprotégés et privilégiés pour les offres d'emploi, les programmes d'assistance sociale, l'aide au logement, etc. dont la population locale est exclue. Malheureusement, les dirigeants cherchent à accumuler du capital politique et empirent la situation en diabolisant les migrants et en en faisant des boucs émissaires. Puisque les migrants ne peuvent pas voter, ils sont *utilisés* dans le débat politique. Le mouvement du populisme politique utilise le discours contre les migrants afin de gagner des votes. Ce faisant, les candidats politiques déforment les perceptions de leurs citoyens envers les migrants, mettant ainsi la vie des migrants en danger²⁰.

Finalement, les pays d'envoi expérimentent également des problèmes. En fait, ils perdent leurs citoyens les plus éduqués et talentueux, ce qui ralentit le développement du pays. Le nombre de familles sans parents augmente et parfois seuls les personnes âgées et les enfants restent dans le village ou la petite ville. L'absence d'adultes ne peut pas être compensée par les contributions économiques.

Lorsque ces personnes de talent quittent leur pays, les communautés locales souffrent aussi de désorientation culturelle et perdent leur identité et leurs racines culturelles. Les communautés deviennent alors transnationales, ce qui change drastiquement de leur identité.

¹⁵ Putnam, R. D., *op. cit.*

¹⁶ Alesina, A. & Ferrara, E. L., "Participation in heterogeneous communities" in *Quarterly Journal of Economics*, vol. 115, n. 3, 2000, pp. 847 – 904 y Field, J., *Social Capital*, 2003, London, New York, Routledge.

¹⁷ Zubero, I., *Confianza ciudadana y capital social en sociedades multiculturales*, Bilbao, Ikuspegi, 2010. Observatorio vasco de migración.

¹⁸ Les données peuvent être consultées à l'Organisation internationale de l'immigration, *World Migration Report 2011: Communicating effectively about migration*, 2011, 20.

¹⁹ Tout comme on le disait en Allemagne après la deuxième guerre mondiale quand les immigrants commençaient à arriver: "nous attendions des travailleurs, mais des personnes sont arrivées".

²⁰ Zapata-Barrero, R., *Fundamentos de los discursos políticos en torno a la inmigración*, Madrid, Trotta, 2009.

4. La tradition chrétienne

Dans le livre de la Genèse nous pouvons lire une histoire curieuse²¹ : trois hommes viennent à Abraham et s'assoient à l'entrée de sa tente près du chêne de Membré. Ce sont des étrangers et des inconnus. Abraham, au lieu de les craindre, les reçoit comme des frères, et plus encore, comme des messagers divins. Les Chrétiens ont reconnu la Sainte Trinité dans ces trois étrangers. Cette histoire d'Abraham nous enseigne que l'étranger doit être vénéré dans sa condition sacrée, accueilli pour la promesse et la nouveauté qu'il apporte, et pris en charge dans les besoins qu'il peut avoir. L'étranger éveille l'*hospitalité*. Il n'est pas étrange alors que Yahvé, dans la Torah, interdise d'exploiter l'étranger – une chose qui est toujours trop facile à faire, à cause de sa vulnérabilité – parce que « vous connaissez vous-même la vie de l'étranger car vous avez été émigré au pays d'Égypte »²². Cette capacité d'accueil de la dimension divine de chaque être humain peut encore se retrouver dans plusieurs cultures contemporaines que nous qualifions de *traditionnelles*. Elles savent comment accueillir avec soin, respect et douceur.

La Genèse nous montre aussi l'origine commune de tous les êtres humains et nous aide à découvrir notre fraternité humaine. Nous pouvons le voir dans l'histoire de la Création, laquelle reconnaît que nous avons tous les mêmes parents qui ont été créés par Dieu²³. La fraternité est un don de Dieu. Cependant, le texte reconnaît aussi les différences entre nous. La fraternité vient de Dieu qui nous a fait égaux en dignité, alors que le rejet ou la peur des différences proviennent du péché et de notre ignorance. Notre origine et dignité commune nous appelle à l'*inclusion*.

Le Nouveau Testament révèle que chaque personne peut être bénie par l'Esprit Saint qui habite en tous. Il n'y a plus de différences fondées sur les origines ethniques : « Il n'y a plus ni Juif, ni Grec : il n'y a plus ni esclave, ni homme libre; il n'y a plus l'homme, ni la femme »²⁴. Dans ce sens, certains auteurs diront qu'il y a un cosmopolitisme chrétien²⁵ très fort. Comme le dit la lettre à Diognète, les Chrétiens « habitent leur cités comme étrangers, ils prennent part à tout comme citoyens, ils souffrent tout comme voyageurs. Pour eux, toute région étrangère est une patrie, et toute patrie ici-bas est une région étrangère ». Les Chrétiens sont unis par la foi et par l'amour ; les liens de sang ne les divisent pas. Ils sont citoyens du monde.

Dans l'enseignement social de l'Église, « chaque émigrant est une personne humaine qui, en tant que telle, possède des droits fondamentaux inaliénables qui doivent être respectés par tous et en toutes circonstances²⁶ ». Cette personne ne peut jamais être exploitée parce qu'elle apporte avec elle la dignité inhérente à sa condition humaine²⁷. L'Église reconnaît le « droit à la émigration »²⁸ et nous sommes invités à voir en l'étranger le visage du Christ qui est né dans une étable et a dû fuir en Égypte pour y trouver refuge.

²¹ Gn 18. 1 – 15.

²² Ex 23. 9.

²³ Gn 1. 27 – 28.

²⁴ Ga 3. 28.

²⁵ Hollenbach, D., "Migration as a Challenge for Theological Ethics", *Political Theology* 12.6, 2011, pp. 807-812, 808.

²⁶ Benedict XVI, *Caritas in Veritate* 62, 2009.

²⁷ Jean Paul II, *Laborem Exercens* 23, 1981.

²⁸ Conseil pontifical pour le soin pastoral des immigrants et des itinérants, *Erga migrantes caritas Christi* 21, Instruction, 2004.

Les Chrétiens sont appelés à protéger et à aider les migrants : parce que ce sont avant tout des personnes en besoin qui exigent notre solidarité, parce que nos ancêtres étaient eux aussi des migrants et à cause de leurs droits en tant qu'êtres humains.

5. Une préférence mondiale pour la Compagnie de Jésus

En 1980, le Père Arrupe, alors supérieur Général de la Compagnie de Jésus, a été frappé par la souffrance des réfugiés vietnamiens fuyant leur pays à bord d'embarcations dérisoires et affrontant la mort et le pillage en mer. Il a appelé tous les Jésuites à créer un service spécial pour ces personnes, le Service jésuite pour les réfugiés (JRS). Aujourd'hui, JRS demeure un symbole et une motivation de l'engagement ferme de la Compagnie envers les communautés en exil.

Cet engagement s'étend également aux migrants et aux personnes déplacées. Aujourd'hui, les Jésuites et leurs collaborateurs servent ces gens dans une variété de domaines :

- Dans les communautés chrétiennes, dans les temples et les paroisses, ils les accompagnent dans leur foi, qui est souvent très forte. Ces personnes renouvellent la vie de ces communautés, y apportant leur profondeur intérieure et leur vitalité.
- Dans les communautés déplacées - composées d'autochtones, de Dalits et de fermiers.
- Dans les écoles où ils étudient, les enfants des migrants grandissent en tant que personnes et vivent ensemble avec d'autres enfants, dans une culture nouvelle. Parfois, ils doivent apprendre une nouvelle langue alors qu'ils font le deuil de l'endroit qu'ils ont quitté.
- Dans les universités et les centres de recherches : en ce moment plusieurs personnes et plusieurs groupes étudient de plusieurs points de vue le phénomène de la migration humaine.
- Dans plusieurs services sociaux : dans des centres d'accueil, à travers le counselling et l'accompagnement personnel, par des services juridiques pour les demandeurs d'asile ou pour les personnes désirant un permis de travail, par des réseaux de défense de leurs droits, par les visites aux centres de détention et en assurant le suivi des situations qu'ils rencontrent.

La liste des domaines et des activités dans lesquels les Jésuites et leurs collaborateurs sont déjà engagés dans l'accompagnement des migrants est probablement encore plus longue puisque ces dernières années le nombre d'initiatives concernant les migrants a augmenté dans de nombreuses Provinces, lesquelles tentent d'offrir une réponse généreuse à un phénomène qui est porteur de tant de souffrances.

A l'heure actuelle tous les secteurs apostoliques et la plupart des Provinces de la Compagnie offrent des services aux migrants. Ils constituent l'un des groupes envers qui nous exprimons concrètement notre engagement envers les pauvres ainsi que notre désir d'apprendre d'eux.

C'est pourquoi la Compagnie de Jésus s'est déjà engagée auprès des migrants et des réfugiés dans le cadre de ses préférences mondiales. La dernière Congrégation générale a également confirmé cette option²⁹.

6. Un engagement ferme avec le réseau pour la migration

Le phénomène de la migration humaine est transnational et multidisciplinaire et lie des communautés des migrants à travers plusieurs pays. Les migrants ont également une panoplie de besoins différents, dans tant le domaine de la culture, de la recherche de l'emploi, de la formation, du religieux, de l'identité, etc. Une réponse intégrale de la part de la Compagnie nécessite une collaboration élargie à travers un réseau international et intersectoriel. Nous sommes actuellement en train de créer un réseau qui soit en mesure de faire appel aux initiatives développées dans différentes Provinces et différents secteurs, comme la pastorale, l'éducation, le social et la recherche.

Ce réseau est construit en tenant compte de deux *valeurs fondamentales* :

- a) *L'hospitalité*, en tant qu'appel à offrir un accueil chaleureux aux migrants et aux personnes déplacées, en tant que caractéristique culturelle d'une société véritablement humaine et en tant que valeur qui doit être protégée par les lois et les politiques. En fait, l'hospitalité est l'expression chrétienne de l'accueil de l'*Autre*.
- b) *Inclusion*, en tant que structure dynamique incorporant les personnes dans la société avec tous leurs droits, peu importe leur origine ethnique, religieuse ou leurs conditions économiques.

Ce réseau s'est déjà accordé sur plusieurs *prises de positions*³¹. Toute personne a le droit de vivre, de travailler et de réaliser son plein potentiel dans son lieu ou pays d'origine. Lorsque cela n'est pas possible, nous croyons qu'elle a le droit de rechercher de meilleures conditions de vie hors de son pays natal, en franchissant une frontière internationale ou en migrant à l'intérieur de son pays d'origine.

Ce réseau dénonce toutes les formes de violations des droits humains des migrants :

- La stigmatisation par les médias et la société ainsi que la criminalisation, de la part des états, des migrants illégaux ;
- Le refus systématique de la part de plusieurs états de garantir une protection internationale approprié aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, ce qui laisse ces derniers dans des situations d'extrême vulnérabilité ;
- Politiques d'immigration restrictives centrées sur la détention, la déportation et le contrôle frontalier ;
- Le renforcement inévitable du trafic humain et des réseaux de passages clandestins, très souvent liés à la corruption et à l'impunité étatiques ;
- L'exploitation des travailleurs migrants ;
- L'abus physique et psychologique des femmes et des mineurs.

²⁹ CG 35, d.3 n. 39.

Nous sommes opposés au modèle de développement bancal qui est mis de l'avant par les compagnies multinationales, lesquelles priorisent la loi du marché au détriment du développement humain et qui permet la libre circulation des capitaux mais limite la libre circulation des personnes. Nous nous opposons également aux politiques actuelles qui entraînent la destruction de l'environnement et ouvrent la porte à l'exploitation minière non réglementée et forcent le déplacement de populations entières.

Le réseau exige :

- La ratification universelle de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles de 1990 ;
- Une protection internationale efficace pour les demandeurs d'asile et les réfugiés ;
- Des politiques d'immigration inclusives et intégrales qui abordent la question de l'immigration non seulement du point de vue de la main d'œuvre, mais qui tiennent également compte les dimensions culturelles, sociales, religieuses et politiques ;
- La protection des droits de toutes personnes, sans discrimination en fonction de leur statut d'immigrants, et avec une attention particulière envers les secteurs les plus vulnérables, comme les femmes et les enfants ;
- Le respect des droits des autochtones sur leurs terres et leurs ressources;
- Un modèle de développement durable et centré sur les personnes.

7. La mission et les objectifs généraux

Ce réseau veut faire la promotion d'une réponse unifiée, consistante et efficace à un niveau international de la part de la Compagnie en ce qui concerne les besoins des migrants et des personnes déplacées.

1. Objectif généraux (*ad extra*)

- a) Promouvoir et défendre les droits humains des migrants vulnérables, des personnes déplacées et de leurs familles en ayant recours au plaidoyer fondé sur l'accompagnement pastoral et social, l'éducation, la recherche, la formation et la promotion des organisations des migrants.
- b) Confronter les causes structurelles de la migration et du déplacement des personnes.
- c) Conscientiser les sociétés civiles de nos Conférences respectives afin qu'elles réfléchissent et amorcent des transformations sociales que la migration et le déplacement de personnes entraînent.

Tous les objectifs cités plus haut (a à c) seront abordés en connectant la Compagnie à d'autres réseaux et à d'autres initiatives (civiles et ecclésiales) qui travaillent sur les questions de la migration ou qui prennent part à des campagnes internationales sur la migration et le déplacement.

2. Objectifs généraux (*ad intra*) :

- a) Sensibiliser les Jésuites et les institutions jésuites sur la question de la migration et du déplacement des populations ;

- b) Promouvoir une culture d'hospitalité au sein de la Compagnie ;
- c) Promouvoir une réponse intersectorielle et internationale de la part de la Compagnie qui place les questions de la migration et du déplacement dans la planification apostolique de la Compagnie ;
- d) Maintenir un lien avec d'autres réseaux ignaciens, surtout le GIAN et le JRS.

*Original espagnol
Traduction par Christine Gautier*



Paix et droits de l'homme

Document de position

Le contexte

Nous vivons une époque troublée. Chacun de nous est profondément conscient de la dignité humaine et aspire à la paix. Et pourtant la dignité humaine est foulée aux pieds et la paix est en voie de devenir un mirage. Réfléchissons au siècle que nous venons de vivre : « En tout, au cours des quatre-vingts premières années du vingtième siècle, près de 170 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été abattus, battus, torturés, poignardés, brûlés, affamés, gelés, écrasés ou tués à force de travail ; enterrés vivants, noyés, pendus, bombardés, ou tués d'une myriade d'autres façons que les gouvernements ont trouvé pour infliger la mort à leurs citoyens ou à des étrangers désarmés et impuissants... Le nombre de morts pourrait atteindre 360 millions de personnes. » (Encyclopedia of Genocide, 1999).

Les temps n'ont pas changé. Dans un monde de plus de 6,8 milliards de personnes, près d'un milliard sont affamés. Il ya actuellement au moins 16 guerres qui font rage dans le monde. Considérons le taux de chômage qui varie entre 10 % dans la majorité des pays du monde, et 95 % au Zimbabwe (CIA World Fact Book, 2009). Considérons la volatilité actuelle qui engendre des émeutes comme nous en avons vu récemment à Londres, avec le printemps arabe, l'agitation dans les pays en voie de développement. Alors même que l'humanité atteint des sommets au plan intellectuel et technologique, nous retrouvons en même temps une dégradation sans précédent de la dignité humaine. Les questions concernant notre survie paraissent dangereusement proches.

C'est avec cet horizon en vue que le discours sur les droits de l'homme a rendu « le paysage moral du vingtième siècle un peu moins sombre. » « Sans exclure leurs origines européennes... les droits de l'homme constituent, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, le seul langage que les opposants et les victimes des régimes meurtriers et des guerres civiles peuvent utiliser pour faire entendre leurs voix contre la violence, la répression et la persécution, contre les coups infligés à leur dignité humaine. » (Hagerman, J. cité dans Perry M J, 2007).

De plus, le monde développé enregistre un énorme fossé entre les riches et les pauvres. Dans un rapport de l'OCDE, on a démontré que... « ceux qui gagnent les plus hauts revenus se sont enrichis pendant que les personnes à revenus faibles ou moyens se sont appauvries. Les revenus disponibles par ménage ont augmenté dans tous les pays de l'OCDE, mais les 10 % au sommet de l'échelle ont enregistré une croissance supérieure (2 pour cent) contrairement au 10 % du bas de l'échelle qui n'a enregistré qu'une croissance de 1,4 % » (OCDE 2011). Dans ce contexte, les droits de l'homme, particulièrement le droit à un emploi décent devient une préoccupation importante pour chacun de nous.

Les campagnes comme le *'printemps arabe'*, *'occupons Wall Street'*, *'l'Inde contre la corruption'* et d'autres mouvements à travers le monde sont les signes d'une agitation civile qui peut tout à la fois être créative ou détruire les civilisations que nous avons construites.

La pertinence de la perspective des droits de l'homme

La perspective des droits de l'homme affirme dans des termes simples, mais définitifs que tous les êtres humains nés (et même ceux qui ne sont pas encore nés) possèdent une dignité inhérente et que celle-ci est inviolable. Les droits de l'homme font partie de chaque individu par le simple fait qu'ils font partie de la race humaine et par le fait même de leur naissance. Ces droits sont partagés également par tous, quels qu'en soient le sexe, la race, la nationalité et le statut économique. Ils sont également universels dans leur contenu. Dans la formulation unique de ces droits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948 (laquelle n'était pas la première formulation de ces droits), l'humanité a trouvé un nouveau point de référence à respecter. Une déclaration, est une chose, mais vivre à la hauteur de cette Déclaration en est une autre. La question cruciale ici c'est de savoir comment le point de vue des Droits de l'homme peut devenir un outil pour notre mission.

L'émergence d'approches du développement fondées sur les droits de l'homme a ouvert de nouvelles voies pour l'humanisation du monde. On observe qu'il existe depuis peu un accent de plus en plus marqué sur le développement qui utilise des approches fondées sur les droits de l'homme. Dans le monde en développement, ce tournant est le résultat d'une prise de conscience grandissante du fait que les approches fondées sur les besoins ou l'offre de services ont échoué dans leur objectif de réduire substantiellement la pauvreté. En outre, on a observé que les programmes de lutte contre la pauvreté ont été adoptés par des autorités qui sont très peu sensibles aux besoins réels des pauvres. C'est pourquoi associer le développement aux droits de l'homme et à l'activisme semblerait désormais constituer l'approche la plus efficace. (UNICEF, 2007)

La paix et ses exigences au cours du siècle dernier

Durant la période de l'entre-deux-guerres, de la première partie du 20^e siècle, des mouvements pour la paix ont pris naissance au cours des années vingt et des années trente, aboutissant à la création de la Société des Nations puis éventuellement aux Nations Unies. Selon certains, la montée des mouvements nationalistes au 19^e et au 20^e siècle a joué un rôle important dans la création des conditions menant à la paix. On sait que la Grande Guerre a coûté la vie à plus de 9 millions de personnes, tuant entre 20 % et 25 % de la population masculine française et allemande. De son côté, la Deuxième Guerre a entraîné la mort de 55 millions de personnes, dont 6 millions de juifs dans les camps de concentration nazis. Confrontés aux plus grandes catastrophes de l'histoire de l'humanité, les hommes et les femmes du monde entier ont commencé à rêver d'un monde meilleur où règnerait la paix.

Avec l'écart qui se creuse toujours davantage entre les riches et les pauvres, les possédants et les dépossédés, les efforts pour la paix ont pris un sens nouveau. Comme le disait le Pape Paul VI: "si vous voulez la paix, travaillez pour la justice".

Aujourd'hui, nous sommes mis au défi de travailler pour la justice et pour la paix, convaincus que dans un monde où les droits de l'homme fondamentaux sont niés, il ne peut y avoir de paix. Œuvrer pour la défense des droits de l'homme et pour la promotion de la paix est essentiel à la survie de l'humanité. "L'engagement pour la paix nécessite une nouvelle manière de penser. Ce n'est pas une tâche parmi d'autres. C'est plutôt la tâche

caractéristique de notre monde. En conférant un rôle central à l'Évangile et à la mission de paix et de non-violence, nous pouvons, en tant que religieux, nous débarrasser de toutes insinuations de non-pertinence dans notre monde d'aujourd'hui, un monde dépourvu de paix." (O'Mahony, 1993)

Les mouvements terroristes et extrémistes ont été au centre des préoccupations partout dans le monde, affectant à la fois le développement, les droits humains et les efforts de paix. Dans une analyse perspicace fondée sur un grand nombre d'entrevues avec des terroristes, Taylor (2012) a fait remarquer que répondre à la violence par la violence n'est pas une solution à l'extrémisme et que l'on doit parler aux terroristes afin de comprendre leurs motivations et d'explorer pourquoi ils sont prêts à tuer pour leur cause, que celle-ci soit de nature religieuse ou séculière.

Apprendre à converser en utilisant une communication non violente constitue une réponse appropriée pour que la paix devienne une caractéristique de notre univers.

L'enseignement social de l'Église nous met au défi

L'enseignement social de l'Église nous met au défi de nous engager dans la défense des droits de l'homme. Le Pape Jean XXIII, dans son encyclique *Pacem in Terris*, affirme que 'chaque personne a le droit à la vie et aux moyens nécessaires et suffisants pour une existence décente. De plus, tout être humain possède un droit inhérent au respect, au droit d'honorer Dieu, de vivre sa vie comme bon lui semble, de travailler et de subvenir aux besoins de sa famille, de former des associations, d'immigrer et de jouer un rôle actif dans la vie publique. Toute personne a également la responsabilité de protéger sa vie, de respecter celle des autres, de travailler ensemble pour le bien commun et de maintenir une attitude responsable."

Parlant d'autorité publique, l'encyclique ajoute que l'objectif de l'autorité publique ou du gouvernement est d'œuvrer pour le bien commun.

Le Pape Jean-Paul II reprend le même objectif dans son encyclique *Centesimus Annus* : "le droit à la vie, dont une part intégrale, le droit de l'enfant à se développer dans le sein de sa mère dès le moment de sa conception, le droit de vivre au sein d'une famille unie et dans un environnement moral favorisant la croissance de la personnalité de l'enfant ; le droit de développer son intelligence et la liberté de chercher et de trouver la vérité ; le droit de partager la tâche qui mène à la sage utilisation des ressources matérielles de la Terre et de retirer de ce travail les moyens de vivre et de faire vivre ses dépendants ; le droit d'avoir des enfants et de les élever tout en exerçant une sexualité responsable. Dans un certain sens, la source et la synthèse de ces droits se retrouvent dans la *liberté* de religion, une liberté comprise comme étant le droit de vivre à la lumière de la vérité de la foi de chacun et en conformité avec la dignité transcendante de chaque personne."

Un regard sur notre société d'aujourd'hui suffit pour nous dire que nous sommes encore très loin des idéaux proposés par l'enseignement de l'Église. Et ainsi, nous sommes remis en question. Jean XXIII, comme l'histoire nous le rapporte, était bouleversé par les menaces croissantes pesant sur la paix durant la Guerre froide. La course à l'armement caractéristique de cette époque ainsi que les énormes ressources gaspillées à son service l'ont incité à appeler à un processus de désarmement de chaque nation.

Encore une fois, nous savons que cet appel a été ignoré. Dans le contexte du transfert d'armes aux pays en développement, on rapporte que 'les pays en développement

continuent d'être la cible principale des fournisseurs d'armes étrangères. Au cours des années 2003-2010, la valeur des accords de transferts d'armements avec les pays en développement représentait 72,9 % de tous les accords semblables au plan mondial. Plus récemment, les accords de transferts d'armes avec les pays en développement représentaient globalement 78,9 % de tous les accords entre 2007 et 2010, et 79,2 % en 2010. La valeur de tous les accords de transferts d'armes avec les pays en développement en 2010 représentait plus de 30,7 milliards de dollars. Ceci constitue une baisse par rapport à 2009, qui avait enregistré un montant de 49,8 milliards de dollars. En 2010, la valeur de toutes les livraisons d'armes atteignait presque 21,9 milliards de dollars, le plus haut sommet atteint par ces livraisons depuis 2006 (dollar de 2010). (Grimmett, 2011)

La Compagnie de Jésus et sa mission

Avec son mandat d'être 'au service de la foi et de la promotion de la justice', la Compagnie de Jésus était déjà convaincue que 'la mission de la Compagnie de Jésus, aujourd'hui, est le service de la foi, duquel découle l'exigence absolue de la promotion de la justice. Puisque la réconciliation avec Dieu exige la réconciliation des peuples entre eux' (CG 32). Cet engagement s'est approfondi depuis quelques dizaines d'années, depuis la CG 32 jusqu'à la CG 35, laquelle une fois de plus a réitéré précisément et clairement que le service de la foi est le but de notre mission, et que le lien entre la foi et la justice intègre nos ministères en une seule mission.

La mission de la Compagnie de Jésus pose inévitablement l'exigence que les Jésuites adoptent des approches fondées sur les droits de l'homme. Est-ce que la Compagnie de Jésus peut incorporer à sa propre mission de service de la foi et de promotion de la justice, les nouvelles perspectives du monde séculier dans ses approches du développement ?

Créé à l'image de Dieu

'Dieu créa l'être humain à son image, à l'image de Dieu il le créa'. (Gn 1, 27). Le Dieu des chrétiens est un Dieu juste, un Dieu de justice. Créé à l'image de Dieu, chaque être humain acquiert une dignité qui est unique à Dieu. Dans un monde où la dignité humaine est foulée aux pieds avec désinvolture, nous, en tant que croyants, sommes appelés à protéger la dignité humaine. Créés à l'image de Dieu, nous devons être les protecteurs de la justice et des bâtisseurs de paix.

En outre, « l'Église doit toujours se rappeler que la vérité, la paix et la justice divine, telles que révélées par la croix du Christ, ne sont pas seulement pour l'Église et les croyants, mais pour le monde entier. Nous sommes appelés non seulement à croire en la paix et en la justice, mais à travailler à leur accomplissement pour tous et ce sans distinction ni discrimination.» (Yusuf Turaki, 2006).

Le réseau mondial de plaidoyer ignacien (GIAN) et l'appel à aller aux frontières

Le fait que la Compagnie de Jésus soit effectivement consciente du défi contemporain consistant à modifier les paradigmes est évident dans son appel à œuvrer aux frontières et particulièrement l'appel à développer les réseaux et à mettre en place des mécanismes de plaidoyer. Le décret 3 de la CG 35 mentionne de manière significative : « la complexité des problèmes auxquels nous sommes confrontés ainsi que la richesse des opportunités offertes exigent que nous bâtissions des ponts entre les riches et les pauvres, que nous établissions

des liens de soutien mutuel entre ceux qui détiennent le pouvoir politique et ceux qui ont du mal à faire entendre leurs points de vue (n. 28). Le plaidoyer et la recherche devraient servir les pauvres et ceux qui travaillent à la protection de l'environnement. (n. 35).

Le GIAN a dépassé sa phase initiale de réflexion. En Espagne en 2011, tous les membres du GIAN se sont rencontrés pour la première fois. Les cinq dirigeants et vingt membres des groupes principaux des cinq grands réseaux mondiaux pour l'écologie, le droit à l'éducation, l'immigration, la paix et les droits humains et la gouvernance des ressources naturelles et des exploitations minières se sont rencontrés pendant six jours pour apprendre à connaître le plaidoyer et la création de réseaux et afin de discerner les pas à accomplir pour aller de l'avant pour chacun de leurs réseaux. Le séminaire de Loyola a été suivi d'une cartographie mondiale des institutions jésuites et des institutions œuvrant en collaboration avec les Jésuites et qui sont actuellement engagées dans des processus de plaidoyer.

Où va-t-on maintenant?

Grâce au processus du GIAN, à la cartographie des institutions engagées dans le plaidoyer permettant de regrouper les forces ainsi qu'au consensus émergeant parmi ceux qui désirent faire partie du réseau, les défis se concrétiseront et une voie d'action va définitivement se présenter. Quelles formes concrètes pourraient prendre cette action ? D'innombrables possibilités se présentent déjà.

Considérons, par exemple, le droit fondamental à vivre décemment. Les multiples partenaires à travers le monde qui font partie du réseau, ne peuvent-ils pas entreprendre une action pour protéger la vie dans ses formes les plus fondamentales, contribuant ainsi à lutter pour la sécurité alimentaire, ce qui aura certainement des répercussions dans nos centres de mission au plan local ? À travers le monde les préoccupations primaires et secondaires ne rassemblent-elles pas les Jésuites et leurs collaborateurs dans une même mission ?

Les violations des droits humains de l'homme surviennent partout dans le monde, peu importe le système de gouvernement sous lesquels vivent ceux qui les commettent et ceux qui en sont victimes. Une conscience plus grande de l'étendue des violations de la dignité humaine, une analyse des causes culturelles et sociopolitiques profondes et un effort déterminé pour protéger les droits de l'homme, peuvent et doivent devenir une priorité pour le GIAN. Pouvons-nous nous unir pour protéger les droits de l'homme à travers le monde, où que nous soyons, d'une même voix avec les organismes internationaux déjà à l'œuvre ?

La paix commence dans le cœur des hommes et des femmes. Il a été dit avec justesse que 'puisque les guerres commencent dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que la défense de la paix doit se construire'. Pour citer le Dalai-Lama, 'la paix mondiale doit naître de la paix intérieure. La paix n'est pas que l'absence de violence, mais la manifestation de la compassion humaine'. Au vu de notre tradition spirituelle jésuite unique, **la construction de la paix constitue un défi qui nous unit tous.**

Comme l'a dit Shirin Ebadi (2003) : « une paix durable est la synthèse des droits de l'homme et de la démocratie. Les droits de l'homme et la démocratie sont interdépendants - l'un ne peut exister sans l'autre... Nous pouvons obtenir une paix durable en société seulement quand les droits de l'homme et la démocratie sont bien établis. » Promouvoir une vraie démocratie et une bonne gouvernance constitue un énorme défi, particulièrement dans le monde en développement affligé par une corruption et une inefficacité sous-jacente.

Apprendre à dialoguer également avec les terroristes et extrémistes en utilisant une communication non violente devient un outil de plus pour construire la paix dans le monde.

Si nous, Jésuites, nous pouvons mettre en place des réseaux pour relever ces défis, le rêve du GIAN 'de résoudre le problème de la déconnexion entre les atouts principaux de la Compagnie de Jésus et de mettre à profit la capacité inexploitée de la Compagnie de Jésus d'influencer les politiques publiques pour servir le bien commun et celui de ceux et celles rendus vulnérables et sans voix', deviendra réalité.

Références :

CIA, World Fact Book, 2009.

Donal O'Mahony. Summary of Justice, Peace, Ecology Talk for Franciscan formators. <http://www.ciofs.org/doc/ef93enp1.htm>, 1993, consulté en novembre 2012.

Israyel, W. Charney (Ed), Encyclopedia of Genocide, Santa Barbara, Calif.: ABC-CLIO, 1999.

Michael J. Perry, Toward a Theory of Human Rights: Religion, Law, Courts, Cambridge University Press, 2007.

Pier Carlo Padoan, OECD Economic Outlook n. 90, <http://www.oecd.org/economy/economicoutlookanalysisandforecasts/49112261.pdf>, 2011, consulté en novembre 2012.

Richard F. Grimmett, Conventional Arms Transfers to Developing Nations, 2003-2010. <http://www.fas.org/sgp/crs/weapons/R42017.pdf>, 2011, consulté en novembre 2012.

Shirin Ebadi, Democracy, human rights, and Islam in modern Iran: Psychological, social and cultural perspectives, Bergen, 2003.

UNICEF, Human Rights Based Approach to Education for all. http://www.unicef.org/publications/files/A_Human_Rights_Based_Approach_to_Education_for_All.pdf, 2007, consulté en novembre 2012.

Yusuf Turaki, *Foundations of African Traditional Religion and Worldview*, Nairobi: World Alive Publishers Limited 2006

*Original inglese
Traduzione di Christine Gautier*

Secrétariat pour la Justice Sociale et l'Écologie

C. P. 6139 – 00195 Roma Prati - Italia

+39 06689 77380 (fax)

sjes@sjcuria.org